



HAL
open science

Nouveaux regards sur les migrations juives au XXe siècle

Martin Messika, Colette Zytnicki

► **To cite this version:**

Martin Messika, Colette Zytnicki (Dir.). Nouveaux regards sur les migrations juives au XXe siècle : Catégoriser, accueillir, se reconstruire. Éditions Le Manuscrit, 2023, Penser la solidarité hier et aujourd'hui, Chloé Sivy, 9782304055160. hal-04478398

HAL Id: hal-04478398

<https://hal.science/hal-04478398>

Submitted on 26 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

NOUVEAUX REGARDS SUR LES MIGRATIONS JUIVES
AU XX^E SIÈCLE

ISBN 978-2-304-05516-0
© Éditions Le Manuscrit, novembre 2023

SOUS LA DIRECTION DE
MARTIN MESSIKA ET COLETTE ZYTNICKI

Nouveaux regards
sur les migrations juives
au XX^e siècle

Catégoriser, accueillir, se reconstruire

Penser la solidarité hier et aujourd'hui

Éditions Le Manuscrit
Paris

Dans la même collection

Se reconstruire après la Shoah. La sortie de guerre des femmes et des hommes juifs secourus par le COJASOR, 1945-1955, Ethel Albert, 2021

Un tour du monde des innovations sociales en faveur des personnes âgées, Sandra Bertezene (dir.), 2020

Trajectoires philanthropiques chez les élites juives. Le Comité de bienfaisance israélite de Paris (1880-1914), Marie Aboulker, 2020

Mettre l'éthique en pratique. Actes du colloque. Action sociale et médico-sociale, Brigitte Bouquet (dir.), 2018

Un « plan Marshall juif ». La présence juive américaine en France après la Shoah, 1944-1954, Laura Hobson Faure, 2018

Comité scientifique

Sandra Bertezene, titulaire de la chaire de gestion des services de santé au Cnam

Patrick Cabanel, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, titulaire de la chaire Histoire et sociologie des protestantismes

Laura Hobson Faure, Professeure d'histoire contemporaine des mondes juifs à l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne

Colette Zytnicki, Professeure émérite des Universités

Comité de lecture de la collection

Dorothea Bonhekamp, Professeure d'histoire contemporaine à Rennes 2

Sandra Marc, professeure d'histoire au collège et lycée

Martin Messika, chercheur en histoire

Jean-Michel Rallières, chercheur en histoire et professeur au collège et lycée

Directrice de la collection

Chloé Sivy, Chargée de patrimoine culturel

La collection

La collection « Penser la solidarité, hier et aujourd'hui » a pour ambition de diffuser le savoir relatif à la recherche et à l'innovation dans les domaines de l'histoire sociale, de l'action sociale et de l'économie sociale et solidaire, ainsi que de réunir des travaux de recherche en histoire sociale menés à partir des fonds d'archives de la Fondation Casip-Cojasor et des actes de colloques et de journées de réflexion organisées par la Fondation Casip-Cojasor sur l'action sociale d'hier et d'aujourd'hui.

La collection est dirigée par un conseil scientifique composé de Sandra Bertezene, Patrick Cabanel, Laura Hobson Faure et Colette Zytnicki et par un comité de lecture composé de Dorothea Bonhekamp, Sandra Marc, Martin Messika et Jean-Michel Rallières.

La Fondation Casip-Cojasor, institution spécialisée dans l'action sociale et médico-sociale dont les origines remontent à 1809, a créé un service d'archives et histoire dans les années 2000 et ouvert ses fonds d'archives au public. Depuis lors, la Fondation Casip-Cojasor encourage la recherche en

histoire sociale sur des sujets liés à la philanthropie, à l'action sociale et à l'immigration. Grâce à ce soutien, plusieurs travaux de recherches et manifestations publiques ont déjà vu le jour reflétant la richesse des fonds d'archives de l'institution.

En parallèle, le Casip-Cojasor organise depuis quelques années des colloques portant sur l'innovation dans le domaine de l'action sociale et de l'économie sociale et solidaire. Ces manifestations réunissent les personnalités majeures (scientifiques, politiques et acteurs de terrain) du secteur. Elles sont ouvertes à la fois au monde scientifique et au monde professionnel du travail social et de l'économie sociale et solidaire.

Sommaire

Introduction 9

**Indésirables, réfugiés : catégoriser les étrangers
avant et pendant la Seconde Guerre mondiale 17**

Quelle crise? Interner les Indésirables, une décision de
politique publique élaborée dans la durée.
France 1929-1939 19

Réfugiés, ennemis puis citoyens : les Juifs allemands
et autrichiens en Grande-Bretagne (1933-1950)..... 49

Des réfugiés providentiels? L'accueil canadien de civils
internés durant la Seconde Guerre mondiale 69

**Accueillir les enfants et jeunes réfugiés juifs,
reconstruire une vie culturelle 87**

Les enfants juifs réfugiés d'Europe centrale
en France et aux États-Unis : enjeux de prise en charge,
1938-1945 89

Familialisme ou collectivisme?
Penser la prise en charge des jeunes survivants
de la Shoah en Belgique et au Canada..... 115

Cultural Journals and the New Jewish France:
Parizer shriftn, Kium, Oyfsnay and the Print Revival
of Yiddish Paris after the Holocaust 135

Les migrations postcoloniales : la perception des acteurs	153
How Jewish postcolonial migrants overcame ‘irregular’ migration statuses in Britain and France	155
Un pays, c’est dangereux	179
Les auteurs	207

Introduction

Martin Messika
Colette Zytnicki

Les bouleversements du xx^e siècle – la Seconde Guerre mondiale, la décolonisation des pays du Maghreb – ont suscité de vastes mouvements de migrations parmi les Juifs d'Europe et du Maghreb. Ainsi, au moins 65 000 Juifs allemands et autrichiens ont dû quitter leur pays entre 1933 et 1939¹ en un temps où, précisément, un peu partout les frontières se fermaient. Quelque trente ans plus tard, les Juifs du Maghreb prennent à leur tour la route de l'exil, dans un contexte certes différent. C'est à ces mouvements de population qu'est consacré cet ouvrage. Il s'insère dans un vaste courant historiographique qui depuis une vingtaine

1 LINSLER Johanna, 2010. « Les Réfugiés juifs en provenance du Reich allemand en France dans les années 1930 », dans Colette Zytnicki (dir.) *Terre d'exil, terre d'asile. Migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Editions de l'Éclat.

d'années, en France, aux États-Unis, au Canada et en Grande-Bretagne notamment a scruté le phénomène².

La démarche adoptée est néanmoins singulière. Elle s'ancre dans une approche à la fois comparative et transnationale (France, États-Unis, Grande-Bretagne, Canada et Belgique) et s'articule autour des trois points forts : l'analyse comparative des pratiques administratives des États et des institutions juives dans l'accueil des Juifs persécutés ; une focale sur la question des enfants réfugiés pendant la Seconde Guerre mondiale ; la perception des acteurs sur leur migration. néanmoins, ces thématiques se retrouvent dans chacun des articles que l'on a regroupés en trois parties distinctes.

La première s'intéresse plus particulièrement à la manière dont les États ont considéré juridiquement et administrativement les étrangers à la veille et pendant la Seconde Guerre mondiale, au moment même où les Juifs font l'objet de politiques discriminatoires puis exterminatrices en Europe. Dans le climat de tensions de l'avant-guerre, les étrangers ne sont nulle part les bienvenus. S'il est un point commun entre les pays vers lesquels se dirigent les Juifs, c'est bien celui-là. De part et d'autre de l'Atlantique, leur sort se trouve enserré dans les débats en cours sur l'ouverture – ou plutôt de la fermeture – des frontières. Méfiance, voire xénophobie à l'égard des étrangers, tels sont les traits communs qui prévalent dans les démocraties occidentales, dans un climat alourdi par la crise économique et sociale et les tensions internationales. En France, à la fin des années trente,

2 CARON Vicky, 2008. *Asile incertain. La crise des réfugiés juifs en France 1933-1942*, Paris, Tallandier ; MANDEL Maud, 2003, *In the Aftermath of Genocide: Armenians and Jews in Twentieth-Century France*, Durham, Duke University Press ; ZYTNIICKI Colette, 1998. *Les Juifs à Toulouse entre 1945 et 1970 : une communauté toujours recommencée*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail ; MESSIKA Martin, 2019, *Politiques de l'accueil. États et associations face à la migration juive du Maghreb en France et au Canada des années 1950 à la fin des années 1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

l'administration peaufine la notion d'Indésirables, étrangers non souhaités, que l'on dirige dans des camps d'internement créés juste avant la Seconde Guerre mondiale. Entre la III^e République et Vichy s'est établi un continuum d'action publique envers les étrangers que démontre Aurélie Audeval : « La mise en place de ces camps, infléchie par la conjoncture, n'est pas une rupture, c'est une évolution supplémentaire d'une logique déjà présente ».

On comprend que dans ce contexte, la notion même de réfugié peine à s'imposer. Ainsi en Grande-Bretagne, comme le montre Alexandre De Aranjó : « Très tôt, l'objectif fut de protéger les intérêts britanniques face à une arrivée de réfugiés juifs potentiellement importante tout en gardant l'apparence qu'un effort était fait pour les accueillir ». Même son de cloche dans le Canada étudié par Annelise Rodrigo où les autorités ignorent complètement la catégorie juridico-politique de réfugiés : « Cette politique migratoire restrictive ignore aussi la situation particulière de certains migrants : les réfugiés. Ainsi le pays ne distingue-t-il pas ceux-ci de l'ensemble des demandes d'admission. » De chaque côté de l'Atlantique, la fermeture des frontières se manifeste soit par un vide juridique sur la notion même de réfugié, soit par une législation repoussoir et répressive (les Indésirables).

L'accueil des Juifs en tant que réfugiés avant et même pendant la Seconde Guerre mondiale est donc l'objet d'un intense combat mené par les institutions juives, tels au Canada le Congrès juif canadien et le Canadian Jewish Committee of Refugees ainsi que le Canadian National Committee on Refugees, en Grande-Bretagne le Council for German Jewry par exemple, qui, après de rudes débats, obtiennent l'ouverture marginale et toujours contestée des frontières aux persécutés européens. En Grande-Bretagne et au Canada, le sort des Juifs s'aggrave quand ces pays mettent en place des politiques à l'encontre des ressortissants allemands et autrichiens. Nazis et Juifs peuvent alors se retrouver enfermés

dans un même camp. Là encore, il a fallu que les institutions juives persuadent les autorités nationales du sort particulier des Juifs et les convainquent de les traiter en tant que réfugiés victimes d'une politique discriminatrice.

La deuxième partie s'intéresse à cette catégorie bien particulière des migrants, les enfants et les jeunes. Si cet aspect a déjà été souligné dans les articles d'Annelise Rodrigo et d'Alexandre De Aranjó, il est au cœur de ceux de Laura Hobson-Faure et d'Antoine Burgard. Dès les années 1930, la Grande-Bretagne met en place le *Kindertransport* : « L'expression allemande "*Kindertransport*" est souvent utilisée pour décrire ces évacuations. Le mot est fortement associé au Royaume-Uni, qui a offert son hospitalité à quelque 10 000 enfants juifs, les prenant en charge dans des familles juives et chrétiennes, ainsi que dans des foyers et maisons d'enfants ». Laura Hobson-Faure propose une analyse comparative du sort des enfants juifs réfugiés aux États-Unis et en France. Pendant et après la guerre, on privilégie outre-Atlantique un accueil de type familiariste, tandis que les Français se montrent plutôt partisans de l'accueil collectif. Ces choix s'ancrent dans des représentations et des pratiques d'action sociale divergentes de part et d'autre de l'Atlantique : professionnalisation plus marquée d'un côté, attrait du collectif de l'autre. Les unes et les autres révèlent également leurs limites (manque de moyens financiers, qualité médiocre de l'accueil familial ou collectif). Toutefois, les organisations communautaires partagent la même volonté de préserver l'identité juive menacée par la dispersion et l'exil. Ces efforts ont permis le renouveau de la culture yiddish dans le Paris de l'après-guerre telle qu'elle s'exprime dans la presse étudiée par Nick Underwood à travers l'analyse de trois journaux : *Parizer sbriftn* (1945–1946), *Oyfsnay* (1947–1948), and *Kium* (1948–1954).

De ces temps tumultueux, se dégage un point commun : face à l'inertie des États démocratiques, à leur difficulté,

voire à leur opposition à considérer les Juifs comme des réfugiés et à les accueillir comme tels, il a fallu la mobilisation d'une partie de l'opinion publique – pas toute – et le travail incessant des institutions juives pour qu'ils s'ouvrent, souvent modérément et avec réticences, aux persécutés. C'est donc sur ces organisations qu'ont en grande partie reposé l'accueil et l'aide aux victimes des persécutions antijuives.

La troisième partie de l'ouvrage revient sur la migration des populations juives des pays arabo-musulmans à partir des années 1950, migrations qui ont conduit à des transformations massives des communautés juives dans les pays d'accueil, comme en France, en Israël, en Grande-Bretagne ou encore au Canada. Néanmoins appréhender uniquement ces mouvements de manière globale fait courir le risque d'écraser les caractéristiques historiques qui ont marqué ces transformations. Les articles de Liran Morav et d'Isabelle Bara offrent des contributions centrées sur le récit des acteurs, même si le lieu à partir duquel ils sont écrits diffère : l'un propose une approche sociologique, l'autre, littéraire du témoignage des acteurs. Au cœur de ces articles se joue l'articulation entre les statuts des populations migrantes et leur manière de construire leur parcours en migration.

À partir d'une perspective qui associe des récits de migrants de Tunisie, d'Égypte et d'Irak en France et en Grande-Bretagne, Liran Morav souligne l'importance de prendre en compte les différences en matière de statuts juridico-politiques des migrants. En effet, les catégories de « Juifs de Tunisie » ou de « Juifs d'Égypte » ne doivent pas cacher la diversité des situations juridiques dans lesquelles se trouvent les migrants : en Tunisie, certains étaient français, tunisiens ou encore apatrides. En France, l'État a développé des politiques publiques différentes en fonction du statut des nouveaux arrivants. De leur côté, les institutions juives en charge de l'action sociale ont aussi pris à leur compte cette dimension. Ainsi, est affirmée à plusieurs reprises par les

responsables associatifs la volonté d'aider non seulement les ressortissants tunisiens mais aussi les Français en complément des mesures étatiques décidées dans le cadre de la politique de rapatriement, et d'accorder une aide plus importante aux migrants de nationalité étrangère³. D'un point de vue organisationnel, il est décidé que le Comité de bienfaisance israélite de Paris (qui devient en 1963 le Comité d'action sociale israélite de Paris, le CASIP) prendrait en charge les Juifs de Tunisie (et plus globalement les originaires d'Afrique du Nord) tandis que la politique communauté d'assistance aux Juifs d'Égypte serait menée par le Comité juif d'action sociale et de reconstruction (COJASOR)⁴. L'article de Liran Morav, rappelant ce contexte, met toutefois la focale sur le vécu des acteurs, leurs stratégies tout au long de leurs parcours de migration ainsi que sur les réseaux d'aide interpersonnels.

C'est aussi le vécu des individus qui est au cœur de l'article d'Isabelle Bara, celui d'André et d'Amma, dont elle raconte l'histoire. D'un point de vue purement statistique, il est généralement admis que les Juifs d'Afrique du Nord de nationalité française se sont très majoritairement rendus en France. Isabelle Bara rappelle à quel point les parcours individuels se défient de la statistique. Elle invite à une lecture à la fois historique et poétique d'un parcours original, celui d'André et Amma, nés en Tunisie, partis avec leur famille en Israël avant de décider de rejoindre la France puis de repartir en Israël et de revenir en France. Ce parcours en zigzag si étonnant à première vue n'est toutefois pas si rare dans l'histoire des migrations juives d'Afrique du Nord. Combien, à l'issue d'une première migration, sont repartis à la recherche

3 ZYTNIICKI Colette, 200. « Gérer la rupture : les institutions sociales juives face aux migrations des juifs tunisiens (1950-1970) », dans Sonia Fellous (dir.), *Juifs et musulmans en Tunisie. Fraternité et déchirements*, Paris, Somogy, 2003, p. 333-342.

4 DE ARANJO Alexandre et Jean-Michel RALLIÈRES, 2015, « Les Juifs d'Égypte », *Hommes & migrations*, 1312, pp. 139-141.

d'un autre pays d'installation comme en témoignent les nombreux départs depuis Israël vers la France ou vers le Canada. En ce sens les récits individuels contribuent à éclairer ce qui échappe très souvent aux études statistiques : l'action des individus, leur capacité à inventer des cheminements originaux en réponse aux coups de boutoir de l'histoire. De cela aussi, les historiennes et les historiens doivent rendre compte.

Cet ouvrage a été élaboré à partir du colloque organisé par la Fondation CASIP-COJASOR intitulé « Accueil, réinsertion et intégration des migrants juifs en France, au Canada, aux USA, en Angleterre et en Israël (1938-1970) » organisé par Laure Politis à qui nous est donné ici la possibilité de remercier pour avoir, en développant les archives de l'institution, soutenu et accompagné de nombreuses recherches. Nous remercions les personnes qui ont accepté d'évaluer anonymement les textes ainsi que Chloé Siny qui a contribué à la relecture de ce manuscrit.

Indésirables, réfugiés :
catégoriser les étrangers avant
et pendant la Seconde Guerre mondiale

Quelle crise ? Interner les Indésirables, une décision de politique publique élaborée dans la durée. France 1929-1939

Aurélie Audeval

De nombreuses études existent à ce jour sur les politiques xénophobes des années 1930 en France, la question des réfugiés et plus particulièrement sur les camps d'internement, l'exil allemand ou espagnol, les politiques antisémites sous Vichy et enfin sur la Shoah. Avant de poser les objectifs de cet article nourri de ma thèse¹, il est indispensable de les situer, même sommairement, par rapport à l'historiographie

1 Cet article est tiré de ma thèse de doctorat : « Les Étrangères Indésirables et l'administration française. 1938-1942. Socio-histoire d'une catégorisation d'État ». EHESS 2016. Je tiens aussi à remercier pour leurs conseils et les discussions sur ce sujet complexe et transversal : Grégory Bekhtari, Julie Chansel, Philippe Hanus, Hugo Harari Kermadec, Philippe Légé, Sandrine Ricci, Sylvain Salzgeber, Tamara Vukov.

des camps d'internement pour les étrangers en France dans les années 1938-1942².

Les premiers jalons sont posés en France à la toute fin des années 1970 par des germanistes portant leurs travaux sur l'exil des Allemands et des Autrichiens, plus précisément sur celui de figures intellectuelles et politiques³. Cette veine, qui constitue le domaine bien identifié de l'*Exil Forschung* (études sur l'exil) en Allemagne, s'épuise dans les années 1990, laissant place à une série de monographies de camps d'internement, œuvres, là aussi, de germanistes⁴. Quant aux réfugiés espagnols en France, Louis Stein aborde le thème en 1979, suivi à la fin des années 1980 par Jean-Claude Villegas, puis par Geneviève Dreyfus-Armand, autrice d'une large synthèse en 1999⁵.

C'est dans la décennie 1990 que la question s'inscrit dans l'écriture générale de l'histoire française et plus

2 Faute de place et pour la cohérence du propos, ce rappel historiographique laisse de côté : l'internement des tsiganes, les populations coloniales ainsi que l'internement politique des citoyens français sous Vichy.

3 Nous pensons notamment aux ouvrages de Gilbert Badia, Rita Thalmann, Jacques Grandjonc, Theresia Grundtner et Jean-Michel Palmier.

4 SCHRAMM Hanna et VORMEIER Barbara, 1979. *Vivre à Gurs : un camp de concentration français 1940-1941*, Paris, F. Maspero ; LAHARIE Claude, 1985. *Le Camp de Gurs, 1939-1945 : un aspect méconnu de l'histoire du Béarn*, Pau, Infocompo ; FONTAINE André, 1989. *Le Camp d'étrangers des Milles : 1939-1943*, Aix-en-Provence, Edisud. Cette tendance à la monographie de camps se poursuit par la suite : GILZMER Mechtild, 2000. *Camps de femmes, Chronique d'internées Rieucros et Brens 1939-1944*, Paris, Autrement ; BOITEL Anne, 2001. *Le camp de Rivesaltes, 1941-1942, Du centre d'hébergement au « Drancy de la zone libre »*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan ; DESCOLONGES Michèle, 2021. *Un camp d'internement en Lozère : Rieucros, 1938-1942*, Toulouse, Presses universitaires du Midi.

5 STEIN Louis, 1981. *Par-delà l'exil et la mort : les républicains espagnols en France*, Paris, Mazarine ; VILLEGAS Jean-Claude, 1989. *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France*, Paris, BDIC. ; DREYFUS-ARMAND Geneviève 1999. *L'Exil des républicains espagnols en France*, Paris, Albin Michel.

particulièrement dans les problématiques relatives au régime de Vichy et à la Shoah en France. S'amorce alors un double virage historiographique : outre les études toujours plus nombreuses spécifiques aux camps d'internement français, un questionnement majeur est désormais formulé, notamment par Anne Grynberg : quel lien établir entre la mise en place de ces camps sous la III^e République et les responsabilités des autorités de Vichy dans la déportation des juifs depuis le territoire français⁶ ? S'ensuivent des ouvrages de synthèse importants : Vicky Caron sur la politique d'asile des années 1930 ; Denis Peschanski, Regina Delacor et Christian Eggers sur les camps d'internement⁷.

L'histoire de ces camps d'internement, créés par la III^e République en novembre 1938 pour les étrangers qualifiés d'Indésirables⁸, utilisés ensuite sous Vichy et devenant finalement à partir de 1942 des antichambres du système

6 GRYNBERG Anne, 1993. « Les camps du sud de la France : de l'internement à la déportation », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 48 (3), p. 557-566.

7 CARON Vicki, 2008 (1999). *L'asile incertain : la crise des réfugiés juifs en France, 1933-1942*, Paris, Tallandier ; GRYNBERG Anne, 1999. *Les Camps de la honte : les internés juifs des camps français 1939-1944*, Paris, La Découverte ; PESCHANSKI Denis, 2002. *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard. On peut aussi signaler plusieurs travaux en allemand, à commencer par une thèse jamais publiée : DELACOR Regina, 1996. *Die französische Internierungspolitik in den Jahren 1938 bis 1945. Ein Beitrag zur Geschichte der Lager in Frankreich*, Berlin, Freie Universität ; EGGERS Christian, 2002. *Unerwünschte Ausländer : Juden aus Deutschland und Mitteleuropa in französischen Internierungslagern 1940-1942*, Berlin, Metropol.

8 Dans cet article, je mets une majuscule au mot « indésirable » pour signifier clairement qu'il s'agit d'une catégorie administrative. Je préfère cela aux guillemets qui introduisent une distanciation morale et éthique avec les termes. En effet, il s'agit ici non pas d'affirmer une position personnelle vis à vis de ce terme, mais de la volonté scientifique de faire apparaître la construction de l'assignation catégorielle. C'est dans cette même optique que je mets une majuscule à « juif », il s'agit alors de parler des personnes considérées comme Juives par les pouvoirs publics.

concentrationnaire nazi, vient soulever deux problématiques historiographiques majeures : la question des continuités entre la III^e République et le régime de Vichy et celle des responsabilités des autorités françaises dans la déportation des Juifs depuis le territoire français. Ces questions qui traversent également les travaux historiques généraux sur Vichy résonnent dans le champ des études sur les camps d'internement français.

La thèse de la responsabilité française fait aujourd'hui consensus parmi les historiens spécialistes du régime de Vichy. Avancée par Robert Paxton en 1972, qui mit en évidence le devancement des demandes nazies au printemps 1942 par René Bousquet, le secrétaire général de la police⁹, elle ne s'est pas imposée sans discussions¹⁰. Avec des nuances, Serge Klarsfeld et plus récemment Laurent Joly¹¹ vont dans le même sens. C'est un point important pour le champ d'études des camps d'internement français.

À l'inverse, la question des continuités entre la III^e République et le régime de Vichy fait toujours débat. Robert O. Paxton et Michael R. Marrus ont insisté dès 1981 sur un « Vichy avant Vichy » et restent sur cette ligne¹². Les

9 PAXTON Robert O., 1997 (1972). *La France de Vichy : 1940-1944*, Paris, Seuil.

10 FISHMAN Sarah, DOWNS Laura Lee, SINANOGLU Ioannis et al., 2004. *La France sous Vichy : autour de Robert O. Paxton*, Bruxelles, Éditions Complexe IHTP-CNRS,

11 JOLY Laurent, 2018. *L'État contre les Juifs, Vichy, les nazis et la persécution antisémite, 1940-1944*, Paris, Grasset. Mais voir aussi EGGERS, Christian *op. cit.*, p. 374, qui apporte de nouveaux éléments à partir des archives allemandes.

12 MARRUS Michael R. et PAXTON Robert O., 1981. *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy. « Notre argument de base n'a pas été renversé. Le premier programme antisémite du gouvernement de Vichy reste bien une entreprise autochtone enraciné dans les affres de l'expérience française des années 1930 », estiment-ils toujours dans la dernière édition de cet ouvrage en 2015.

autres chercheurs apportent le plus souvent des réponses nuancées. « Dès juillet 1940 Vichy s'inspire de la politique xénophobe républicaine tout en rompant avec elle [...] », estime par exemple Laurent Joly¹³. Cette prudence, justifiée, sur la question des continuités s'explique en grande partie par sa première formulation. Elle a d'abord été avancée par Robert Aron en 1954 dans sa thèse du maréchal Pétain comme bouclier face aux Nazis. Affirmer une telle continuité peut ainsi être perçue comme une réfutation, ou, du moins, une minimisation des responsabilités du régime de Vichy et par là de son caractère fasciste. Or la continuité peut, au contraire, être envisagée dans le sens inverse, celui de tendances déjà contraires à l'État de droit sous la III^e République. Ce débat dépend également de l'approche choisie par les auteurs : s'ils traitent de l'antisémitisme et des Juifs, ils insistent, à juste titre, sur le changement de nature du régime et concluent sur une rupture fondamentale ; s'ils s'intéressent à la question des étrangers, ils soulignent plutôt les continuités, ce qui se justifie tout autant. Pour sortir de l'impasse, il faudrait pouvoir porter l'analyse sur quantité de terrains à la fois (le personnel administratif et politique, les structures institutionnelles, les législations, les politiques publiques, le fonctionnement de l'appareil judiciaire, exécutif et législatif, etc.), travailler sur le long terme, et utiliser les outils des autres sciences sociales. L'accueil houleux réservé à Gérard Noiriel et à son ouvrage *Les origines républicaines de Vichy*, est sans doute le signe le plus manifeste de l'acuité de la question¹⁴. La tâche reste immense et délicate.

Ce débat historiographique sur les ruptures ou les continuités traverse également le champ plus circonscrit des études sur l'accueil des réfugiés et l'internement dans

13 JOLY Laurent, *op. cit.*, p. 28.

14 NOIRIEL Gérard, 1999. *Les Origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette littératures. L'ouvrage traite d'ailleurs plus de la III^e République, dont l'auteur est spécialiste, que de Vichy.

les années 1930 et 1940 en France. On y retrouve un positionnement différencié selon les chercheurs et leur objet d'étude comme constaté plus haut. Anne Grynberg, Vicki Caron et Denis Peschanski soutiennent plutôt la thèse d'une rupture entre la III^e République et Vichy : la création des camps sous la III^e République serait le fruit d'une législation d'exception profondément étrangère au système républicain, née de l'urgence et de la crise que traverse alors le pays, alors que sous Vichy, cette législation tiendrait à l'essence même du régime. À l'inverse, Christian Eggers souligne une double continuité : le système d'internement procéderait d'une dynamique proprement française développée sous la III^e République, mais inscrite également dans le temps long de l'histoire des pratiques de l'État moderne, telles que les analysent Zeev Sternhell et Ernst Frankel¹⁵.

À partir de sources et de références différentes, les conclusions de ma recherche rejoignent celles de Christian Eggers. Cette recherche s'appuie sur les agissements des pouvoirs publics français, laissant de côté la presse ou les discours politiques. Plus précisément encore, c'est le ministère de l'Intérieur, les préfetures, et tout particulièrement la Préfecture des Bouches-du-Rhône¹⁶, relais locaux du pouvoir exécutif, qui sont au centre de cette étude.

1929-1938 : Comment les réfugiés deviennent des Indésirables

Le terme d'Indésirable n'apparaît pas subitement en France dans les années 1930. Il est employé dans différents

15 EGGERS Christian, *op. cit.*, p. 503-506. STERNHELL Zeev, 1983. *Ni droite, ni gauche, l'idéologie fasciste en France*, Paris, Éditions du Seuil. FRAENKEL, Ernst, 2017 (1941). *The Dual State: A Contribution to the Theory of Dictatorship*, Oxford, New York, Oxford University Press.

16 Ayant commencé ce travail au milieu des années 2000, j'ai eu accès à des fonds enfin ouverts au public.

pays depuis la fin du XIX^e siècle, en lien avec la mise en place de politiques de constitution des populations nationales idéales¹⁷. Cependant, l'usage inflationniste qui en est fait dans le discours administratif français des années 1930 a de quoi surprendre. Le terme peut désigner alors n'importe quel étranger, mais plus particulièrement les réfugiés, que ceux-ci viennent d'Europe de l'Est, du III^e Reich ou d'Espagne.

Des concurrents économiques

Les premiers concernés sont les Juifs et Juives venant d'Europe de l'Est qui provoquent une crispation toute particulière à la fin des années 1920¹⁸. Cela tient d'abord à la situation sociale de beaucoup d'entre eux, étudiants, médecins, juristes, petits commerçants, qui les amène à se trouver en concurrence sur le marché du travail avec la classe libérale française. Or cette dernière constitue le pouvoir politique et administratif du pays et met donc en place des mesures visant à protéger ses propres intérêts. C'est donc sans surprise que les professions médicales et juridiques vont faire l'objet de mesures protectionnistes avec des lois d'interdiction professionnelle. Les réfugiés du III^e Reich arrivent en France à partir de 1933 dans ce contexte de xénophobie et d'antisémitisme important. Qu'ils soient juifs ou non, ils constituent une immigration également issue des classes libérales. Le mauvais accueil qui leur est fait¹⁹, malgré une réalité numérique faible, environ 40 000 personnes sur près de

17 AUDEVAL Aurélie, 2019. « Indésirable, une catégorie d'action publique internationale », *La Fabrique de l'indésirable - Cahiers de l'ethnopôle - Migrations, Frontières, Mémoires*, 01/2019, p. 9-14.

18 NOIRIEL Gérard, *Le Creuset français : histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1992, p. 284. SCHOR Ralf, 1985. *L'Opinion française et les étrangers en France, 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne.

19 BADIA Gilbert (dir.), 1979. *Les Barbelés de l'exil : études sur l'émigration allemande et autrichienne, 1938-1940*, Presses universitaires de Grenoble.

3 millions d'étrangers²⁰, se lit dans la récurrence toujours plus grande à leur endroit du qualificatif d'Indésirable, que ce soit par la presse ou l'administration. L'antisémitisme, réactivé, devient ainsi implicite dans la notion d'étranger Indésirable.

La question de la concurrence économique est également palpable avec l'arrivée des personnes réfugiées de la guerre d'Espagne à partir de 1936. Si leur provenance principalement ouvrière ne laisse que peu de traces de cette mise à l'écart pour des raisons économiques, l'exemple, rare, d'industriels basques souhaitant s'établir en France est particulièrement éclairant. Leur demande est vigoureusement rejetée par le ministère de l'Intérieur qui argumente pour les en empêcher de « la concurrence redoutable qu'ils ne manqueraient pas de porter à nos nationaux²¹ ».

Cependant, la catégorisation en Indésirable par l'administration se nourrit de bien d'autres arguments que la menace de concurrence économique. En fait, chaque nouvelle arrivée de réfugiés s'accompagne de nouveaux motifs d'indésirabilité. On redoute par exemple qu'avec les personnes réfugiées du III^e Reich, la lutte antihitlérienne ne s'invite sur le sol national et n'entraîne une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne, et qu'avec celles fuyant la guerre d'Espagne, des maladies et des problèmes sanitaires n'arrivent dans le pays. En fait, au fur et à mesure de son usage, la catégorie indésirable, associée à des motifs multipliés d'indésirabilité, englobe toujours davantage de groupes, comme il ressort du tableau suivant, construit à partir des archives préfectorales et ministérielles :

20 Le recensement de 1931 compte 2,7 millions d'étrangers présents sur le sol métropolitain.

21 Archives Nationales (AN) F7 15172, Courriers du 03.05.1938.

Populations réfugiées	Éléments constitutifs de l'indésirabilité
Juifs d'Europe de l'Est	Concurrence économique
Réfugiés du IIIe Reich	Risque politique
Sarrois	Personnes à charge
Espagnols	Risque sanitaire (femmes) Risque militaire (hommes)

Tableau 1 - Addition des éléments constitutifs de l'indésirabilité au fil des arrivées de réfugiés

Notons aussi que, par exemple, l'apparition du reproche de risque politique n'efface pas celui de la concurrence économique, les deux s'ajoutent. L'indésirabilité est donc une catégorie agrégeante. Derniers arrivés, les individus en provenance d'Espagne sont ainsi susceptibles de cumuler tous les motifs d'indésirabilité.

Des réfugiés dont il est impossible de se débarrasser

Si les personnes réfugiées sont particulièrement visées, c'est parce qu'il est compliqué de les faire repartir vers un autre pays et encore plus de les expulser²². Qu'elles soient en possession d'un passeport Nansen²³ ou réfugiées de fait, il est dans tous les cas, difficile, sinon impossible, de les

22 FISCHER Nicolas, 2004. « Les expulsés inexpulsables. Recompositions du contrôle des étrangers dans la France des années 1930 », *Cultures & Conflits*, no 53, p. 25-41.

23 Le passeport Nansen est le premier instrument juridique de protection internationale des réfugiés mis en place en 1922 par la Société des Nations. Il permet aux personnes apatrides de bénéficier de documents d'identités reconnus, mais n'ouvre pour autant pas directement des droits. Ceux-ci sont laissés à l'appréciation du pays d'accueil. KUNTH Anouche, 2017; « Faire l'expérience d'un statut en construction. Aléas, infortunes et revendications des réfugiés Nansen en France (1922-1942) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 33 - n°4, p. 23-47.

raccompagner à la frontière. Dans le premier cas, très rare, elles sont protégées par les arrangements et conventions passées sous l'égide de la Société des Nations²⁴, dans le second, aucun pays n'est prêt à les accueillir, y compris ceux dont elles sont originaires. Or l'expulsion constitue historiquement une pratique inhérente aux politiques d'immigration²⁵ et est l'un des éléments de l'exercice de la souveraineté d'un État²⁶. De fait, dans l'entre-deux-guerres, en France, les pratiques d'expulsion et de catégorisation comme Indésirable ont cours à l'égard de l'ensemble des étrangers. Claudine Pierre, montre ainsi dans son article sur les Ardennes comment la préfecture catalogue certains étrangers comme Indésirables et parvient à les faire partir, souvent en provoquant leur départ par tracasserie administrative ou moins souvent par expulsion. Elle écrit : « Les expulsions risquent de créer des remous, elles nécessitent des enquêtes longues et ne peuvent concerner que peu de personnes²⁷. » Si l'expulsion n'est utilisée qu'en dernier recours, le départ provoqué ou contraint reste, pour les pouvoirs publics, essentiel afin de se débarrasser des personnes considérées comme indésirables. Un étranger indésirable parti n'est plus un problème pour l'administration concernée : son indésirabilité se dissout avec son départ. Or les réfugiés ne peuvent pas partir, même quand la situation

24 AFOUMADO Diane, 2018. *Indésirables : 1938, la Conférence d'Évian et les réfugiés juifs*, Paris, Calmann-Lévy.

25 DORNEL Laurent, « Pour une histoire comparée et diachronique de l'expulsion », *Diasporas*, 33/2019, p.175-181.

26 LOCHAK Danièle, 1985. *Étrangers: de quel droit?*, Paris, Presses universitaires de France.

27 PIERRE Claudine, 2006. « Départs forcés ou départs contraints. Comment les étrangers partent des Ardennes durant les années 1930 : réflexion depuis un département frontalier », RYGIEL Philippe (dir.), *Le bon grain et l'ivraie, la sélection des migrants en occident, 1880-1939*, La Courneuve, Aux lieux d'être, p.242.

qui leur est faite est intenable²⁸. C'est cette impossibilité à quitter le territoire qui les maintient dans l'indésirabilité, plus que les autres étrangers.

Le tableau ci-dessous montre au passage que l'évolution des motifs entraînant la désignation comme Indésirable s'accompagne de mesures administratives elles aussi cumulatives, que nous n'avons pas présumées sur la base d'une compilation des décrets édictés par le ministère de l'Intérieur, mais bel et bien constatées en analysant les pratiques des administrations préfectorales locales. Ainsi, les réfugiés d'Espagne ont droit comme les autres aux contrôles aux frontières, au refoulement, aux encouragements au retour, et au placement au travail en plus des nouvelles mesures ayant trait à leur prise en charge.

Populations réfugiés	Mesures
Juifs d'Europe de l'Est	Expulsions, quotas
Réfugiés du IIIe Reich	Contrôles aux frontières, refoulement, tracasseries administratives, peu de permis de travail, encouragement à la ré-émigration
Sarrois	Fermeture de la frontière, centres d'hébergement, placements au travail
Espagnols	Contrôles sanitaires, rapatriements collectifs, mise en place de laissez-passer en lieu et place de la carte d'identité, distinction des réfugiés sur une logique militaire entre « civils » et « hommes en âge de se battre »

Tableau 2 - Addition des pratiques administratives au fil des arrivées de réfugiés

28 GINGOLD Siegmund, 2004. *Mémoires d'un indésirable. Juif, communiste et résistant. Un siècle d'errance et de combat*, L'Harmattan, Paris.

Désigner, c'est donc aussi agir : Indésirable est devenu une catégorie d'action publique au sens employé par Vincent Dubois et Sylvie Tissot, à savoir une désignation construite, systématisée engendrant automatiquement une série d'actions publiques²⁹. Dans le cas qui nous intéresse, le répertoire n'en est pas immuable. De fait, devant l'impossible départ du territoire national, une sorte de spirale de solutions administratives se met en place avec pour seul but celui de résoudre le problème des Indésirables. À l'extension des populations concernées et des motifs d'indésirabilité répond l'augmentation des types d'actions. On pourrait même soutenir, en s'inspirant des travaux de l'historien Hans Mommsen que nous sommes en présence d'une radicalisation cumulative³⁰. L'instabilité gouvernementale sous la III^e République aboutit à confier aux hauts fonctionnaires le soin d'assurer la continuité des politiques relatives aux étrangers et surtout aux réfugiés. C'est donc une administration qui agit au coup par coup en fonction d'un couple problème/solution. Le fait que des personnes soient désignées comme Indésirables ne fait l'objet d'aucun questionnement politique, mais est bien laissé entre les mains de l'administration, soit celles de la partie technique de l'État³¹, la réactivation de l'antisémitisme et de la xénophobie, venant servir de moteur à cette action publique.

La science politique associe classiquement deux moteurs à l'action publique, la réglementation ou la routine. Mais en ce qui concerne les populations Indésirables, nombre d'initiatives

29 DUBOIS Vincent, 2012. *La Politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin. TISSOT Sylvie, 2007. *L'État et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil.

30 MOMMSEN Hans, 1997. « Cumulative radicalization and progressive self-destruction as structural determinants of the nazi dictatorship », in Ian KERSHAW and Moshe LEWIN, *Stalinism and Nazism: dictatorships in comparison*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 75-87.

31 BOURDIEU Pierre, 2011. *Sur l'État : cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir-Seuil.

administratives locales ne peuvent s'expliquer ainsi. Elles ont un autre moteur, émotionnel, le terme indésirable contenant une charge émotionnelle très forte appelant au rejet. L'usage de ce terme permet de déclencher d'autant plus facilement une action qu'il n'y a pas forcément de réglementation ou de routine. D'une manière générale, entre 1929 et 1938, on observe des pratiques locales qui se fabriquent au fur et à mesure, jusqu'à ce que le ministère de l'Intérieur, insatisfait des solutions locales au regard du but fixé (délivrer le territoire national des Indésirables), n'en tire des leçons dans une réglementation nationale. Or, l'extension de la catégorie d'Indésirable à toujours plus de groupes de population, vient multiplier leur nombre. Les pouvoirs publics participent ainsi non seulement à construire un problème insoluble, mais également à l'étendre en permanence.

À titre d'exemple, on retrouve dans les archives du ministère de l'Intérieur diverses idées pour se débarrasser des Indésirables comme par exemple les camps de travail, ou l'utilisation des colonies pour les y déporter.

Il m'apparaît indispensable d'éloigner ces individus du territoire métropolitain et de l'Afrique du Nord pour les transporter dans une circonscription territoriale d'une de nos possessions d'outre-mer. Leur surveillance serait ainsi grandement facilitée³².

On peut également citer la proposition de faire partir les ouvriers espagnols qualifiés vers l'Indochine dans une note de service du 1^{er} mai 1939³³ ou encore le célèbre et récurrent plan Madagascar.³⁴

32 AN, F7 14823. Lettre du Ministre de l'Intérieur au Ministre des colonies, sans date.

33 AN, F7 14662. Circulaire n° 110. 01.05.1939

34 MATHIEU Adrien, 2011. « Le projet "Madagascar". Une tentative de colonisation juive, les décideurs français », *Revue d'histoire diplomatique*, p. 157-180.

1938 : La mise en place des camps, une solution enfin efficace ?

La mise en place des camps d'internement par les décrets des 2 mai 1938, puis du 12 novembre, s'inscrit dans cette radicalisation cumulative, résultant de l'impossibilité de résoudre ce que l'administration considère comme un problème : la présence d'Indésirables sur le sol national.

L'année 1938 est un tournant. Le 10 avril marque en même temps l'accession d'Édouard Daladier à la Présidence du Conseil, et le référendum qui scelle l'*Anschluss*, le rattachement de l'Autriche au III^e Reich qui occasionne une nouvelle arrivée de réfugiés en France³⁵. Leur nombre – quelques milliers – est peu élevé. Pour autant, la question des réfugiés originaires du III^e Reich continue d'avoir une importance politique démesurée que leur nombre ne justifie pas. Ils concentrent l'attention du ministère de l'Intérieur, particulièrement focalisé sur certains points comme celui des mariages entre des Français et des Allemandes, objet d'une incroyable inflation réglementaire³⁶. En comparaison, le nombre des réfugiés d'Espagne est estimé à 200-300 000 personnes entre juillet 1936 et décembre 1938³⁷. Mais leur appartenance sociale et leurs liens avec la communauté espagnole déjà présente sur le territoire français font que beaucoup sont rapidement considérés comme des migrants économiques à l'instar des autres étrangers.

BRECHTKEN Magnus, 1997. *Madagaskar für die Juden! : Antisemitische Idee und politische Praxis, 1895-1947*, Oldenburg, Munich, 346 p.

35 LINSLER Johanna, 2010. « Les réfugiés juifs en provenance du Reich allemand en France dans les années 1930 », in ZYTNICKI Colette (dir.), *Terre d'exil, terre d'asile*, éditions de l'Éclat, Paris, p. 29-47.

36 AUDEVAL, Aurélie, 2008. « Une question de catégorie ? Politiques du mariage mixte entre Allemandes et Français. France 1935-1940 », *Le Mouvement social*, n° 225, 2008/4, p. 39-51.

37 STEIN Louis, *op. cit.*, p. 20.

Le changement sans doute le plus déterminant intervient dans les modalités législatives. Le 13 avril 1938, le nouveau gouvernement Daladier obtient du Parlement le droit d'édicter des décrets ayant force de loi, appelés décrets-lois, mesure d'exception justifiée par la crise économique et le spectre grandissant de la guerre. Les pouvoirs de l'exécutif s'en trouvent considérablement renforcés. Dès le lendemain, une circulaire du ministre de l'Intérieur, Albert Sarrault, invite les préfets à « mener une action méthodique, énergique et prompte en vue de débarrasser notre pays des éléments étrangers indésirables [...] »³⁸. Et, marquant la fin des pratiques administratives confuses des années précédentes, les décrets-lois du 2 mai et du 12 novembre 1938 instituent une politique plus centralisée, qui officialisant la notion d'Indésirable en même temps, durcit et systématise les pratiques d'internement au niveau national. Notons que ces textes sont élaborés par les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur qui avaient été justement impliqués dans les pratiques des années 1930. C'est donc un facteur de continuité entre le nouveau cadre réglementaire et les pratiques administratives antérieures.

Le décret du 2 mai 1938. L'assignation à résidence pour les Indésirables

Le rapport d'Albert Lebrun, le président de la République qui sert de préambule à ce décret, loin d'assumer ce qui est un choix politique, présente les mesures prises comme une nécessité imposée par les étrangers eux-mêmes, rendus donc responsables des mesures qui les frappent :

Le nombre sans cesse croissant d'étrangers résidant en France impose au Gouvernement [...] d'édicter certaines mesures que

38 Archives de la Préfecture de Police de Paris, dossier n° 51 doc 343/5. Cité par BADIA Gilbert, *op. cit.* p.81.

commande impérieusement le souci de la sécurité sociale, de l'économie générale du pays et la protection de l'ordre public [...]. Cet esprit de générosité envers celui que nous nommerons l'étranger de bonne foi trouve sa contrepartie légitime dans une volonté formelle de frapper désormais de peines sévères tout étranger qui se serait montré indigne de notre hospitalité³⁹.

Cette rhétorique occulte les conséquences de décisions en réalité politiques : celle d'abord, évoquée dans l'extrait ci-dessus, de mettre à l'écart une fraction de la population ; celle ensuite de placer les populations réfugiées dans le cadre de l'illégalité, alors que, contrairement à ce que les termes utilisés laissent entendre (« clandestin » ou « hôte irrégulier »), les réfugiés ne font pas le choix d'être en situation d'illégalité. Ce sont les différentes mesures administratives prises à leur encontre qui les y mettent. En renversant la perspective, le texte assigne aux réfugiés le rôle stigmatisant de personnes profitant sciemment d'une France généreuse et hospitalière.

Se voulant une réponse à l'impossible départ des réfugiés et surtout à leur impossible expulsion, le décret du 2 mai 1938 propose en son article 11 l'assignation à résidence individuelle comme une alternative :

L'étranger pour lequel il sera démontré qu'il se trouve dans l'impossibilité de quitter le territoire français ne sera pas assujéti aux dispositions des articles 8 et 9 du présent décret-loi ; toutefois, le ministre de l'Intérieur pourra astreindre ledit étranger à résider dans des lieux qu'il fixera et dans lesquels l'intéressé devra se présenter périodiquement aux services de police ou de gendarmerie. Les étrangers ainsi visés qui n'auraient pas rejoint, dans le délai prescrit par le ministre de l'Intérieur, la résidence assignée, ou qui ultérieurement auraient quitté cette résidence

³⁹ *Journal officiel de la République française* (ci-après : *JORF*), 3 mai 1938, p. 4967.

sans autorisation du ministre de l'Intérieur, seront passibles d'un emprisonnement de six mois à trois ans.

L'assignation à résidence doit venir compléter les anciennes pratiques, jugées insuffisantes. Ainsi, une note relative à l'application du décret du 2 mai 1938 aux réfugiés politiques spécifie clairement que la pratique de départ du territoire reste à l'ordre du jour :

Il faut donc : s'efforcer de faire partir ou de neutraliser les indésirables qui résident en France

- a. les faire partir (accords internationaux)
- b. les neutraliser (assignation à résidence)

Le départ hors de France a même toujours la préférence du ministère de l'Intérieur. Dans un courrier aux Affaires étrangères, il leur demande de soutenir les démarches conduites par des réfugiés pour trouver un pays d'accueil auprès des autorités consulaires étrangères. Ce n'est qu'en cas d'échec du projet d'émigration qu'une assignation à résidence est décidée⁴⁰.

Le décret du 12 novembre 1938 et l'assignation à résidence collective

Le décret du 12 novembre 1938 a été précédé de textes administratifs qui tendaient de plus en plus vers la création de centres spéciaux. La mesure de l'internement collectif dans des camps prend ainsi progressivement forme sous l'impulsion du ministère de l'Intérieur, déçu par l'assignation à résidence.

⁴⁰ AN, F7 14662, note non datée. Cela dit, le décret du 2 mai 1938 laisse la possibilité aux personnes frappées par des mesures administratives de faire appel, limitant ainsi l'arbitraire de la décision administrative.

Il importe, recommande le Président de la République, de se montrer strict à l'égard des étrangers indésirables (...) envers lesquels le contrôle indispensable de l'administration ne peut être assuré que par la présence permanente des intéressés en un lieu déterminé⁴¹.

La recherche d'une solution administrative plus efficace se lit également dans une autre note :

Aussi, est-il apparu indispensable d'envisager pour ces éléments de trouble, l'institution d'un système présentant, pour la sécurité du pays, des garanties plus efficaces. Il fallait donc recourir à la création de centres spéciaux vers lesquels seront dirigés ces indésirables. Ils y feront l'objet de la surveillance que justifie leur conduite⁴².

Sur ce plan, les instructions du 10 novembre 1938 envoyées aux préfets des Basses-Alpes, de Corse, du Gers, de Haute-Marne et de l'Orne marquent une étape importante, moins par l'ordre donné de mettre en place dans leurs départements des centres d'accueil pour 300 à 500 individus pour le 1^{er} décembre 1938, dispositions rendues obsolètes par le décret du 12 novembre deux jours plus tard, que par la désignation claire dans le texte des deux types d'étrangers auxquels sont destinés ces centres : d'une part, ceux qui ne se soumettent pas aux avis d'expulsion et, d'autre part, les réfugiés qui, ne pouvant être expulsés, doivent être considérés « comme en transit temporaire⁴³ ». Ces instructions mettent aussi en lumière un élément essentiel du choix des autorités entre internement et assignation à résidence : la question des

41 AN, F7 14823, note non datée.

42 *Ibid.*

43 Archives départementales de la Lozère, 2W 2805, Instruction du 10 novembre 1938.

ressources. Les étrangers ayant des ressources se verront assignés et échapperont au travail, tandis que les centres seront réservés à celles et ceux devant être « secourus et hébergés », contre un travail contribuant au fonctionnement des futurs camps. L'appartenance sociale joue donc un rôle déterminant dans l'application des traitements administratifs possibles et laisse entrevoir les pratiques de travail forcé qui auront cours dans les Centre de Travailleurs Étrangers (CTE) durant la guerre⁴⁴.

Clairement conçu sur la base de la remontée de pratiques administratives jugées insatisfaisantes, le décret-loi du 12 novembre 1938 est précédé d'un rapport d'Édouard Daladier, le président du Conseil, qui permet de cerner les motivations politiques présidant à ce texte. Inscrit dans la même logique que le décret-loi précédent, celui-ci instaure des mesures censées perfectionner celles déjà prises dans le sens indiqué par les différentes circulaires émises par l'Intérieur depuis mai : par exemple, la « III^e instruction au sujet du régime administratif des étrangers qui se trouvent dans l'impossibilité de quitter le territoire⁴⁵ » annonce, outre le durcissement des conditions d'acquisition de la nationalité française et la simplification du processus de la déchéance de nationalité, que l'assignation n'est pas une mesure suffisante pour les personnes étrangères représentant un trop grand danger pour la communauté nationale :

Enfin, s'il fallait strictement réglementer les conditions d'acquisition de la nationalité française, il n'était pas moins indispensable d'assurer l'élimination rigoureuse des indésirables.

44 Elles sont créées par le décret du 12 avril 1939 en vue d'une utilisation en temps de guerre. PARELLO Vincent, 2016. « Les compagnies de travailleurs étrangers (CTE) en France à la fin de la Troisième République », *Bulletin hispanique. Université Michel de Montaigne Bordeaux*, 118-1, Presses universitaires de Bordeaux, p. 233-250.

45 AN, F7 14662.

Sans doute le ministre de l'Intérieur a-t-il le droit d'expulser les étrangers résidant en France ou, s'ils sont dans l'impossibilité de trouver un pays qui les accepte, peut-il leur assigner une résidence dans une localité déterminée, mais il est de ces étrangers qui en raison de leurs antécédents judiciaires ou de leur activité dangereuse pour la sécurité nationale ne peuvent, sans péril pour l'ordre public, jouir de cette liberté encore trop grande que confère l'assignation à résidence. Aussi, est-il apparu indispensable de diriger cette catégorie d'étrangers vers des centres spéciaux où elle fera l'objet d'une surveillance permanente que justifient leurs infractions répétées aux règles d'hospitalité⁴⁶.

Mais le décret-loi du 12 novembre 1938 innove vraiment par son article 25 qui décide d'ouvrir des centres de surveillance contrôlés, en d'autres termes des camps :

L'étranger pour lequel il sera démontré qu'il se trouve dans l'impossibilité de quitter le territoire bien qu'assujéti aux dispositions des articles 8 et 9 du présent décret, pourra, jusqu'à ce qu'il soit en mesure de déférer, être astreint à résider dans les lieux fixés par le ministre de l'Intérieur et dans lesquels il devra se présenter périodiquement aux services de police ou de gendarmerie.

Tout étranger visé à l'alinéa précédent qui, dans l'intérêt de l'ordre ou de la sécurité publique, devra être soumis à des mesures de surveillance plus étroites que celles dictées à l'alinéa précédent, sera astreint à résider dans un des cantons dont la désignation sera faite par décret et dont l'organisation sera établie par les ministres de l'Intérieur, et s'il y a lieu, par le ministre des Colonies. Les étrangers ainsi visés dans les deux premiers alinéas, qui n'auraient pas rejoint, dans le délai prescrit par le ministre de l'Intérieur la résidence assignée, ou qui ultérieurement, auraient quitté cette

⁴⁶ *JORF*, 13 novembre 1938, p. 12920, décret-loi du 12 novembre 1938.

résidence sans autorisation, seront passibles d'un emprisonnement de six mois à trois ans.

Restée floue, l'organisation de ces centres spéciaux est précisée postérieurement dans une pluie de textes réglementaires, circulaires, notes et autres décrets précisant les modalités d'application ou modifiant certains points⁴⁷.

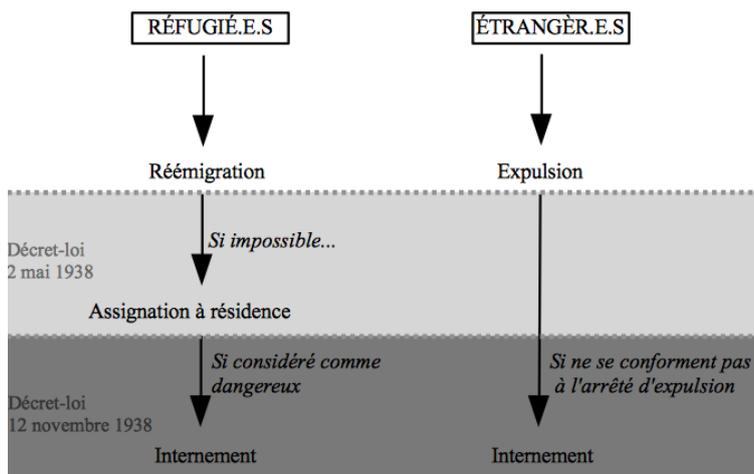


Fig. 1 - Évolution des différentes mesures administratives visant les Indésirables au fil des décrets-lois des 2 mai 1938 et 12 novembre 1938.

La Retirada et la mise en place effective des camps

Bien que l'attention du ministère de l'Intérieur soit surtout tournée vers les réfugiés du III^e Reich, ce sont les événements de la *Retirada*, soit l'arrivée des personnes fuyant l'avancée des troupes de Franco en Espagne entre décembre 1938 et

47 SCHOR Ralph, 1985. *L'Opinion française et les étrangers en France, 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 666. Ces différents textes sont consultables notamment sous la cote AN, F7 14662.

le printemps 1939, qui viennent accélérer et infléchir la mise en place des camps. De fait, les réfugiés de la *Retirada* sont les premiers à faire les frais d'un internement prévu par les décrets-lois de mai et novembre 1938, des textes qui n'avaient pas été pensés spécifiquement pour eux.

La fin de la guerre civile espagnole a mis sur les routes près d'un demi-million de personnes, militaires ou civils, qui, du 24 janvier au 15 février 1939, franchissent à pied les Pyrénées pour se rendre en France⁴⁸. Pour empêcher leur entrée, le ministre des Affaires étrangères, Georges Bonnet, tente en vain d'obtenir la création d'une zone neutre en territoire espagnol. Devant le refus des forces franquistes, le 28 janvier, la France ouvre finalement ses frontières, mais sans doute moins en vertu de la tradition d'asile qu'en raison de la marge de manœuvre des plus limitée dont dispose le gouvernement⁴⁹. Les autorités françaises envoient d'ailleurs des gardes mobiles et des tirailleurs sénégalais réceptionner les réfugiés.

Alors que deux visions sous-tendent l'accueil, l'une humanitaire, l'autre liée aux représentations de l'Indésirable, l'ouverture des frontières se fait en plusieurs phases⁵⁰. Dans un premier temps, seules les populations civiles sont accueillies, femmes, enfants et personnes âgées. Puis les hommes blessés finissent par être pris en charge. Beaucoup de réfugiés sont aussitôt évacués par convois spéciaux vers l'intérieur du pays. Tous les lieux d'hébergement possibles, hôpitaux ou écoles,

48 VIGIL Alicia Alted, BERDAH Jean-François, COBO José Martinez, 2004. *L'Œil de l'exil, l'exil en France des républicains espagnols*, Privat, Toulouse, p. 8.

49 PESCHANSKI Denis, 1998. « *Les camps français d'internement* », *Fort Barraux, camps et prisons de la France de Vichy 1940-1944*, Grenoble, Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère en France, p. 11.

50 SALGAS Emmanuelle, 2004 (1989). « L'opinion publique et les représentations des réfugiés espagnols dans les Pyrénées orientales (janvier-septembre 1939) », in CAUCANAS Sylvie et SAGNES Jean (dir.), *Les Français et la guerre d'Espagne*, Presses Universitaires de Perpignan.

sont réquisitionnés. La frontière ne s'ouvre à l'ensemble de l'armée républicaine et plus largement aux hommes valides qu'à partir du 5 février 1939, à condition qu'ils soient désarmés à la frontière. C'est à eux plus particulièrement que sont destinés les « camps sur la plage », ou les « camps du mépris », comme entre autres Argelès, Saint Cyprien et le Bacarès, bien connus pour leurs conditions de vie dramatiques et de nombreux décès⁵¹.

L'internement se met donc en place à la faveur de la *Retirada*, dont il semble que les autorités françaises furent averties mais qu'elles n'ont pas pour autant anticipé⁵². C'est indéniablement en toute hâte et dans une relative improvisation matérielle que sont installés les camps sur la plage et les « centres d'accueil », mais sur la base légale, longuement construite, du décret du 12 novembre 1938, pour « l'accueil des indésirables soumis à des mesures de surveillance étroites »⁵³. On retrouve dans les mesures mises alors en place toute la gradation du traitement prévu pour les réfugiés par les décrets du 2 mai et du 12 novembre 1938. Ainsi, le 11 février 1939, les autorités prévoient théoriquement quatre « régimes applicables aux étrangers venant d'Espagne⁵⁴ » :

1. Espagnols qui doivent être considérés comme les autres étrangers de par « leur situation personnelle » et leur « honorabilité ». Ils obtiennent un récépissé de carte d'identité.

2. Les réfugiés « non dangereux » et dont la présence « n'offre pas d'inconvénient grave mais qu'il y a cependant intérêt à ne pas laisser circuler sur tout le territoire et à grouper en des endroits

51 SALGAS Emmanuelle, *op. cit.* p.189.

52 STEIN Louis, *op. cit.* p. 5-18.

53 VILLEGAS Jean -Claude, *op. cit.*, p.10 ; LAHARIE Claude *op. cit.*, p. 22.

54 AN F7 15172, « Régimes applicables aux étrangers provenant d'Espagne », 11 février 1939.

déterminés où il est facile d'exercer sur eux un contrôle efficace ». Ceux-ci seront pourvus d'un laissez-passer.

3. Les réfugiés devant être « particulièrement surveillés » sont eux assignés à résidence car cela « permet l'application de sanctions pénales assez graves ».

4. « Ceux particulièrement dangereux pour la sécurité publique » et qui se voient assignés à résidence dans un « centre spécial de rassemblement ».

Près de 350 000 personnes se retrouvent dans ces camps de fortune, les autres ayant été accueillies dans des centres ouverts ou au sein de familles⁵⁵. Comme souvent avec les mesures administratives, ce qui était pensé comme une solution devient un problème. Les camps et leur nombreuse population deviennent à leur tour une question à résoudre. Après avoir fait face aux premières urgences, le gouvernement cherche le moyen d'améliorer les conditions d'hébergement et de faire partir le plus possible de ces réfugiés espagnols, notamment avec la mise d'une coopération étroite avec le Mexique⁵⁶. Ainsi, la spirale de la radicalisation cumulative se poursuit-elle, menant à l'instauration, entre autres, du travail forcé pour les hommes dans les Compagnies de travailleurs étrangers (CTE)⁵⁷.

Parallèlement à ces camps créés dans l'urgence pour les réfugiés d'Espagne, le projet initial de novembre 1938 trouve sa réalisation dans l'implantation du « centre spécial » de Rieucros en février 1939. Il est « destiné aux « réfugiés dangereux » incapables de quitter la France et aux « étrangers

55 PESCHANSKI Denis, *op. cit.*, p. 11.

56 DÁVILA VALDÉS Claudia, 2013. « L'émigration des réfugiés espagnols de France au Mexique. Les relations franco-mexicaines 1939-1942 », *Cahiers des Amériques latines*, n°72-73, p. 163-182.

57 PARELLO Vincent, *op. cit.*, p. 233-250.

suspects »⁵⁸ ne s'étant pas soumis à un ordre d'expulsion. Selon le décret de création de Rieucros, le 21 janvier 1939, ce camp est destiné aux « expulsés soumis à une surveillance constante en raison de la gravité des faits qui leur sont reprochés ».

Mais si Rieucros est bien le premier camp d'internement officiellement créé, il n'est pas le premier à fonctionner puisqu'il n'accueille ses premiers internés qu'en mars 1939⁵⁹. Entre le décret de janvier 1939 et l'ouverture effective de Rieucros, des camps sur la plage ainsi que des centres d'hébergement pour les populations civiles ont été ouverts pour les réfugiés d'Espagne.

Rieucros n'est donc pas le premier camp à fonctionner, mais c'est le premier à avoir été prévu. Il fonctionne d'ailleurs selon les volontés politiques décrites dans le décret du 12 novembre 1938, à savoir comme une réponse à l'expulsion impossible. Les internés, à leur arrivée, se voient notifier non seulement un arrêté d'expulsion mais aussi un arrêté d'assignation à résidence prenant rétroactivement effet à la date d'arrivée des internés⁶⁰.

Conclusion : quelle crise ?

La question de la *Retirada* permet de revenir sur la question de la place de la crise des années 1930 dans le traitement politique des Indésirables. Si l'article s'est concentré sur l'évolution des politiques publiques pour montrer les logiques administratives et ministérielles à l'œuvre, il nous faut revenir sur l'ensemble du contexte historique.

58 Là encore je mets des majuscules pour souligner qu'il s'agit de catégories administratives.

59 EGGERS Christian, *op. cit.*, p. 3-7

60 AD Lozère, 2W 2805, « renseignements concernant le camp de Rieucros ».

À lire les contemporains comme les historiens, tout semble faire crise dans les années 1930 : l'économie, la société et la politique. Au point de fournir une clé d'explication unique et apparemment satisfaisante à tous les événements de cette période, y compris la catégorisation des étrangers en Indésirables et leur internement dans des camps. À s'en tenir à une définition scientifique, une crise, c'est ce qui introduit une rupture systémique, autrement dit c'est la mise en danger de la structure par la conjoncture⁶¹. L'économiste Philippe Légé préconise donc d'éviter d'utiliser le terme de crise comme un synonyme de problème :

Le mot « crise » est parfois employé pour désigner cette situation de trouble profond dans laquelle se trouve un groupe social. [...] C'est toutefois en un autre sens que l'on utilise le mot « crise » en économie. Il s'agit de désigner des difficultés dans le fonctionnement même du système économique. Or ce dernier peut tout à fait fonctionner en laissant une partie de la population subir le chômage et la pauvreté⁶².

L'arrivée des réfugiés dans les années 1930 ne met en danger ni le fonctionnement de la société française, ni celui de l'appareil d'État. Sans compter que, durant cette période, les départs d'étrangers du fait des difficultés économiques et des pressions administratives viennent largement compenser les arrivées⁶³. Le flux des réfugiés pendant les années 1930 ne

61 MOUNGUENGUI Steve-Wilifrid, AFIA Kamel et TILLY JEAN-JOSEPH Karine, 2011. « Du paradigme de la crise en philosophie », *Spécificités*, n° 4/1, p. 5-14.

62 LÉGÉ Philippe, 2019. « La crise économique ? Quelle crise ? », *Manuel indocile de sciences sociales*, Paris, La Découverte, p.74.

63 Selon les recensements, la population étrangère passe de 7 % (soit 2 890 923 personnes) en 1931 à 5,9 % (soit 2 453 507 personnes) de la population totale en 1936 : Ralph Schor, *op. cit.*, p.34. L'absence de recensement avant 1946 empêche d'avoir des résultats précis pour la fin de

peut donc être qualifié de « crise ». Cela étant, beaucoup de contemporains l'ont ressenti comme cela⁶⁴. La question qui se pose est donc celle du discours de crise bien plus que la crise elle-même.

Pour Caroline de Montety et Emmanuël Souchier, « le concept de “crise” n'a d'existence tangible qu'une fois exprimé, réifié dans un discours. C'est un

“être culturel” produit par les médias, qui circule dans la société et qui, à un moment donné, croise les imaginaires, les inquiétudes ou les espoirs, parvenant à se cristalliser un instant dans le fil du discours et de l'histoire⁶⁵.

En croisant diverses recherches sur le phénomène de crise ou de discours sur la crise⁶⁶, il est possible de faire ressurgir deux points. D'abord, le sentiment de crise naît de la distance entre la représentation et le vécu :

la décennie. Cependant les chiffres annuels officiels des entrées et sorties du territoire indiquent une hausse totale légère du nombre d'étrangers, de l'ordre de quelques dizaines de milliers de personnes (16 281 en 1936, 70 672 en 1937 et 37 925 en 1938).

64 Voir, par exemple dans R. SCHOR, *op. cit.*, p. 653-666, combien les attentats politiques de 1937 ont accentué le ressentiment xénophobe, provoquant des campagnes de presses vindicatives.

65 De MONTETY Caroline et SOUCHIER Emmanuël, 2009. « Présentation », numéro “écrire la crise” », *Communication langages* n° 162 (4), NecPlus, p. 49-65.

66 VUKOV Tamara, 2007. *Affective Politics, Effective Borders: News Media Events and the Governmental Formation of Canadian Immigration Policy*, Montréal, Concordia University; BODIN Romuald et ORANGE Sophie, 2013. *L'Université n'est pas en crise : Les transformations de l'enseignement supérieur : enjeux et idées reçues*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant ; DUPUIS-DÉRI Francis, 2018. *La Crise de la masculinité, autopsie d'un mythe tenace*, Montréal, Les éditions du remue-ménage ; N. CLARKE John, CRITCHER Chas, HALL Stuart *et al.*, 1993. *Policing the crisis: Mugging, the State and law and order*, Londres, Macmillan.

il s'agit d'une rupture brutale ou progressive qui survient dans le récit que la communauté se fait d'elle-même et dans sa propre représentation. On ne parle de crise que par rapport au passé⁶⁷.

Ensuite, le discours de crise crée un sentiment d'urgence et opère comme un appel à agir⁶⁸.

Tout cela s'applique bien à la question des réfugiés et de leur accueil dans les années 1930. Celle-ci est en effet posée dans une France présentée de façon récurrente comme un pays généreux et accueillant que l'arrivée des réfugiés mettrait en péril. Dès lors, les contemporains se montrent anxieux et pressés de trouver une solution à la « crise » des réfugiés, produite et construite par les acteurs institutionnels, bien que contredite par la démographie.

Mais si la production du discours de crise par les contemporains est une chose, sa reprise par des historiens en est une autre. Reprendre à son compte la notion de crise comme clé d'explication pour cette période ne permet pas de distinguer le discours sur la crise des faits. Par exemple, on explique parfois le décret-loi de novembre 1938 comme une réaction à l'assassinat par Herschel Grynszpan, le 7 novembre 1938, du conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Paris, Ernst vom Rath⁶⁹. Or les archives administratives montrent bien que ce texte est en fait l'aboutissement de développements administratifs successifs qui s'étendent sur un temps bien plus long que celui occupé par cet assassinat.

Privilégier la conjoncture, c'est avoir une vision de l'histoire hachée de ruptures événementielles. Or, en ce

67 MOUNGUENGI Steve-Wilfrid, AFIA Kamel et TILLY JEAN-JOSEPH Karine, 2011, *op. cit.*, p. 4.

68 HARTOG François, 2011. « Historiographie », *Annuaire de l'EHESS, Comptes rendus des cours et conférences*, EHESS, p. 115-118.

69 THALMANN Rita, *op. cit.*, p. 65. KLEIN Anne, 2007. *Flüchtlingspolitik und Flüchtlingshilfe 1940-1942 - Varian Fry und die Komitee zur Rettung politisch Verfolgter in New York und Marseille*, Metropol, Berlin.

qui concerne notre sujet, les faits sont têtus : la création de camps n'a pas pour origine la « crise » de la *Retirada*, mais des politiques migratoires développées depuis une décennie par des gouvernements et des administrations qui, à l'instar de la société, se vivaient en crise. C'est donc par l'analyse des structures, sur un temps plus long que l'on peut trouver une explication satisfaisante. Cela n'ôte par ailleurs pas le rôle joué par des événements importants comme la *Retirada*, qui dans ce cas précis vient clairement infléchir et accélérer les politiques prévues.

Ainsi la problématique de la rupture et de la continuité appliquée aux camps d'internement français ne concerne-t-elle pas seulement le régime de Vichy, mais les dernières années de la III^e République. De 1929 à 1939, une logique de fond – trouver le moyen de se débarrasser des Indésirables – a engendré un continuum d'actions vis-à-vis des étrangers catégorisés comme tels. Des tracasseries administratives à l'internement, en passant par l'aide à la ré-émigration, s'est constitué alors un répertoire d'actions publiques de plus en plus coercitives qui évoquent un phénomène de radicalisation cumulative. C'est dans le fil de ce continuum qu'il convient de situer la création de camps d'internement pour étrangers en 1938, et non pas y voir une réponse des pouvoirs publics pris au dépourvu par la *Retirada*. Cette rupture avec les principes républicains n'est par ailleurs pas un phénomène nouveau si l'on se réfère à l'histoire coloniale française. La mise en place de ces camps, infléchi par la conjoncture, n'est pas une rupture, c'est une évolution supplémentaire d'une logique déjà présente.

Réfugiés, ennemis puis citoyens : les Juifs allemands et autrichiens en Grande-Bretagne (1933-1950)

Alexandre De Aranjo

Entre le 30 janvier 1933 et le 1^{er} septembre 1939, environ 60 000 Juifs fuirent les territoires occupés par l'Allemagne nazie pour trouver refuge au Royaume-Uni¹. Toutefois de nombreux réfugiés ne purent entrer dans le pays avec le statut de réfugié à cause des lois sur l'immigration en place. Le gouvernement britannique, surtout avant la Nuit de Cristal, craignait qu'un trop grand afflux de réfugiés dans le pays ne représente une charge pour les finances publiques.

Au début de la guerre en septembre 1939, des tribunaux furent improvisés afin d'auditionner les réfugiés et d'estimer de manière arbitraire le danger qu'ils pouvaient représenter pour la sécurité du pays, les recommandations des tribunaux

1 GRENVILLE Anthony, 2010. *Jewish Refugees from Germany and Austria in Britain 1933-1970 : Their Image in AJR Information*, Edgware, Vallentine Mitchell & Co Ltd, p.xi.

allant de la simple surveillance à l'internement immédiat. À la suite de l'invasion de la Hollande et de la Belgique par l'armée allemande, les autorités britanniques décidèrent d'interner ces mêmes réfugiés par mesure de précaution, les considérant comme *enemy aliens* (étrangers ennemis). Des camps d'internement furent alors improvisés en Angleterre et sur l'Île de Man. Dans la presse et au sein du gouvernement, les opinions divergèrent sur la décision d'interner les réfugiés de l'Allemagne nazie. Ce n'est qu'après de nombreuses discussions que leur situation fut réexaminée pour aboutir à leur libération.

Malgré des conditions d'accès difficiles et des mois voire des années d'internement, environ 50 000 de ces mêmes réfugiés décidèrent de s'établir au Royaume-Uni après la guerre pour finalement être naturalisés. Si de nombreux travaux, tels que ceux menés par Tony Kushner et David Cesarani ou encore Louise London, traitent des réfugiés juifs de l'Allemagne nazie au Royaume-Uni depuis maintenant presque cinquante ans, la parole des anciens réfugiés y est rarement incluse. On peut toutefois citer Marion Berghahn et son approche sociologique de l'assimilation progressive des réfugiés dans la société britannique en se basant sur de nombreux entretiens réalisés pour l'occasion ou, plus récemment, Anthony Grenville qui a incorporé la parole des réfugiés via leur image dans le journal de *l'Association of Jewish Refugees*. Enfin Rachel Pistol a quant à elle travaillé sur le souvenir des camps d'internement chez les anciens réfugiés².

2 CESARANI David & KUSHNER Tony (eds), 1993. *The Internment of Aliens in Twentieth Century Britain*, Londres, Routledge; LONDON Louise, 2002. *Whitehall and the Jews 1933-1948 : British Immigration Policy and the Holocaust*, Cambridge, Cambridge University Press; BERGHAHN Marion, 1988. *Continental Britons : German-Jewish Refugees from Nazi Germany*, Oxford, Berg Publishers Ltd; GRENVILLE Anthony. *Jewish Refugees from Germany and Austria*, *op. cit.*; PISTOL Rachel, 2017. *Internment during the Second World War: A Comparative Study of Great Britain and the USA*, Londres, Bloomsbury Academic.

Basé sur des entretiens réalisés par l'auteur en 2009 dans le cadre de travaux de thèse sur les réfugiés au Royaume-Uni et restés inédits jusque-là, cet article étudiera l'impact du contexte historique sur la vie des réfugiés, sur leurs prises de décision ainsi que sur leur identité pour une période qui va de 1933 à leur établissement définitif au Royaume-Uni. Il s'agira aussi de redonner la parole à un groupe laissé dans le silence pendant plusieurs décennies de recherches historiques qui se sont concentrées davantage sur les événements et sur les grands décisionnaires de cette période sans intégrer les récits et histoires des personnes affectées dans leur quotidien et leur identité.

Des politiques d'accueil peu favorables

Dès 1933 et l'accession d'Hitler au pouvoir, 60 000 réfugiés quittèrent l'Allemagne pour les pays limitrophes afin de fuir les persécutions, 80 % d'entre eux étaient juifs³. Le Royaume-Uni n'était pas une destination privilégiée du fait de son éloignement géographique et des conditions d'entrée restrictives pour les immigrés et les réfugiés. En effet, depuis l'*Aliens Act* de 1905, première loi sur l'immigration visant en particulier les Juifs d'Europe de l'Est fuyant les pogroms, les gouvernements britanniques qui s'étaient succédé avaient affiché une volonté de limiter l'afflux de populations étrangères⁴. Ceux jugés indésirables, c'est-à-dire qui n'avaient pas les moyens de subvenir à leurs besoins ou qui étaient dans un état de santé physique ou mentale susceptibles d'en faire des personnes à charge pour l'aide publique ou de représenter

3 SHERMAN Ari Joshua, 1973. *Island Refuge : Britain and Refugees from the Third Reich 1933-1939*, Ilford, Taylor & Francis, p. 23.

4 LIPMAN Vivian Davis, 1990. *History of the Jews in Britain since 1858*, Leicester, Holmes & Meier Publishers Inc, p. 67.

un éventuel danger pour la population, n'étaient pas autorisés à entrer sur le territoire⁵.

L'*Aliens Restriction Act* adopté en 1914 vint durcir ces conditions d'accès. En pleine guerre mondiale, tous les étrangers devaient s'enregistrer auprès de la police, afin qu'elle puisse identifier les populations étrangères provenant de pays belligérants, dont l'Allemagne⁶. Cette loi fut renforcée par l'*Aliens Restriction Act* de 1919 qui donna au *Home Secretary* (ministre de l'Intérieur) le pouvoir de contrôler n'importe quel aspect concernant l'immigration et par l'*Aliens Order* de 1920 qui rendit obligatoire l'obtention d'un permis de travail afin de pouvoir s'installer dans le pays⁷. Ces conditions strictes, héritées de l'antigermanisme de la Première Guerre mondiale et d'une méfiance générale à l'égard des étrangers perçus comme des ennemis ou des charges financières pour l'État, limitèrent l'arrivée des immigrants dans un pays qui continua de se refermer sur lui-même en matière d'immigration pendant les années 1920. Cette période se caractérisa par exemple par une absence notable de réfugiés arméniens : alors que la France en accepta 63 000, le Royaume-Uni n'en accueillit que 200, le gouvernement britannique arguant qu'il valait mieux gagner la Première Guerre mondiale pour aider les Arméniens plutôt que de mobiliser des ressources pour les accueillir⁸.

5 DUMMETT Ann & NICOL Andrew, 1990. *Subjects, Citizens, Aliens and Others, Nationality and Immigration Law*, Londres, Northwestern University Press, p. 103.

6 CESARANI David, 1993. « An Alien Concept ? The Continuity of Anti-Alienism in British Society before 1940 », David Cesarani et Tony Kushner (eds), *The Internment of Aliens, op. cit.*, p. 35-36.

7 PANAYI Panikos, 2010. *An Immigration History of Britain : Multicultural Racism since 1800*, Harlow, Routledge, p. 63.

8 KUSHNER Tony & KNOX Katharine, 1999. *Refugees in an Age of Genocide: Global, National and Local Perspectives during the Twentieth Century*, Londres, Routledge, p. 66-71.

En 1933, le gouvernement britannique observait de près la situation des Juifs en Allemagne qui commençaient à quitter le pays. Très tôt, l'objectif fut de protéger les intérêts britanniques face à une arrivée de réfugiés juifs potentiellement importante tout en gardant l'apparence qu'un effort était fait pour les accueillir. Entre 1933 et 1938, environ 10 000 Juifs trouvèrent refuge au Royaume-Uni sur les 150 000 qui avaient quitté l'Allemagne⁹. Cependant ce chiffre en apparence élevé, en comparaison avec celui des réfugiés arméniens précédemment cités, ne reflète pas la politique d'immigration du gouvernement britannique à l'époque¹⁰.

En effet, toujours dans le but de préserver les intérêts du pays, le gouvernement britannique privilégia les réfugiés pouvant contribuer économiquement, scientifiquement ou culturellement au pays. Dans tous les cas, arriver avec un pécule important augmentait les chances d'entrer, tandis que les réfugiés plus pauvres risquaient de se faire refouler à la frontière, décision qui était à la discrétion des agents de contrôles de l'immigration jusqu'en 1938. Cette méthode permit de limiter le nombre de réfugiés et surtout d'accepter en majeure partie des réfugiés qui pourraient subvenir eux-mêmes à leurs besoins.

Pour les réfugiés n'ayant pas les moyens d'émigrer au Royaume-Uni, l'unique solution restait d'obtenir un visa de travail. Un des rares secteurs à manquer de main-d'œuvre était celui des domestiques. Ainsi 20 000 réfugiés d'Allemagne et d'Autriche, principalement des femmes, obtinrent un visa de travail pour aller travailler en tant que domestique ou dans les cuisines de familles aisées¹¹.

9 MARRUS Michael, 1985. *The Unwanted : European Refugees in the Twentieth Century*, Oxford, Oxford University Press, p. 130.

10 GRENVILLE Anthony, 2010. *Jewish Refugees from Germany and Austria*, *op. cit.*, p. 4-5.

11 KUSHNER Tony & KNOX Katharine. *Refugees in an Age of Genocide*, *op. cit.*, p. 157-158.

Enfin, suite à la Nuit de Cristal, les enfants juifs purent bénéficier du *Kindertransport* mis en place par le gouvernement britannique sous l'impulsion du *Council for German Jewry* ainsi que d'autres organisations juives et non-juives afin de faciliter leur émigration au Royaume-Uni, permettant de sauver presque 10 000 enfants juifs¹². La situation des enfants s'étant aggravée en Allemagne et en Autriche, les premiers arrivèrent rapidement au Royaume-Uni sans condition particulière à partir de fin 1938. Cependant, 6 000 d'entre eux avaient pu bénéficier du *Kindertransport* grâce à une caution payée par les familles d'accueil volontaires, privilégiant à nouveau l'aspect financier plutôt que la réelle capacité à accueillir les enfants dans des foyers sans risques pour eux. Les enfants restants furent sponsorisés par des écoles ou encore des comités locaux¹³.

Howard Kendall put bénéficier du *Kindertransport* grâce à sa mère qui mit une petite annonce dans le *Times* afin de lui trouver un sponsor :

Ma mère eut l'idée de mettre une petite annonce dans le *Times* demandant à une âme charitable de prendre un garçon juif sous sa protection... Nous avons eu deux réponses : une provenant de la côte est, une autre de Nottingham... Le 21 juin 1939, j'arrivai en Angleterre¹⁴.

12 Le *Kindertransport* est le nom informel de plusieurs opérations de sauvetage d'enfants majoritairement juifs en provenance d'Allemagne, d'Autriche et de Tchécoslovaquie principalement. Afin d'en bénéficier des citoyens et organisations privées sponsorisaient les enfants pour leur voyage et devaient les héberger une fois arrivés. Leur séjour était considéré comme temporaire. Entre 9 000 et 10 000 enfants purent rejoindre la Grande Bretagne entre 1938 et 1940.

13 KUSHNER Tony & KNOX Katharine, *ibid.*, p.154-156; LAFITTE François, 1940. *The Internment of Aliens*, Harmondsworth, Penguin, p. 36.

14 Entretien avec Howard Kendall, 27 février 2009.

De son côté, la communauté juive britannique n'avait pas tardé à s'organiser avec, dès 1933, la création du *Jewish Refugees Committee* (JRC) afin d'aider les réfugiés au Royaume-Uni, suivi à quelques semaines près de la création du *Central British Fund for German Jewry* (CBF) qui non seulement avait pour vocation de financer les activités du JRC, mais aussi de permettre l'émigration des Juifs d'Allemagne vers la Palestine¹⁵. Comme le gouvernement britannique ne comptait pas aider financièrement les réfugiés d'Allemagne, le rôle des organisations juives fut crucial dans le soutien apporté aux réfugiés sur le territoire britannique et en Allemagne nazie. Le gouvernement et les organisations juives britanniques partageaient la vision selon laquelle accueillir les réfugiés n'était qu'une mesure temporaire et que les rediriger vers la Palestine était une meilleure solution.

En septembre 1939, environ 60 000 réfugiés se trouvaient au Royaume-Uni mais leur statut allait changer pour devenir celui d'étrangers ennemis.

De réfugiés à étrangers ennemis

Dès avril 1939, le gouvernement britannique s'était préparé à interner les réfugiés allemands et autrichiens alors que la guerre semblait inévitable¹⁶. Un comité pour le « Contrôle des Étrangers Ennemis » fut créé afin d'organiser les arrangements nécessaires à l'internement des étrangers pouvant représenter une menace pour le pays en cas de conflit. Dans un premier temps, le comité souhaitait rétablir les mesures prises à l'encontre des étrangers ennemis pendant la Première Guerre mondiale afin de les expulser. Devant l'ampleur de la tâche, le comité décida finalement de préparer l'internement de tous

15 LONDON Louise. *Whitehall and the Jews 1933-1948*, *op. cit.*, p. 39-40.

16 The National Archives, Londres (ci-après TNA) HO 144/21258, Extract from Memorandum on Refugees and National Service, n.d.

les hommes allemands et apatrides d'origine allemande. De son côté le MI5, le renseignement intérieur britannique, avait dressé une liste de 3 000 individus à arrêter en cas de guerre, tout en prévoyant d'élargir la liste à 5 500 dans les quarante-huit heures suivant la déclaration de guerre¹⁷. Cependant, afin d'éviter tout internement excessif, le *Home Office* précisa que tous les Allemands et Autrichiens au Royaume-Uni n'étaient pas des ennemis, car ils avaient été eux-mêmes victimes des nazis et qu'il serait injuste de les traiter comme ennemis alors qu'ils souhaiteraient aider leur pays d'accueil¹⁸.

Toutefois, la guerre déclarée, toutes les personnes considérées comme étrangers ennemis au Royaume-Uni durent passer devant l'un des 120 tribunaux spéciaux créés pour l'occasion et chargés d'évaluer la dangerosité de chacun en trois catégories. La catégorie A regroupait les étrangers ennemis à interner immédiatement, la catégorie B ceux qui ne nécessitaient pas d'internement, mais dont la liberté de mouvement devait être restreinte. Enfin les étrangers ennemis de la catégorie C restaient libres sans restrictions particulières¹⁹. Les restrictions liées à la catégorie B comprenaient des déplacements limités à 5 miles (hors Londres), l'interdiction de posséder des appareils photo, des voitures ou encore des cartes géographiques détaillées. Le *Home Office* donna instruction aux tribunaux de créer une sous-catégorie parmi les étrangers ennemis de réfugiés de l'oppression nazie.

Les auditions des tribunaux qui se tinrent d'octobre à novembre 1939 permirent d'évaluer 35 000 cas, menant à 348 internements. Au total 73 800 étrangers ennemis, dont des Italiens, furent auditionnés comprenant 31 400 hommes

17 STENT Ronald, 1980. *A Bespattered Page ? The Internment of 'His Majesty's most Loyal Enemy Aliens'*, Londres, Wm Collins & Sons & Co, p. 23.

18 TNA HO 144/21258, Extract from Memorandum on Refugees and National Service, n.d.

19 LAFITTE François. *The Internment of Aliens*, *op. cit.*, p. 62-63.

et 42 400 femmes. Parmi les 55 460 personnes classées comme réfugiés de l'oppression nazie, on dénombra 24 130 hommes et 31 330 femmes, 160 dans la catégorie A, 4 100 dans la catégorie B et 51 200 dans la catégorie C. Les auditions continuèrent jusqu'à l'invasion de la Hollande dans un climat plus ou moins hostile aux réfugiés²⁰.

Si, avant la guerre, l'opinion publique et la presse étaient plutôt sensibles aux réfugiés et au sort des Juifs d'Allemagne, le début de l'année 1940 marqua un tournant. De nombreux journaux se mirent à suspecter les réfugiés d'être en réalité des agents nazis. Ainsi, le journal *Sunday Dispatch* avança l'idée que l'invasion du Danemark et de la Norvège avait été facilitée par des agents nazis se trouvant déjà sur place, une cinquième colonne, dans ses éditions du 4 février et du 14 avril 1940²¹. Howard Kendall, alors réfugié juif né à Vienne et arrivé en Angleterre en 1939 âgé de 13 ans, se souvient :

Dans ce pays, on considérait souvent les Allemands comme des agents ennemis... et les gens ici avaient peur que les soi-disant réfugiés soient en réalité des espions. Donc beaucoup des réfugiés, qui avaient été jusque-là traités comme des réfugiés, se retrouvèrent traités comme des espions²².

Lisa Vincent, alors réfugiée juive d'Allemagne arrivée elle aussi seule par le *Kindertransport* en 1939 à l'âge de 16 ans, eut une expérience similaire et préféra cacher ses origines afin de ne pas susciter de méfiance à son égard :

Je n'ai jamais dit que j'étais allemande. L'Allemagne était en guerre avec la Grande-Bretagne, alors je disais que j'étais Betty de Dún

20 GILMAN Leni et GILMAN Peter, 1980. *Collar the Lot ! How Britain Interned and Expelled its Wartime Refugees*, Londres, Quartet Books, p. 42-46 ; LAFFITTE François. *The Internment of Aliens*, *op. cit.*, p. 62-63.

21 GILMAN Leni et GILMAN Peter. *Collar the Lot !*, *op. cit.*, p. 76.

22 Entretien avec Howard Kendall.

Laoghaire, un lieu irlandais impossible à épeler. Je me suis mis à porter beaucoup de vert et c'est passé... On ne pouvait pas dire qu'on était allemand pendant la guerre. Les Britanniques ne connaissaient pas la différence entre les Juifs et les Allemands. Nous étions des enfants, nous étions seuls, nous n'étions pas avec nos familles²³.

Pour certains, il fallait aussi changer leur façon d'être dans leur propre foyer, comme en témoigne Ruth Schwiening, alors réfugiée juive née en 1935 en Allemagne et arrivée en 1939 en Angleterre alors qu'elle n'avait pas encore 4 ans, qui n'était autorisée à parler qu'anglais au sein de sa famille germanophone :

À la maison, nous n'étions autorisés à parler que l'anglais... Vous ne pouviez pas parler la langue de l'ennemi. Bien que ma mère eut l'esprit vif, elle ne connaissait que peu de mots en anglais alors elle prit l'habitude d'écrire des mots de vocabulaire dans un petit carnet. Mon père maîtrisait encore moins l'anglais qu'elle, mais nous ne parlions qu'anglais²⁴.

Après l'invasion de la Hollande par l'armée allemande et quelques heures seulement après son retour au Royaume-Uni, Nevile Bland, Chef de Mission diplomatique à La Haye, envoya une lettre à Lord Halifax, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, pressant le gouvernement de procéder à l'internement immédiat de tous les Allemands et Autrichiens sur le territoire, réfugiés ou non, car ils représentaient d'après lui une armée prête à se déployer en cas d'invasion du pays par les Allemands²⁵. Alors qu'aucune preuve tangible ne permettait d'affirmer que les réfugiés d'Allemagne et

23 Entretien avec Lisa Vincent, 17 février 2009.

24 Entretien avec Ruth Schwiening, 10 février 2009.

25 TNA FO 371/25189, Fifth Column Menace, n.d.

d'Autriche constituait une cinquième colonne, ils ne purent échapper à un internement de masse.

Le 12 mai 1940, la côte Est britannique fut déclarée « protégée » et les 2 000 hommes allemands et autrichiens âgés de 16 à 60 ans vivant dans cette partie du pays furent internés par le *Home Office*, invoquant une mesure de sécurité temporaire. Quatre jours plus tard, ce furent 2 200 hommes appartenant à la catégorie B qui furent internés. Le 27 mai, 3 000 femmes de la catégorie B furent arrêtées à leur tour. Le 11 juin, le nombre d'étrangers ennemis internés atteignit 10 000 personnes, genres et catégories confondus. Un total de 30 000 personnes (environ 26 000 hommes et 4 000 femmes) furent placées en camps d'internement à la fin juillet, dont des Italiens, même si la grande majorité de ces personnes avaient été reconnues comme réfugiés de l'Allemagne nazie et étaient juives²⁶. Lisa Vincent fut envoyée en camp d'internement alors qu'elle n'était même pas majeure :

J'ai été interrogée au château de Warwick par des soldats et on m'a demandé : est-ce que vous allez aider Hitler ou participer à l'effort de guerre britannique ? On a commencé par me placer dans la catégorie des étrangers ennemis, puis j'ai été envoyée à l'hippodrome de Lingfield sous des tentes. On m'a malgré tout libérée au bout de quelques mois vu que je n'avais pas 18 ans²⁷.

Le père de Ruth Schwiening fut lui aussi arrêté et interné, alors que la famille venait de se retrouver, chacun ayant dû emprunter une route différente pour trouver refuge au Royaume-Uni. Il fut envoyé sur l'Île de Man, un des plus grands camps d'internement de l'époque :

26 LAFITTE François. *The Internment of Aliens, op. cit.*, p. 70-77.

27 Entretien avec Lisa Vincent.

Pour mon père, l'Île de Man ne fut pas une expérience trop dure. En tout cas pas aussi dure que Dachau²⁸. À Dachau, il m'a parfois parlé de la façon terrible dont il avait été traité. Il n'était pas un étranger ennemi, alors ils l'ont relâché. Il était un étranger ami, je crois que c'est comme ça qu'on disait. Pour lui cette période fut en fait assez bonne, car il connaissait beaucoup de choses sur l'agriculture. Alors il a enseigné l'agriculture dans le camp²⁹.

En effet, les personnes internées étaient bien loin d'être les agents que le MI5 et le *Home Office* s'imaginaient.

En juillet 1940, la presse s'empara du sujet des étrangers ennemis en camps d'internement britanniques. Si une partie des médias restait germanophobe et considérait qu'il en allait de la sécurité nationale d'interner tous les ressortissants allemands, autrichiens et italiens, d'autres voix réclamaient la libération des réfugiés. Un article du journaliste et écrivain Michael Foot publié dans l'*Evening Standard* du 17 juillet 1940 accusa le gouvernement britannique d'être tombé dans le piège de la propagande nazie en donnant du crédit aux récits provenant de Hollande concernant la cinquième colonne. Pour Foot, cette guerre n'était pas qu'une guerre de frontières, mais une guerre d'idéologies.

Au sein du *Foreign Office* (ministère des Affaires étrangères), Richard Latham, employé temporaire, essayait lui aussi de faire changer le regard porté sur les étrangers ennemis. Selon lui, le gouvernement britannique considérait l'ennemi comme il l'avait fait pendant la Première Guerre mondiale : un Allemand était forcément un ennemi. Latham tenta de démontrer que ce n'était plus le cas en 1940 et que les Allemands et Autrichiens internés dans les camps britanniques étaient bel et bien des réfugiés, des opposants au nazisme,

28 Camp de concentration créé en 1933 non loin de Munich par le régime nazi, aux conditions de détention particulièrement brutales et difficiles dans les années 30.

29 Entretien avec Ruth Schwiening.

et pour certains des atouts qui pourraient être utilisés par le Royaume-Uni dans l'effort de guerre³⁰.

Le 23 juillet 1940, le *Home Office* annonça à la Chambre des Communes la publication d'un *White Paper*, un document contenant des déclarations ou des changements d'ordre politique, visant à libérer les étrangers ennemis jugés utiles à l'effort de guerre ou ceux qui étaient inaptes à l'internement du fait de leur santé³¹. Les internés devaient appartenir à la catégorie C afin que leur demande de libération soit examinée. De nombreux réfugiés s'étaient fait engager en tant que domestiques avant le début de la guerre et beaucoup avaient dû accepter un métier très éloigné de leur métier d'origine. Il était donc difficile d'apporter la preuve qu'ils seraient utiles à l'effort de guerre. De fait, seulement 805 hommes furent libérés fin août³².

Afin d'augmenter le nombre de libérations sans pour autant prendre le risque de libérer des agents nazis, le 26 août 1940 un second *White Paper* vint compléter celui du mois de juillet. Il permettait aux étrangers ennemis pouvant apporter la preuve qu'ils étaient hostiles au régime nazi d'être libérés. À nouveau, apporter une telle preuve était quasiment impossible, car le fait d'être juif n'était pas suffisant pour le *Home Office*. Un tribunal spécial fut établi en septembre 1940 afin d'examiner ces preuves contrairement aux dispositions du *White Paper* du 23 juillet 1940 qui indiquaient qu'une lettre à l'intention du *Home Office* accompagnée de justificatifs était suffisante pour voir la demande des réfugiés examinée.

Le 4 octobre 1940, un changement de ministre au *Home Office* permit d'assouplir la politique concernant les étrangers ennemis. Herbert Morrison succéda à Sir John Anderson

30 TNA FO 371/25248, Richard Latham, Everyone is for Locking up "Enemies", juillet 1940.

31 TNA HO 213/1717, House of Commons Debate, 23 juillet 1940.

32 LAFITTE François. *The Internment of Aliens, op. cit.*, p. 194-195.

qui était considéré comme le principal responsable de l'internement à la hâte des réfugiés de l'Allemagne nazie, même si en coulisses le MI5 avait fait pression sur le *Home Office* pour appliquer ces mesures avec le soutien de Winston Churchill³³. Morrison appliqua le *White Paper* d'août 1940 avec plus de flexibilité ce qui permit la libération de presque 10 000 étrangers ennemis de catégorie C fin 1940. Lisa Vincent se remémore le changement de statut qui ne permettait de retrouver qu'une liberté partielle :

J'ai été reclassée comme étrangère amie et j'ai tout de suite contribué à l'effort de guerre. On m'a mise à fabriquer des parachutes. J'ai été opératrice de grosses machines fabriquant des pièces pour les tanks. Malgré tout, j'avais un couvre-feu à respecter entre 22 h 30 et 6 h, des endroits qui m'étaient interdits et je devais me présenter régulièrement à la police³⁴.

À l'instar de Lisa Vincent, de nombreux réfugiés souhaitaient participer à l'effort de guerre. Parmi les 10 000 libérés, environ 3 000 s'étaient par la suite engagés dans le *Pioneer Corps*, un corps d'armée composé de soldats qui n'étaient pas voués à combattre et qui n'étaient par conséquent pas armés³⁵.

À partir de fin 1940, le rythme des libérations augmenta pour atteindre une moyenne de mille par mois. En août 1942, il ne restait que peu d'étrangers ennemis de catégorie C internés. Seuls 300 à 400 internés qualifiés de réfugiés de l'oppression nazie étaient encore dans les camps et le *Home Office* s'intéressait désormais à la libération des étrangers ennemis de la catégorie B³⁶. La majeure partie des réfugiés

33 GILMAN Leni et GILMAN Peter. *Collar the Lot !, op. cit.*, p. 260.

34 Entretien avec Lisa Vincent.

35 TNA HO 213/2045, Treatment of Enemy Aliens in UK, août 1942.

36 GILMAN Leni et GILMAN Peter. *Collar the Lot !, op. cit.*, p. 260 et p. 286.

classés étrangers ennemis ayant été libérée, le *Home Office* conclut que ces derniers n'avaient pas abusé des libertés qu'ils avaient retrouvées et qu'aucun danger à la sécurité nationale n'avait été noté. Au 1^{er} août 1942, il restait moins de 7 000 étrangers ennemis en camps sur les 30 000 internés en 1940³⁷.

Rester ou partir : le choix des réfugiés

En dépit du traitement infligé par les autorités britanniques, la position des réfugiés d'Allemagne et d'Autriche concernant leur avenir dans le pays variait d'une personne à l'autre. Certaines caressaient l'espoir de retourner vivre dans leur pays d'origine, trait commun chez les réfugiés plus âgés, tandis que d'autres souhaitaient s'installer définitivement au Royaume-Uni ou émigrer ailleurs, le plus souvent aux États-Unis, au Canada ou en Australie. Pendant la guerre, le gouvernement britannique reçut environ 7 000 demandes de naturalisation de la part des réfugiés de l'Allemagne qui furent toutes suspendues. Créée à Londres en 1941, l'*Association of Jewish Refugees* (AJR) avait pour vocation de défendre les intérêts des réfugiés juifs d'Allemagne et d'Autriche et, dès 1942, l'association militait auprès du gouvernement afin que les réfugiés, qui n'avaient été acceptés que temporairement au Royaume-Uni dans les années 1930, ne soient pas forcés de retourner dans leurs patries d'origine et qu'ils puissent s'établir de façon permanente dans leur pays d'accueil³⁸.

À la fin de l'été 1944, le *Home Office* commença à mettre en doute la décision de renvoyer les réfugiés juifs à la fin de la guerre et se demanda plutôt s'il ne fallait pas assouplir la règle pour les réfugiés ayant servi dans l'armée ou ayant rendu

37 TNA HO 213/2045, Treatment of Enemy Aliens in UK, août 1942.

38 TNA HO 213/953, Report on Jewry January-June 1942, 21 octobre 1942.

des services à la nation. Il craignait qu'une fois la guerre terminée, les réfugiés puissent être de nouveau persécutés, mais il redoutait aussi que si aucun d'entre eux ne retournait en Allemagne ou en Autriche les mentalités n'y évoluent guère. Le *Home Office* reconnut que la majorité des réfugiés allemands ne souhaitaient pas y retourner³⁹.

Le 11 septembre 1944, Herbert Morrison déclara à la Chambre des Communes contre toute attente que les personnes résidentes au Royaume-Uni depuis 1930 seraient éligibles à la naturalisation une fois la guerre terminée. En effet, elles étaient considérées depuis toutes ces années comme des résidents permanents et assimilés, le ministre précisant par ailleurs que les dossiers de naturalisation seraient traités par ordre d'ancienneté. Le principe selon lequel les réfugiés avaient été admis sur une base temporaire fut alors abandonné, ouvrant la voie à des naturalisations en masse après la guerre. Dans le même temps, le gouvernement britannique désirait faciliter le retour dans leur pays d'origine des réfugiés volontaires afin de pouvoir reconstruire une communauté juive sur place⁴⁰.

Cependant, en dépit des promesses faites pour élargir les catégories éligibles à la naturalisation, seuls 220 certificats de naturalisation avaient été délivrés en mars 1946 selon l'AJR⁴¹. En mai le nombre s'établit à 250 alors que 22 000 réfugiés avaient fait leur demande. Les catégories de réfugiés qui pouvaient prétendre à la naturalisation furent toutefois à nouveau étendues à des professions du secteur médical ou éducatif, ainsi qu'aux propriétaires et aux employés d'entreprises privées. Au total pour 1946, 2 000 réfugiés d'Allemagne et d'Autriche furent naturalisés.

39 TNA HO 213/52, Disposal of Aliens after "Cease Fire", 5 septembre 1944.

40 TNA HO 213/1023, Refugee Aliens Protection Committee, 1946.

41 GRENVILLE Anthony. *Jewish Refugees from Germany and Austria*, op. cit., p. 61.

L'année 1947 marqua un tournant dans le nombre de naturalisations : 9 500 réfugiés d'Allemagne et d'Autriche obtinrent la nationalité britannique d'après l'AJR. Pour l'année 1948, ils furent plus de 7 000 réfugiés et presque 3 000 pour 1949, soit un total de 21 694 réfugiés naturalisés entre 1946 et 1949⁴². Cependant le chiffre total des naturalisations doit être relativisé, car un dossier de naturalisation pouvait inclure l'époux ou l'épouse ou encore une famille entière, comme dans le cas de Ruth Schwiening :

En 1947, mon père a obtenu la nationalité britannique après avoir prêté serment [...] et nous, les enfants, l'avons obtenue automatiquement, ainsi que ma mère... Pour mes parents ça a été un changement émotionnel. En Allemagne, on les avait dépouillés de leur nationalité, ils étaient apatrides. Et du jour au lendemain, si on leur demandait quelle était leur nationalité, ils pouvaient répondre : britannique. C'était très important pour eux d'autant qu'ils avaient un fort accent allemand, c'est quelque chose qu'on emporte avec soi tout le temps. « D'où venez-vous ? Nous venons de Long Eaton bien entendu ». Évidemment ils ne venaient pas de Long Eaton, mais c'était important pour eux et ils se sentaient acceptés⁴³.

Ce fut aussi le cas pour Bob Norton, alors réfugié juif né dans le territoire des Sudètes en 1932, qui devint britannique grâce à la naturalisation de son père après la guerre et en profita pour changer de nom de famille afin de faciliter son intégration⁴⁴. D'autres réfugiés obtinrent la nationalité britannique en se mariant avec des Anglais après la guerre comme ce fut le cas pour Lisa Vincent ou Irene Reni,

42 GRENVILLE Anthony. *Jewish Refugees from Germany and Austria*, *op. cit.*, p. 63-64.

43 Entretien avec Ruth Schwiening.

44 Entretien avec Bob Norton, 3 février 2009.

réfugiées juives nées en Allemagne en 1923⁴⁵. Pour d'autres, la naturalisation intervint beaucoup plus tard, comme ce fut le cas pour Charlotte Lang, réfugiée juive née en 1935 à Vienne, qui ne devint britannique qu'en 1962 car les coûts d'organisation d'un mariage étaient jusqu'alors trop élevés pour elle⁴⁶. Toutes ces femmes insistèrent sur le fait que la nationalité était une conséquence de leur mariage et qu'elles ne s'étaient pas mariées dans le seul but de l'avoir.

Si obtenir la nationalité britannique ne signifiait pas s'intégrer immédiatement dans la société, c'était toutefois retrouver la protection d'un pays et l'espoir de reconstruire sa vie. Il existait un fossé générationnel entre les réfugiés plus âgés qui continuaient de parler allemand entre eux et qui ne se considéraient pas britanniques et les plus jeunes, surtout ceux venus par le *Kinderstranport* ou qui n'avaient même pas 18 ans en 1939, qui ont grandi et se sont construits en Grande-Bretagne apprenant les codes culturels et la langue avec plus de facilité. Les expériences personnelles sont néanmoins plus nuancées et chacun s'est adapté à son rythme comme le résume Bob Norton :

Pendant des années mes parents ont parlé de « chez eux ». Ce ne fut pas avant la fin des années 1950 qu'ils ont arrêté de parler de « chez eux ». Les gens de ma génération ont reçu leur éducation en Angleterre. C'était quelque chose de notre passé, mais j'aurais été malheureux de retourner dans mon pays d'origine... Cela dit, quand je suis retourné en Autriche ou en Tchécoslovaquie, je me suis senti culturellement à la maison... Cependant, dès que j'atterrissais à l'aéroport d'Heathrow, c'était fini ! J'étais Anglais de nouveau. Et c'est resté comme ça jusqu'à aujourd'hui⁴⁷.

45 Entretien avec Irene Reni, 26 février 2009. Le nom a été changé à la demande de la personne.

46 Entretien avec Charlotte Lang, 3 mars 2009.

47 Entretien avec Bob Norton.

De la même façon, les parents de Charlotte Lang eurent du mal à s'intégrer tandis qu'elle-même s'était rapidement sentie britannique, arrivée à l'âge de 4 ans :

Je me sentais très fière d'être britannique. [Les Britanniques] m'avaient sauvé la vie. Je ne me suis jamais vraiment sentie autrichienne... Mon père avait toujours voulu rentrer au pays. Mais il ne l'a pas fait, car il n'y avait plus de communauté juive à rejoindre à Vienne selon lui. Mes parents ne se sont jamais intégrés ici. Ils sont restés de véritables Autrichiens jusqu'à la fin⁴⁸.

Pour Lisa Vincent, arrivée par le *Kindertransport* à 16 ans, l'expérience fut encore différente :

C'était important [d'obtenir la nationalité britannique] mais ce n'était pas important à ce point pour moi de l'avoir... Dans mon cœur, je souhaitais rentrer en Allemagne. Je ne savais pas comment. À mes 60 ans j'ai abandonné ce rêve... Pendant la guerre, je me sentais allemande, en fait jusqu'en 1950, 1955. Puis j'ai eu un enfant et le temps a fait son œuvre⁴⁹.

L'âge des réfugiés à leur arrivée au Royaume-Uni joua donc un rôle dans le fait de se sentir allemand ou britannique : les plus âgés ayant parfois mal à faire le deuil de leur vie d'avant tandis que les réfugiés plus jeunes et qui ont ensuite eu des enfants nés au Royaume-Uni se retrouvèrent plus vite intégrés dans la vie du pays.

L'accueil des réfugiés juifs d'Allemagne et d'Autriche en Grande-Bretagne ne fut pas une réponse humanitaire aux persécutions perpétrées par le régime nazi. Le gouvernement britannique, du fait aussi d'une politique migratoire défavorable aux réfugiés depuis le début du xx^e siècle,

48 Entretien avec Charlotte Lang.

49 Entretien avec Lisa Vincent.

accepta les réfugiés selon des critères stricts et en privilégiant les réfugiés qui pouvaient subvenir à leurs besoins. Cette politique fut assouplie après la Nuit de Cristal notamment avec le *Kindertransport* et l'aide de la communauté juive britannique. En dépit des doutes envers leur loyauté et ce même après avoir interrogé et interné plusieurs dizaines de milliers d'entre eux, les réfugiés juifs de l'Allemagne nazie n'ont pas exprimé de rancœur envers le gouvernement ou la population britanniques. Au contraire, conscients d'avoir échappé à une mort quasi certaine, ils exprimèrent de la gratitude envers la Grande-Bretagne et de la satisfaction d'avoir été naturalisés après la guerre et d'avoir eu le choix de pouvoir rester dans le pays. Les réfugiés juifs d'Allemagne n'ont cependant eu que peu de contacts avec ceux du Royaume-Uni, souvent qualifiés de trop orthodoxes, et beaucoup ont préféré se réunir entre eux après la guerre jusque dans les années 2000, plutôt que d'intégrer la communauté juive existante⁵⁰. Ces réunions ont été l'occasion d'évoquer le passé, une histoire commune et ce qui fait d'eux des *continental Britons*, des Britanniques du continent comme l'évoque Bob Norton lorsqu'il se remémore son premier voyage en Europe après la guerre :

On a traversé la France puis l'Allemagne pour arriver en Autriche après la guerre. On a voyagé pour la première fois avec un passeport britannique avec l'autocollant GB à l'arrière de la voiture. Il y avait une blague à ce sujet parmi les réfugiés : GB ne voulait pas dire Grande-Bretagne, mais *German Born* (né en Allemagne)⁵¹.

50 MAYBAUM Ignaz, 1951. « German Jews and Anglo Jewry », *Britain's New Citizens : The Story of the Refugees from Germany and Austria*, Association of Jewish Refugees, Londres, Fairfax Mansion, p. 20-23.

51 Entretien avec Bob Norton ; BERGHAIN Marion. *Continental Britons*, *op.cit.*

Des réfugiés providentiels ? L'accueil canadien de civils internés durant la Seconde Guerre mondiale

Annelise Rodrigo

Dans l'après-midi du dimanche de Pentecôte, le 12 mai 1940, j'étais assis dans ma chambre à Cambridge. La « drôle de guerre » était terminée : le 10 mai, les Allemands avaient envahi la Hollande. J'avais presque terminé ma troisième année de droit et je me préparais pour mes examens de fin d'études. On a frappé à ma porte. J'ai dit « entrez », et deux policiers se sont mis devant moi. « Vous êtes en état d'arrestation », m'a dit l'un d'entre eux¹.

C'est par ces mots qu'Eric Koch débute son autobiographie consacrée à l'événement bouleversant la vie de ce jeune juif allemand étudiant en Angleterre et qui le conduit, malgré lui, au Canada à l'été 1940 à son internement en tant que

1 KOCH Eric, 1980. *Deemed Suspect: A Wartime Blunder*, Toronto, Methuen, p. 2.

ressortissant de nationalité ennemie². En effet, inquiet de la présence de près de 80 000 « étrangers ennemis » sur son sol au moment de la déclaration de guerre, le gouvernement britannique décide de surveiller étroitement ces individus en établissant tout d’abord des tribunaux chargés de statuer sur leur potentielle dangerosité. Les personnes considérées comme « dangereuses » sont regroupées dans la catégorie « A » et sont internées immédiatement ; les individus dont la loyauté pour la cause alliée est reconnue rejoignent la classe « C » alors que ceux dont les sentiments et les intentions ne sont pas clairs sont réunis dans la catégorie « B »³.

Les défaites norvégienne et française en avril et juin 1940 ainsi que l’augmentation de la xénophobie poussent Londres à durcir la procédure à l’égard des étrangers de nationalité ennemie en élargissant l’internement aux individus jugés non dangereux auparavant⁴. Ainsi, plus de 27 000 personnes sont

2 L’expression officielle « *enemy alien* » utilisée par les autorités britanniques désigne un individu qui n’est pas un sujet britannique et qui possède la nationalité d’un État en guerre avec sa Majesté ; FRASER Charles F., 1940. *Control of Aliens in the British Commonwealth of Nations*, London, Hogarth Press, p. 194.

3 Sur la procédure d’internement en Grande-Bretagne : KOESSLER Maximilian, 1942. « Enemy Alien Internment: With Special Reference to Great Britain and France », *Political Science Quarterly*, vol. 57, n° 1, p. 98-127 ; KOCHAN Miriam, 1983. *Britain’s Internees in the Second World War*, Londres, Palgrave Macmillan ; GILLMAN Peter & GILLMAN Leni, 1980. *Collar the Lot! How Britain Interned and Expelled its Wartime Refugees*, London, Quartet Books.

4 Nous nous permettons de renvoyer à nos travaux sur l’étude de la catégorisation des civils internés en Grande-Bretagne et sur l’établissement d’un double classement des étrangers de nationalité ennemie : RODRIGO Annelise, 2019. *Sauver les plus irremplaçables ? Une histoire du refuge canadien par les associations pendant la Seconde Guerre mondiale*, Thèse de doctorat en histoire, Université Toulouse 2 – Jean Jaurès, Toulouse, p. 184-190 ; RODRIGO, Annelise, juin 2019. « Le “réfugié” au Canada durant la Seconde Guerre mondiale : la création anglo-américaine d’une catégorie migratoire ? », *Études canadiennes/Canadian Studies*, n° 86, p. 39-61.

internées au printemps 1940, détention administrative massive qui entraîne une nouvelle inquiétude⁵ : comment être certain que ces étrangers ne portent pas secours à l'armée allemande en cas d'invasion ? Sous la pression de l'opinion publique, Winston Churchill cherche alors un moyen d'éloigner du territoire britannique les éléments les plus dangereux en les envoyant poursuivre leur internement dans les dominions⁶.

Le 19 juin 1940, le Premier ministre canadien Lyon Mackenzie King annonce officiellement la participation de son pays à la prise en charge de 6 000 hommes dangereux⁷. Le profil des individus arrivant à Québec ne correspond toutefois pas à cette déclaration initiale. En effet, sur les 6 575 hommes débarquant à l'été 1940, près de 2 300 sont considérés comme des civils non dangereux puisque classés « B » ou « C » par les tribunaux britanniques⁸.

5 BAILKIN Jordanna, 2018. *Unsettled: Refugee Camps and the Making of Multicultural Britain*, Oxford, Oxford University Press, p. 35.

6 GILLMAN Peter & GILLMAN Leni, 1980. *Collar the lot*, *op. cit.*, p. 162 ; DRAPER, Paula, 1978. « The Accidental Immigrants: Canada and The Interned Refugees », *Canadian Jewish Historical Society Journal*, vol. 1, n° 1-2, p. 2-7.

7 Dominion du Canada, *Compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes*, vol. CCXXII de la série 1875-1940, Ottawa, Edmond Cloutier Imprimeur de sa Très Excellente Majesté le Roi, 1940, p. 939 ; FARGES Patrick, 2008. *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli : itinéraires d'exilés germanophones au Canada après 1933*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, p. 109 ; GILLMAN Peter & GILLMAN Leni, 1980. *Collar the lot*, *op. cit.*, p. 162-163.

8 Le nombre exact d'internés selon leur catégorie varie en fonction des sources. Selon un télégramme rédigé par Vincent Massey – le Haut-Commissaire canadien en Angleterre – au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, 2 112 hommes appartiendraient à la catégorie « A », 405 seraient des Italiens, 1 868 seraient des prisonniers de guerre et le reste, soit 2 290 personnes, auraient été classés dans les catégories « B » et « C » ; FARGES Patrick, 2008. *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, *op. cit.*, p. 111-112.

Cet internement au Canada fait l'objet d'une abondante historiographie initiée par les travaux de Paula Draper à la fin des années 1970 et qui se poursuit encore aujourd'hui⁹. L'intérêt pour ce mouvement de population découle notamment du quiproquo concernant leur arrivée du fait de la non-reconnaissance initiale de leur statut de réfugié par les acteurs canadiens, qu'ils soient gouvernementaux ou organisationnels.

À partir des sources de deux organisations au cœur de la mobilisation collective favorable aux réfugiés partiellement examinées par Paula Draper – le Congrès juif canadien (CJC) et le *Canadian National Committee on Refugees* (CNCR) – il est possible d'éclairer l'internement de ces civils de façon différente. Si nous déplaçons la focale du parcours de vie de ces hommes aux conséquences de l'enfermement sur les organisations canadiennes, il serait plus juste de parler de

9 KAGE Joseph, 1962. *With Faith and Thanksgiving: the Story of Two Hundred Years of Jewish Immigration and Immigrant Aid Effort in Canada, 1760-1960*, Montréal, Eagle Pub. Co.; BELKIN Simon, 1966. *Through Narrow Gates: A Review of Jewish Immigration, Colonization and Immigrant Aid Work in Canada (1840-1940)*, Montréal, the Eagle Publishing Co.; DRAPER Paula, 1983. « The Accidental Immigrants », *art cit*; DRAPER Paula, 1983. *The Accidental Immigrants. Canada and the Interned Refugees*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, Toronto; DRAPER Paula, 1983. « The Politics of Refugee Immigration: The Pro-Refugee Lobby and the Interned Refugees 1940-1944 », *Canadian Jewish Historical Society Journal*, vol. 7, n° 2, p. 74-88; ABELLA Irving, 1990. *La tunique aux couleurs multiples : deux siècles de présence juive au Canada*, Hull, Musée canadien des civilisations, p. 146; AUGER Martin, 2005. *Prisoners of the Home Front: German POW's and « Enemy Aliens » in Southern Quebec, 1940-46*, Vancouver, UBC Press; IACOVETTA Franca, PERIN Roberto & PRINCIPE Angelo (dir.), 2000. *Enemies Within: Italian and Other Internees in Canada and Abroad*, Toronto, University of Toronto Press; FARGES Patrick, 2008. *Le trait d'union ou l'intégration sans l'oubli*, *op. cit.*; WHITEHOUSE Christine, 2016. « You'll Get Used to It! »: *The Internment of Jewish Refugees in Canada, 1940-43*, Doctorat en histoire, Carleton University, Ottawa; RODRIGO Annelise, 2019. *Sauver les plus irremplaçables ? Une histoire du refuge canadien par les associations pendant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*

« réfugiés providentiels ». En effet, leur accueil représente un « heureux hasard » pour la mobilisation collective en modifiant de façon radicale à la fois l'organisation de celle-ci et la définition des réfugiés au Canada.

L'importance des changements engendrés par cet accueil ne peut s'appréhender qu'en examinant tout d'abord le contexte dans lequel évolue la mobilisation collective avant l'été 1940. L'arrivée des internés vient ensuite bousculer un Canada hostile à toute demande d'admission de « réfugiés » en permettant aux organisations favorables à ces derniers de gagner en crédibilité vis-à-vis du gouvernement fédéral mais aussi en offrant à Ottawa un argument justifiant sa participation au « problème des réfugiés ».

Une mobilisation sans réfugiés (décembre 1938 - été 1939)

En 1938, l'aggravation de la situation européenne provoque une augmentation des demandes de secours accentuant la désorganisation du monde associatif juif canadien. En effet, les comités se multiplient dans chaque communauté locale, les réfugiés et leurs proches ne savent plus à qui s'adresser et contactent plusieurs associations en même temps¹⁰. Les dirigeants juifs montréalais et torontois comprennent alors que le « problème des réfugiés », en tant que question migratoire à l'importance considérable depuis novembre 1938, doit être planifié à l'échelle canadienne et non plus seulement au niveau local. Se pose dès lors la question de la rationalisation du travail associatif en décembre 1938.

En envisageant l'organisation d'un comité de coordination [du secours aux réfugiés], il faut garder à l'esprit que ses fonctions doivent être clairement définies dès le départ. Il devra réguler et

10 LIPINSKY Jack, 2011. *Imposing Their Will: An Organizational History of Jewish Toronto, 1933-1948*, Montréal, McGill-Queen's Press, p. 184.

compléter le travail des organisations déjà existantes au lieu de faire double emploi ou d'entrer en conflit avec leurs activités spécifiques¹¹.

La mobilisation associative juive s'organise dès décembre 1938 autour d'un *Canadian Jewish Committee of Refugees* (CJCR) regroupant une grande partie des organisations juives existantes afin de simplifier à la fois le secours à l'étranger et la vie quotidienne des potentiels réfugiés accueillis, le nouveau comité étant pensé comme le seul interlocuteur juif dans l'aide aux réfugiés¹².

Au même moment, l'opinion publique semble enfin s'intéresser à la question des réfugiés suite à la Nuit de Cristal de novembre 1938. De nombreux rassemblements de protestation s'organisent dans les grandes villes canadiennes, mobilisations publiques durant lesquelles sont repris des slogans favorables aux réfugiés qui réclament ouvertement l'établissement d'une « politique d'accueil pour les victimes du nazisme¹³ ». Ces manifestations publiques poussent Cairine Wilson, la première sénatrice canadienne et présidente du comité canadien de la Société des Nations, à regrouper autour d'elle des personnalités politiques et religieuses sensibles à la cause des réfugiés et favorables à la libéralisation de la politique migratoire du pays. Cairine Wilson devient alors, en décembre 1938, présidente d'une organisation pancanadienne

11 Canadian Jewish Congress Charities Committee National Archives [CJCCCNA], Canadian Jewish Congress organizational records [CJC-OR], ZA1939 4 / 046 A, Compte-rendu de M. A. Solkin, décembre 1938.

12 L'organisation de la mobilisation canadienne favorable aux réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale est complexe, le nombre d'associations ou de comités dépassant la centaine. RODRIGO, Annelise, 2019. *Sauver les plus irremplaçables ? Une histoire du refuge canadien par les associations pendant la Seconde Guerre mondiale*, *op. cit.*

13 BETCHERMAN Lita-Rose, 2002. *Ernest Lapointe Mackenzie King's Great Québec Lieutenant*, Toronto, University of Toronto Press, p. 252-253.

nouvellement créée : le *Canadian National Committee on Refugees* (CNCR)¹⁴.

Le CJCR et le CNCR voient donc le jour simultanément et collaborent dès leur création, le premier finançant les activités de propagande du second. En effet, tout au long de la Seconde Guerre mondiale, le comité juif se concentre sur les récoltes de fonds auprès des communautés juives alors que le CNCR établit un fort travail de propagande – rédaction de brochures, organisation de conférences ou de délégations gouvernementales – visant à convaincre le Canada – et particulièrement les autorités fédérales – d'ouvrir ses frontières.

Les associations font toutefois face à un mur. Dès les années 1920, les autorités canadiennes limitent fortement l'entrée de migrants autres que les sujets britanniques, les citoyens états-unis, les agriculteurs et les épouses de résidents canadiens tout en se montrant réticentes à l'immigration grecque, italienne, arménienne ou celle de tout individu de confession juive¹⁵. Cette politique migratoire restrictive ignore aussi la situation particulière de certains migrants : les réfugiés¹⁶. Ainsi le pays ne distingue-t-il pas

14 CJCCCNA, CJC-OR, ZA1939 4 /033 A, Canadian National Committee on Refugees and Victims of Political Persecution. Première réunion, 7 décembre 1938.

15 La politique migratoire canadienne est dictée par des décrets-en-conseil. Sur ceux en vigueur dans les années 1920 à 1940, voir ROSENBERG Louis, 1993. *Canada's Jews. A Social and Economic Study of Jews in Canada in the 1930s*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 123-128.

16 Le Canada est loin d'être une exception, les États-Unis faisant de même : LEWIS Read & SCHIBSBY, Marian, mai 1939. "Status of the Refugee under American Immigration Laws", *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 203, p. 74-82; WYMAN David S., 1968. *Paper Walls : America and the Refugee Crisis, 1938-1941*, Amherst, University of Massachusetts Press, p. 218. De plus, le Canada ne signe pas les principales conventions relatives aux réfugiés; ORCHARD Philip, 2008. *A Right to Leave : Refugees, States, and International Society*, Doctorat en Sciences Politiques, University of British Columbia, Vancouver, p. 174-175.

ceux-ci de l'ensemble des demandes d'admission. Cette absence de définition propre aux réfugiés permet au directeur du département d'Immigration – Frederick Charles Blair – de maintenir closes les frontières canadiennes à toutes les populations qu'il juge indésirables, qu'il s'agisse d'agriculteurs juifs ou de républicains espagnols¹⁷. Même si F. C. Blair n'est pas à l'origine des procédures migratoires – celles-ci étant décidées par les décrets pris par le gouvernement fédéral – il est libre de les appliquer de façon plus ou moins stricte¹⁸. Tout au long des années trente et jusqu'à sa retraite à l'été 1942, il s'applique à interpréter de la manière la plus sévère les décrets en conseil.

Confrontées au refus gouvernemental de reconnaître et d'admettre des réfugiés, les organisations canadiennes sont isolées et éprouvent des difficultés à déterminer le profil des personnes à favoriser auprès d'Ottawa. En effet, dans leur volonté de promouvoir l'accueil, elles tentent d'établir des catégories pouvant correspondre à la fois aux critères de la politique migratoire canadienne tout en tenant compte des populations devant et souhaitant être secourues. Cette double obligation complique le travail des comités et les pousse à laisser de côté les très nombreuses demandes d'aides trop

17 Officiellement, le ministre des Mines et Ressources est responsable de la politique migratoire canadienne. Toutefois, le ministre Thomas Crerar se désintéresse de ces questions et permet alors à Frederick Charles Blair d'user de tout son pouvoir discrétionnaire.

18 Sur le débat historiographique relatif à la xénophobie et à l'antisémitisme de Frederick Charles Blair, voir notamment AVERY, Donald, 1988. « Canada's Response to European Refugees, 1939-1945: The Security Dimension » dans LUCIUK Lubomyr Y, KORDAN Bohdan & HILLMER Norman (dir.). *On Guard for Thee : War, Ethnicity, and the Canadian State, 1939-1945*, Ottawa, Canadian Committee for the History of the Second World War, p. 179-216; ANCTIL Pierre, 2016. « Deux poids, deux mesures : les responsabilités respectives du Canada de langue anglaise et de langue française dans la crise des réfugiés allemands », *Canadian Jewish Studies / Études juives canadiennes*, vol. 24, p. 16-37.

éloignées des critères gouvernementaux. Ainsi, les hommes seuls, sans capital financier et de confession juive, n'ont que très peu de chances d'être admis sur le sol canadien et reçoivent une réponse du CJCR les informant de la fermeture des frontières et leur conseillant d'autres lieux de refuge.

Conscientes du réveil de l'opinion publique à la fin de l'année 1938, les autorités canadiennes rédigent un mémorandum relatif à l'immigration dans lequel le terme « réfugié » vient seulement remplacer celui d'« immigrant », les catégories migratoires étant similaires à l'exception de la possibilité d'admission offerte aux orphelins âgés de moins de quatorze ans¹⁹. Les orphelins et les travailleurs agricoles s'imposent alors comme les deux seuls groupes de réfugiés pouvant être mis en avant par la mobilisation collective. Toutefois, Frederick Charles Blair ne conçoit pas que des Juifs puissent être agriculteurs – et refuse donc toute demande d'admission de ceux-ci – et il restreint le plus possible la définition de l'enfant réfugié orphelin afin de rendre impossible tout mouvement entre l'Europe et le Canada. Les frontières canadiennes restent closes.

Les enfants comme réfugiés potentiels (été 1939)

En juillet 1939 et à la suite d'un important travail de lobbying exercé par le CNCR et ses alliés, une porte semble néanmoins s'ouvrir pour l'accueil d'enfants réfugiés, le directeur du département d'Immigration annonçant qu'un « mouvement expérimental » d'une centaine d'enfants est octroyé au CNCR²⁰. Cette déclaration est vécue comme un moment de joie et d'espoir pour les associations juives et

19 Bibliothèque et Archive Canada [BAC], Département des Affaires Extérieures, vol. 6, Compte rendu sur l'immigration écrit par Thomas Crerar, 8 décembre 1938, p. 848-847.

20 CJCCNA, CJC-OR, CA 11/57, De F. C. Blair à Raymond Booth, 15 juillet 1939.

non-juives, les enfants compris dans le quota étant ceux qui « viennent de familles déjà éclatées [...] et dont le foyer est brisé par un divorce forcé ou un décès, de l'un ou des deux parents » et qui sont « principalement originaires des pays sous contrôle allemand »²¹. Cette dernière précision perturbe toutefois les soutiens canadiens aux réfugiés puisque ceux-ci ignorent si les enfants nés en Allemagne ou en Autriche et envoyés en Grande-Bretagne grâce au plan d'évacuation des *Kindertransporte* peuvent être éligibles. En effet, F. C. Blair précise dans la suite de la lettre que la mention de l'origine des enfants a pour :

objectif [...] d'éviter les critiques qui risquent de surgir si [ils] limit[ent] le mouvement aux enfants réfugiés qui se trouvent déjà en Angleterre. Cela ne signifie pas pour autant que certains enfants qui se trouvent en Angleterre ne seront pas inclus²².

Percevant tout de même une ouverture, le CNCR et le CJCR se mobilisent pour permettre la venue de ces enfants : des familles d'accueil sont auditionnées aux quatre coins du pays et les dirigeants canadiens restent en contact permanent avec leurs homologues britanniques afin de préparer au mieux leur installation en Amérique du Nord. Durant cette longue année 1939, Ottawa reste cependant très flou sur la procédure et la définition précise du groupe à évacuer. Cette imprécision cesse à l'été 1940 lorsque le pays annonce l'arrivée sur son territoire d'enfants évacués de nationalité britannique, excluant ainsi les jeunes garçons et filles de nationalité ennemie.

L'éviction des réfugiés est vécue comme un échec

21 *Ibid.*; ABELLA Irving & TROPER Harold, 1991. *None is Too Many*, *op. cit.*, p. 101.

22 CJCCCNA, CJC-OR, CA 11/57, De F. C. Blair à Raymond Booth, 15 juillet 1939.

collectif et désarçonne le monde associatif. L'opposition gouvernementale à l'accueil de réfugiés semble implacable et les dirigeants du CNCR et du CJCR décident de participer à la réception des enfants britanniques, faute de pouvoir aider directement des réfugiés orphelins. Le 9 juillet toutefois, une lettre d'une association juive londonienne parvient au Conseil montréalais des rabbins orthodoxes et annonce ce qui paraît inespéré pour les organisations impliquées dans la mobilisation collective : l'admission au Canada de réfugiés.

Des civils juifs internés (c'est-à-dire des personnes non mariées entre 16 et 40 ans en provenance d'Allemagne et d'Autriche) sont envoyés au Canada avec des prisonniers de guerre et d'autres internés non juifs originaires d'Allemagne et d'Autriche. Ils sont venus en Angleterre en tant que réfugiés fuyant les persécutions nazies, ont été reconnus par les tribunaux britanniques comme des étrangers amis et ont été néanmoins internés puis envoyés au Canada²³.

Des « migrants accidentels » aux « réfugiés providentiels »

Ainsi le Canada accueille-t-il des réfugiés à l'été 1940. Cette admission se fait en dehors de toute procédure officielle puisqu'ils sont censés être des individus dangereux devant être internés le temps de la guerre en Amérique du Nord. Le pays accepte donc ces réfugiés contre son gré et doit s'accommoder de leur présence. Si l'on place la focale du côté des associations, leur arrivée apparaît néanmoins comme un « heureux hasard » puisqu'elle redonne corps et

23 L'Agudas Israel World Organization envoie la copie de cette lettre à la Federation of Jewish Philanthropies; CJCCNA, CJC-OR, ZA 1940 7 /70, de l'Agudas Israel World Organization au Montreal Council of Orthodox Rabbis, 9 juillet 1940.

espoir à une mobilisation collective n'accusant que des refus depuis décembre 1938.

Dès la réception de la lettre précédemment citée, le CNCR et le monde juif canadien multiplient les rencontres avec les autorités en charge de l'internement afin de définir clairement le statut des hommes internés. La première cause défendue par la mobilisation est la reconnaissance du statut de réfugiés, condition nécessaire pour que ces hommes puissent être libérés et continuer leur parcours migratoire. Ottawa reconnaît rapidement la présence d'individus non dangereux dans les camps mais refuse de modifier leur statut officiel et leurs conditions de vie, arguant que la responsabilité de l'internement incombe aux Britanniques²⁴.

Face à l'obstination du gouvernement canadien, l'Angleterre finit par envoyer un émissaire – Alexander Paterson – chargé d'aider Ottawa dans sa gestion de l'internement des réfugiés. En janvier 1941, Paterson pousse le Canada à former un comité central pour les réfugiés internés – le *Central Committee for Interned Refugees* (CCIR) – présidé par Cairine Wilson accompagnée de Constance Hayward – la secrétaire générale du CNCR – et de Saul Hayes – le directeur du CJCR. Le CCIR permet alors une plus grande collaboration entre les deux associations qui ne se limite plus aux seules problématiques financières. Les deux organisations, réunies au sein d'un même comité, luttent activement pour la reconnaissance du statut de réfugié et l'admission aux États-Unis des internés souhaitant y poursuivre leur parcours migratoire. Le CCIR fait toutefois face à l'inertie des gouvernements canadien et britannique ainsi qu'à la franche opposition des États-Unis dans la question de la libération des civils non dangereux. Les dirigeants associatifs tentent tout ce qui est en leur pouvoir : ils rencontrent les autorités fédérales, ils valorisent la participation des civils internés à l'effort de guerre canadien

24 GILLMAN Peter & GILLMAN Leni, 1980. *Collar the lot, op. cit.*, p. 240.

et ils vont jusqu'à établir un plan d'exfiltration de ces hommes vers le dominion de Terre-Neuve afin de contourner les règles migratoires états-unienne²⁵.

Malgré toutes ces tentatives associatives, la situation des civils internés n'évolue pas et ces derniers accusent frontalement les organisations de rester inactives et indifférentes à leur détresse. Au printemps 1941, les internés décident donc de prendre leur destin en main :

en demandant au gouvernement britannique de faire une déclaration sur leur statut, afin que personne ne puisse douter de leur véritable statut de réfugié et [en] demandant également qu'une autorité indépendante soit mise en place pour représenter au Canada, Sir Herbert Emerson, le Haut-Commissaire pour les réfugiés en provenance d'Allemagne²⁶.

Cette démarche peut apparaître délétère pour la mobilisation associative mais il n'en est rien. Au contraire, elle donne plus de poids à ses revendications en plaçant le Haut-Commissaire à l'interface entre les réfugiés et les gouvernements. La demande des internés ne menaçant pas la politique migratoire canadienne, Ottawa accepte de la transmettre à Herbert Emerson, lequel y accède

25 Ainsi, le CICR publie dans la presse des photographies de civils internés fabriquant des filets pour l'armée canadienne et planifie une libération des réfugiés à Terre-Neuve afin que ceux-ci échappent à la clause 17 de l'Acte d'Immigration états-unien de 1924 relative aux demandes d'admission aux États-Unis à partir d'un pays limitrophe, Terre-Neuve étant jusqu'en 1949 un dominion britannique; DRAPER Paula, 1983. *The Accidental Immigrants. Canada and the Interned Refugees*, *op. cit.*, p. 123-126; BASSLER, Gerhard P., 1992. *Sanctuary Denied: Refugees from the Third Reich and Newfoundland Immigration Policy, 1906-1949*, St. John's, Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland, p. 163-181.

26 CJCCNA, CJC-OR, ZA1941 4 /44, Réunion du comité pour les réfugiés – Compte rendu de la réunion du CJCR, 20 mai 1941.

immédiatement²⁷. En plus d'accepter de représenter officiellement les réfugiés internés au Canada, Emerson délègue son pouvoir à la sénatrice Cairine Wilson en tant que présidente du CICR. Il s'agit alors d'une grande victoire pour la mobilisation collective puisque les civils internés sont désormais considérés comme des réfugiés par l'organisation internationale qui reconnaît aussi officiellement le rôle du CCIR dans le soutien canadien aux réfugiés. Cette reconnaissance de la mobilisation collective canadienne à l'échelle internationale fait de Cairine Wilson et Saul Hayes les principaux acteurs canadiens du secours aux réfugiés, comme le prouve leur participation à l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction à la fin de la guerre²⁸.

Par ailleurs, cette légitimation internationale n'est que la première étape amenant les « migrants accidentels » à se changer en « réfugiés providentiels » puisqu'ils sont les premiers à obtenir le statut de réfugiés au Canada. En effet, un mois après, Ottawa promulgue un décret-en-conseil dans lequel apparaît pour la première fois l'expression « camp de réfugiés », formule qui permet aux associations de demander la libération des civils internés afin qu'ils poursuivent leurs études au Canada, travaillent dans des usines ou qu'ils retournent en Angleterre. Malgré l'hostilité de Blair, les libérations se multiplient et les camps de réfugiés finissent par fermer en décembre 1943.

Près de mille réfugiés décident de rester au Canada en bénéficiant du secours des comités et en participant à l'effort de guerre du pays. Les autorités ne nient plus leur existence,

27 CJCCCNA, CJC-OR, ZA1941 11 /109, Compte rendu de la 5^{ème} réunion du CICR, 22 mai 1941.

28 CJCCCNA, CJC-OR, ZA1943 8 /88, Résumé des décisions et actions prises par le comité exécutif du CJCR, 12 décembre 1943; BAC, CNCR, MG28 V 43 6 /28, Comité exécutif du CNCR, compte rendu de la 31^{ème} réunion, 19 septembre 1944.

au contraire, elles valorisent même leur présence. Ainsi, en juillet 1943, les internés libérés sont même cités par le Premier ministre Mackenzie King comme un exemple de réfugiés accueillis par le pays depuis 1933.

Il est difficile de dire combien de réfugiés européens sont entrés au Canada depuis l'avènement d'Hitler au pouvoir. Nos statistiques relatives à l'immigration ne mentionnent aucune catégorie d'immigrants comme étant des réfugiés. J'ai l'impression que ceux qui critiquent ce qui a été fait et qui accusent le Gouvernement d'inertie et d'inhumanité ne sont pas toujours bien renseignés sur la véritable situation.

[...]

Nous avons [...] relâché en leur permettant de demeurer temporairement au pays, quelques 900 Allemands et Autrichiens que le gouvernement du Royaume-Uni avait envoyés au Canada, au cours du mois de juillet 1940.

[...]

Il va sans dire que nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions pu faire, voire même tout ce que nous aurions dû faire. Nous avons fait plus, cependant, qu'on ne veut souvent le faire croire, et tout autant que les autres pays du Commonwealth britanniques et les États-Unis²⁹.

Dans cet extrait, Mackenzie King confirme la non-définition du réfugié au Canada tout en multipliant les exemples de groupes accueillis au pays, particulièrement les civils internés. En effet, depuis la Conférence des Bermudes en avril 1943, le contexte international est marqué par l'accroissement des pressions exercées par les États-Unis et la Grande-Bretagne vis-à-vis du gouvernement canadien afin que ce dernier accepte d'accueillir des populations en

²⁹ Bibliothèque du Parlement, Débats de la Chambre des communes, 19^{ème} parlement, 4^{ème} session, vol. 20, p. 4690-4691.

fuite. Mackenzie King a alors tout intérêt à mettre en avant les groupes de ressortissants ennemis arrivés depuis le début de la Seconde Guerre mondiale afin de répondre aux attentes des Alliés. Quelques mois plus tard, le gouvernement va plus loin en définissant, pour la première fois, les internés comme étant officiellement des réfugiés.

Ainsi les « immigrants accidentels » deviennent-ils le premier groupe dont la qualité de réfugié est reconnue officiellement par Ottawa puisque celle-ci a tout intérêt à valoriser ses actions en faveur des personnes fuyant les persécutions.

Enfin, la mobilisation associative profite fortement du changement de discours et pousse Mackenzie King à secourir des réfugiés bloqués au Portugal³⁰. Il faut toutefois attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour que tous les groupes admis au Canada durant le conflit reçoivent le statut de réfugié auparavant réservé aux seuls anciens internés³¹.

Conclusion

L'examen des sources associatives, en modifiant la focale d'analyse de l'accueil des réfugiés internés, apporte une nouvelle perception de l'événement en faisant de cette arrivée un « heureux hasard » et non plus seulement une admission accidentelle.

Ainsi les civils internés représentent-ils des « réfugiés providentiels » pour la mobilisation collective puisqu'ils participent à la fois à la construction même de cette force associative et à la reconnaissance des réfugiés au Canada durant la Seconde Guerre mondiale. En effet, l'arrivée surprise de ces hommes met en avant les dirigeants du CNCR et du CJCR

30 REED Patrick, 1996. *A Footbold in the Whirlpool : Canada's Iberian Refugee Movement*, Mémoire de maîtrise en histoire, Université Concordia, Montréal.

31 CJCCCNA, CJC-OR, ZA 1941 11/112, PC 6687, 26 octobre 1945.

qui deviennent l'interface indispensable entre les réfugiés et le gouvernement fédéral canadien durant la Seconde Guerre mondiale. Enfin, dans un contexte poussant le Canada à valoriser sa participation au « problème des réfugiés », les civils deviennent les premiers réfugiés statutaires permettant ensuite au CNCR et au CJCR de demander l'admission d'autres personnes fuyant les persécutions.

Accueillir les enfants et jeunes réfugiés
juifs, reconstruire une vie culturelle

Les enfants juifs réfugiés d'Europe centrale en France et aux États-Unis : enjeux de prise en charge, 1938-1945

Laura Hobson Faure

Dès les premiers mois de la montée au pouvoir d'Hitler en janvier 1933, l'État allemand met en place une politique de persécution contre les Juifs. En avril 1933, par exemple, il exclut les « non aryens », c'est-à-dire les personnes juives et d'origine juive, de la fonction publique, et établit un *numerus clausus* pour limiter le nombre d'élèves et d'étudiants juifs dans les écoles et universités allemandes¹. Si tous les « non aryens » sur le territoire allemand sont touchés par les persécutions avant les lois de Nuremberg de 1935, qui établissent une classification qui sera déterminante dans la persécution ultérieure, cet article se focalise sur le sort des enfants « juifs » (ou « non aryens ») et sur une des tentatives de les éloigner des

1 Il s'agit de la loi allemande sur la restauration de la fonction publique du 7 avril 1933 et de la loi contre le surpeuplement des écoles et universités allemandes du 25 avril, 1933.

dangers de nazisme. Cette catégorisation issue de Nuremberg englobe une multitude d'identités individuelles et familiales : certaines personnes sont d'origine juive, mais converties au christianisme, ou bien se considèrent « sans religion » ; d'autres encore s'identifient comme juives, et peuvent ou non participer à la vie juive organisée, qu'elle soit religieuse ou associative. Au total, il y a environ 525 000 personnes enregistrées comme « juives » en Allemagne au début de l'année 1933². Une estimation d'août 1933 permet de chiffrer la population « non aryenne » à 660 000 personnes³.

Face à l'hostilité de leur État et de la société civile, certaines d'entre elles cherchent à quitter l'Allemagne, mais les terres de refuge sont peu nombreuses. Tout de même, il est possible d'identifier trois grandes vagues d'émigration : en 1933, en 1935 après la publication des lois de Nuremberg, et en 1938 après la « Nuit de Cristal » (le pogrom qui traversa l'Allemagne et l'Autriche les 9-10 novembre 1938). Des synagogues sont brûlées, des individus juifs sont violentés dans la rue et dans leurs maisons, des magasins dits « juifs » sont saccagés. En Allemagne, au moins 100 personnes sont tuées, et 30 000 hommes sont arrêtés et envoyés dans des camps de concentration⁴. C'est dans ce contexte, entre 1933 et 1939, et dans le sillage des évacuations d'enfants qui avaient eu lieu après la Première Guerre mondiale et pendant la Guerre d'Espagne⁵, que vont émerger des projets pour

2 « Germany : Jewish Population in 1933 », <https://encyclopedia.ushmm.org/content/en/article/germany-jewish-population-in-1933>, consulté le 1^{er} février 2021.

3 « Only 660,000 Non-Aryans in Germany, and of these, 500,000 'official' Jews. » Jewish Telegraphic Agency, 13 août 1933, <https://www.jta.org/1933/08/13/archive/only-660000-non-aryans-in-germany-and-of-these-500000-official-jews>, consulté 1^{er} février 2021.

4 KAPLAN Marion A, 1998. *Between Dignity and Despair: Jewish life in Nazi Germany*, New York, Oxford Univ. Press, p. 122-3.

5 Sur les évacuations des enfants après la Première Guerre mondiale et

évacuer les enfants ciblés par les violences antisémites. Ainsi, 19 149 enfants et jeunes juifs quittent l'Allemagne sans leurs parents avant la fin de 1939, dont 12 395 dans les douze mois suivant le pogrom de novembre 1938⁶.

L'expression allemande « *Kindertransport* » est souvent utilisée pour décrire ces évacuations. Le mot est fortement associé au Royaume-Uni, qui a offert son hospitalité à quelque 10 000 enfants juifs, les prenant en charge dans des familles juives et chrétiennes, ainsi que dans des foyers et maisons d'enfants⁷. Si l'exemple britannique est exceptionnel tant par le nombre d'enfants sauvés que par la mobilisation généralisée qu'il a engendrée, d'autres pays ont également accueilli des enfants juifs fuyant le III^e Reich. L'organisation sioniste Youth Aliyah (Aliyat Hano'ar) a envoyé 4 000 enfants en Palestine. Les communautés juives européennes aux

pendant la Guerre d'Espagne, cf. KIND-KOVACS Friederike, 2003. « The "Other" Child Transports: World War I and the Temporary Displacement of Needy Children from Central Europe, *RHEI*, 15, (en ligne), consulté le 1^{er} février 2021; KEREN Célia, 2014. « L'évacuation et l'accueil des enfants espagnols en France : Cartographie d'une mobilisation transnationale (1936-1940) », Thèse en histoire contemporaine, École des hautes études en sciences sociales.

6 Claudia Curio ne fournit pas la tranche d'âge exacte, et ne précise pas si ce chiffre comprend les enfants « non-aryens » (mais il est fort possible que ce soit le cas). CURIO Claudia, 2010. "Were Unaccompanied Child Refugees a Privileged Class of Refugees in the Liberal States of Europe?", in CAESTECKER Frank & MOORE Bob (dir.), *Refugees from Nazi Germany and the Liberal European States*, New York, Berghahn Books, p. 169. CLAUDIA Curio, "Unsichtbare' Kinder. Emigration und Akkulturation von Kindern und Jugendlichen. Das Beispiel Kindertransporte 1938/39", PhD Dissertation, Technischen Universität Berlin, 2005, p. 29.

7 FRASER KIRSH Maggie, 2014. « La politique de placement des enfants en Grande-Bretagne et en Palestine » in JABLONKA Ivan. *L'Enfant-Shoah*, Paris, PUF, p. 51-66. Plus généralement, cf. FAST Vera, 2011. *Children's Exodus: A History of the Kindertransport*, London, I.B. Taurus et CURIO Claudia, 2005. "Unsichtbare' Kinder. Emigration und Akkulturation von Kindern und Jugendlichen. Das Beispiel Kindertransporte 1938/39", *op. cit.*

Pays-Bas, au Danemark, en Italie, en Suisse et en Belgique ont également organisé des évacuations modestes pour ces enfants. Les États-Unis ont cherché à se mettre dans les pas de la Grande-Bretagne, mais n'ont finalement accueilli que 1 000 enfants pendant la période de 1933-1945⁸. Mon étude récente, « *Becoming Refugees : the Migrations of Central European Jewish Children through France to the United States, 1938-42*⁹ », dévoile un fait méconnu : la France fut également un pays de réception pour environ 350-450 enfants juifs non accompagnés.

Pour une partie de ces enfants d'Allemagne et d'Autriche, la France ne représente qu'une première étape, avant une deuxième évacuation vers les États-Unis en 1941-42, financée par le United States Committee for the Care of European Children, et organisée par l'American Friends Service Committee (Quakers), l'Union OSE et l'American Joint Distribution Committee.

Cet article se focalise sur une question centrale pour chaque pays ayant reçu des enfants du *Kindertransport* : comment prendre en charge les enfants ? Cette question révèle les multiples acteurs à l'œuvre – hommes, femmes, enfants, organisations juives et non-juives –, mais soulève également la question profondément politique de l'accueil des enfants

8 HEIM Susanne, 2004. "Immigration Policy and Forced Emigration from Germany: The Situation of Jewish Children (1933-1945)", in SHAPIRO Paul (dir.), *Children and the Holocaust Symposium Presentations*, Washington, DC, Center for Advanced Holocaust Studies, United States Holocaust Memorial Museum, p. 11. Sur la Belgique : REED Walter, 2011. *The Children of La Hille: Eluding Nazi Capture during World War II*, Syracuse, Syracuse University Press. Sur les États-Unis : TYDOR BAUMEL Judith, 1990. *Unfulfilled Promise: Rescue and Resettlement of Jewish Refugee Children in the United States, 1934-1945*, Juneau, Denali Press.

9 HOBSON FAURE Laura, 2018. "Becoming Refugees: The Migrations of Central European Children through France to the United States, 1938-42," Habilitation à diriger des recherches, Institut d'études politiques (Sciences Po Paris).

juifs, car aucun choix de placement n'est anodin. Chaque méthode repose sur une vision de ce que la famille et l'enfant devraient être, afin de favoriser certaines valeurs. Comme l'a déjà souligné l'historienne Tara Zahra, les enjeux de prise en charge de ces enfants en Europe et aux États-Unis sont fort différents, relevant de conceptions divergentes de l'enfant et de la famille¹⁰. Pour l'historien·ne des mondes juifs, cette question est particulièrement intéressante, car elle propose une opportunité analytique rare, permettant de comprendre si – et dans quelle mesure – les œuvres juives intègrent les méthodes dominantes de prise en charge de leurs pays respectifs, ou bien si les Juifs développent un modèle qui leur est propre pour prendre soin des enfants fuyant le nazisme. Par ailleurs, cet article suggère que la politique de placement a de véritables répercussions sur la vie des enfants réfugiés.

L'historiographie sur les enfants juifs pendant et après la Shoah favorise surtout des approches nationales, voire comparatives, et nous montre dans quelle mesure les déplacements de ceux-ci impliquent une rupture violente avec le milieu familial d'origine et le besoin de maîtriser rapidement de nouvelles langues et cultures¹¹. Notre article, qui explore

10 ZAHRA Tara, 2011. *The Lost Children: Reconstructing Europe's Families after World War II*, Cambridge, Harvard University Press, p. 70-78, 99-102.

11 Voir TYDOR Baumel, *op. cit.* ; HAZAN Katy, 2000. *Les orphelins de la Shoah : les maisons de l'espoir, 1944-1960*, Paris, Belles Lettres ; DORON Daniella, 2015. *Jewish Youth and Identity in Postwar France: Rebuilding Family and Nation*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press; FRASER Kirsh, *op. cit.* ; COHEN Beth, 2018. *Child Survivors of the Holocaust: the Youngest Remnant and the American experience*, New Brunswick, New Jersey et Londres, Rutgers University Press ; OUZAN Françoise, 2018. *How Young Holocaust Survivors Rebuilt Their Lives. France, the United States, and Israel*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press. Pour une exception aux études de cas nationaux, voir CLIFFORD Rebecca, 2020. *Survivors. Children's Lives after the Holocaust*, New Haven et Londres, Yale University Press. Pour une analyse de l'historiographie récente, voir MICHLIC Joanna Beata, 2021. "Mapping the History of Child Holocaust Survivors", in HELMAN Anat, *No Small Matter: Features of Jewish Childhood. Studies in Contemporary Jewry*.

les politiques de placement des enfants du *Kindertransport* aux États-Unis et en France propose une perspective à la fois comparative et transnationale, soulevant un fait souvent négligé : les déplacements sont parfois sériels. Un enfant peut traverser plusieurs pays dans sa quête de survie à la Shoah ou de reconstruction dans l'après-guerre. Et quand ces enfants ré-émigrent, ils doivent faire face à un changement radical de langue et de culture, mais aussi à des nouvelles normes sociales concernant la prise en charge des enfants. Ce fait peut représenter une force majeure dans les vies enfantines, façonnant les expériences d'exil et de reconstruction. Pour explorer ces questions, j'aborderai dans un premier temps le cas des États-Unis, puis celui de la France. La dernière partie de cet article permettra de croiser le regard en mobilisant le cas de deux frères, qui ont été réfugiés d'abord en France, et ensuite aux États-Unis. Ces enfants vivent deux « systèmes » de prise en charge, ce qui a des effets dramatiques sur leurs vies.

Avant d'aborder ces thèmes, il est important de soulever la question des sources. Mes analyses reposent en grande partie sur les archives des organisations (juives, chrétiennes et laïques), mais il existe une grande inégalité selon le pays¹². Mon recours à l'histoire orale avec les « enfants » des *Kindertransporte* ne corrige pas ce problème, car ces derniers sont peu loquaces sur les logiques administratives ou politiques de l'accueil. En

An Annual. XXXII, Oxford et New York, Oxford University Press, p. 79-102.

12 Sur le pillage et la destruction des archives pendant la Seconde Guerre mondiale en France, cf. CŒURÉ Sophie, 2007. *La Mémoire spoliée. Les Archives des Français, butin de guerre nazî puis soviétique (de 1940 à nos jours)*, Paris, Payot. Il faudrait noter que les archives de la communauté juive de Vienne sur le *Kindertransport* (le Kultusgemeinde) ont survécu à la guerre, ce qui permet d'étudier les départs vers la France et d'autres pays ; Cf. HOBSON FAURE Laura, « Becoming Refugees », et CURIO Claudia, 2004. "‘Invisible’ Children : The Selection and Integration Strategies of Relief Organizations," *Shofar*, 23, 1, p. 41–56.

revanche, ils permettent de mieux comprendre la façon dont les enfants ont vécu les évacuations, montrant le sens qu'ils attribuent aux événements avec des décennies de recul¹³. Grâce aux entretiens, j'ai pu également obtenir la permission des individus d'accéder à leurs dossiers sociaux, que ce soit en France ou aux États-Unis. La valeur de ce type de source est bien documentée par les historiens¹⁴. Les dossiers fournissent une vision nouvelle de l'enfant, décrite par les adultes qui s'occupent de lui et, plus rarement, par ses parents, mais ne donnent que des bribes sur l'agentivité des enfants eux-mêmes. Ayant connaissance des limites des sources, on peut tout de même élaborer une histoire du *Kindertransport* et une histoire comparée de la prise en charge de ces enfants. Posons donc en premier lieu la question de la prise en charge de ces enfants aux États-Unis, un des premiers pays à mettre en place un programme d'accueil.

Les États-Unis et les enfants juifs non accompagnés : la préférence pour le placement familial

Dès l'automne 1933, les Juifs américains s'inquiètent du sort des enfants en Allemagne nazie. Réunies au sein du Joint Council on German-Jewish Persecution, trois organisations juives américaines créent à l'automne 1933 un sous-comité dédié exclusivement aux enfants. Au même moment, la National Conference of Jewish Social Workers se saisit

13 J'ai mené 40 entretiens oraux avec 55 personnes.

14 GORDON Linda, 1989. *Heroes of Their Own Lives: The Politics and History of Family Violence, Boston 1880-1960*, New York, Penguin Books. Voir aussi MESSIKA Martin, 2012. « Paris-Montréal. Des façons d'accompagner le "choc terrible" d'un décès d'un enfant dans les années 1960-1960. », *Archives juives*, 45, p. 74-86 ; BURGARD Antoine, 2017. « Une nouvelle vie dans un nouveau pays : Trajectoires d'orphelins de la Shoah vers le Canada (1947-52) », Thèse en histoire contemporaine, Université Lumière Lyon 2/Université du Québec à Montréal.

elle aussi du problème. En avril 1934, ces deux initiatives fusionnent et donnent naissance à la German Jewish Children's Aid¹⁵, laquelle mène désormais les négociations avec le gouvernement américain pour obtenir des visas pour les enfants non accompagnés. Cette structure coordonne l'accueil et la prise en charge des mineurs juifs non accompagnés tout au long de la Seconde Guerre mondiale et de ses suites.

Les femmes juives jouent un rôle central dans la coordination de l'arrivée et de la garde des enfants juifs d'Europe centrale aux États-Unis, notamment Cecilia Razovsky (1891-1968), une travailleuse sociale expérimentée. Ancienne inspectrice au Children's Bureau, l'organisation fédérale établie pendant l'ère progressiste pour veiller au respect de la législation sur le travail des enfants¹⁶, elle fait partie des réseaux américains d'experts de l'enfance. Elle dirige, par ailleurs, depuis 1934, le National Coordinating Committee, l'organisation juive responsable pour l'accueil des réfugiés juifs allemands. À partir de ce poste, Cecilia Razovsky met sur pied la même année la German Jewish Children's Aid (GJCA), dont elle devient aussi la directrice générale.

La GJCA suit les normes américaines en termes de placement, privilégiant ainsi le modèle familial. En effet, si la structure collective, l'orphelinat, se répand aux États-Unis dans le dernier quart du XIX^e siècle, elle devient également objet de critique : certains préfèrent le cadre familial. Les deux systèmes coexistent, mais non sans tensions¹⁷. En 1909,

15 TYDOR BAUMEL, *op. cit.*, p. 16.

16 ZUCKER Bat-Ami, 2008. *Cecilia Razovsky and the American-Jewish Women's Rescue Operations in the Second World War*, London, Valentine Mitchell, p. 2-3.

17 L'étude importante de Linda Gordon éclaire la concurrence entre ces méthodes et même les placements familiaux organisés par les orphelinats. Au centre de cette démarche se trouve Charles Loring Brace, pasteur protestant, qui crée la New York Children's Aid Society en 1850, prônant le placement familial ; GORDON Linda, 1999. *The Great Arizona Orphan*

la conférence pour l'Enfance de la Maison Blanche se montre favorable à toute solution permettant d'éviter la séparation entre l'enfant et sa famille et, le cas échéant, de privilégier le placement familial¹⁸.

Si les orphelinats juifs continuent d'exister aux États-Unis dans l'entre-deux-guerres, le travailleur social Boris Bogen observe dans son ouvrage de 1917, *Jewish Philanthropy*, le nouvel engouement pour le placement familial :

Si les résultats du traitement institutionnel ont été satisfaisants, l'attitude générale d'hostilité à l'égard des structures collectives de prise en charge des enfants s'est également répandue parmi les Juifs. L'atmosphère familiale – le complément le plus important dans la vie de l'enfant – manque nécessairement dans une institution, elle néglige l'individualité et nuit au libre développement du caractère¹⁹.

Ces mots trouveront un écho dans les services sociaux américains dans les années 1930 et 1940, qui puisent dans la théorie freudienne une justification du placement familial. Comme les historiennes Tara Zahra et Dagmar Herzog le soulignent, Freud parle à l'individualisme et au conservatisme des Américains. Le placement familial symbolise, selon les

Abduction, Cambridge, Harvard University Press. Sur Brace, voir également BELLINGHAM Bruce, 1986. « Institution and Family: An Alternative view of Nineteenth Century Child Saving », *Social Problems*, 33, 6, p. 33-s57.

18 BREMNER Robert, 1983. "Other People's Children", *Journal of Social History*, 16, 3, p. 88 ; MARTIN Sean, 2015. "How to House a Child: Providing homes for Jewish Children in Interwar Poland," *East European Jewish Affairs*, 45, 1, p. 29. Sur les orphelinats juifs aux États-Unis : SIGMAN FRIEDMAN Reena, 1997. « Founders, Teachers, Mothers and Wards : Women's Roles in American Jewish Orphanages, 1850-1925 », *Shofar*, 15, 2, p. 21-42, ainsi que son étude, SIGMAN FRIEDMAN Reena, 2002 (1994), *These are Our Children: Jewish Orphanages in the United States, 1880-1925*, Waltham, Brandeis University Press.

19 BOGIN D. Boris, 1917. *Jewish Philanthropy*, New York, MacMillan Company, p. 160.

termes de Tara Zahra : « l'intérêt supérieur des enfants [...] et les valeurs américaines d'individualisme, d'autonomie et de solidarité familiale²⁰ ».

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que la GJCA favorise le placement familial dès 1934. Cette politique sera renforcée en 1941 par le Children's Bureau, qui établit les normes de prise en charge des enfants réfugiés en temps de guerre, indiquant clairement dans ses directives que le placement dans des familles individuelles est supérieur en raison des « valeurs généralement reconnues inhérentes aux enfants dans le foyer et la vie familiale²¹ ». Par ailleurs, les directives américaines sur le placement des enfants exigent que ceux qui sont non accompagnés soient pris en charge en fonction de leur appartenance religieuse, ce qui signifie que les enfants juifs doivent être confiés à une organisation juive²². Cela donne à la GJCA une légitimité supplémentaire, puisqu'elle est la seule organisation juive à accueillir des jeunes réfugiés d'Europe centrale. Pour diriger ses placements, la

20 ZAHRA, *op. cit.*, p. 72. Plus généralement, HERZOG Dagmar, 2017. *Cold War Freud: Psychoanalysis in an age of Catastrophes*, Cambridge, Cambridge University Press.

21 Maternal and Child Health Library, Georgetown University, US Department of Labor, 1941. *Children's Bureau, Care of Children coming to the United States for Safety under Attorney General's Order of July 13, 1940. Standard's Prescribed by the Children's Bureau*, Washington, p. 2.

22 Peut-on voir dans cette politique le principe américain, analysé par Linda Gordon, de respecter les placements dans les familles de la même « race » ? Si Gordon montre le refus des Américains de placer des enfants catholiques « blancs » dans les familles catholiques mexicaines, le cas des Juifs est ambiguë car les Juifs sont considérés et peuvent se considérer comme une religion et une race à cette époque ; GORDON Linda, *The Great Arizona Orphan Abduction*, *op. cit.*, p. 307-313. GOLDSTEIN Eric, 2005. "Contesting the Categories: Jews and Government Classification in the United States." *Jewish History* 19, 1, p. 79-107.

GJCA embauche Lotte Marcuse, une travailleuse sociale formée en Allemagne (présumée juive)²³.

Les organisations juives ont une autre raison de favoriser le placement familial : sensibles à l'antisémitisme américain qui est à son apogée dans les années 1930 et 1940, le placement familial est considéré comme le moyen le plus rapide de faire assimiler les jeunes réfugiés juifs, et ainsi, d'éviter de « provoquer » des critiques négatives²⁴. Lotte Marcuse travaille avec de multiples œuvres sociales juives afin de disperser les enfants à travers le pays. Le GJCA supervise les placements de loin, laissant donc le travail de proximité aux œuvres sociales juives locales, qui identifient les familles et surveillent les placements. En revanche, les familles d'accueil qui répondent aux critères stricts de la GJCA et de l'État américain ne sont pas nombreuses, surtout car la GJCA évite toute publicité dans la presse par peur d'attiser l'antisémitisme²⁵. Il n'est pas inhabituel que la famille d'accueil, mal préparée, change d'avis et rende l'enfant. Rares sont les enfants qui demeurent dans une seule famille d'accueil jusqu'à leur majorité. Par ailleurs, si la politique de la GJCA permet aux frères et sœurs de rester ensemble, les familles d'accueil ne sont pas souvent disposées à accepter plus d'un enfant²⁶. Ainsi, les fratries sont souvent

23 D'après Judy Tydor Baumel, Marcuse arrive aux États-Unis en 1921 avec un diplôme en travail social du Ministère de l'intérieur prusse, Tydor Baumel, *op. cit.*, p. 51.

24 ZAHRA, *op. cit.*, p.73 ; GENIZI Haim, 1984. "New York Is Big : America Is Bigger: The Resettlement of Refugees from Nazism, 1936-1945," *Jewish Social Studies* 46, 1, p. 61-72; HOBSON FAURE Laura, 2014, « Attentes européennes, réalités américaines : l'émigration des enfants de l'Œuvre de secours aux enfants de la France occupée vers les États-Unis, 1941-1942 », in HOBSON FAURE Laura, GARDET Mathias, HAZAN Katy, et NICAULT Catherine (dir.), *L'Œuvre de Secours aux Enfants par-delà les frontières : Prévenir et Guérir dans un siècle de violences, 1912-1960*, Paris, Éditions Armand Colin, 2014, p. 166-183.

25 ZUCKER, *op. cit.*, p. 35.

26 HOBSON FAURE Laura, 2020. « Orphelines ou sœurs ? Penser la famille

séparées. Par ailleurs, ces enfants réfugiés, encouragés à s'assimiler rapidement, sont découragés à rester en lien avec d'autres réfugiés.

De telles observations aident à expliquer les difficultés initiales de la GJCA, qui amène son premier groupe de neuf enfants aux États-Unis en novembre 1934. Il faut également souligner que la plupart des parents juifs en Allemagne nazie sont réticents à se séparer de leurs enfants. Ainsi, en mars 1938, seuls 351 enfants relèvent de la GJCA²⁷. Les violences inédites de l'année 1938, notamment l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne nazie en mars 1938, suivie du pogrom des 9 et 10 novembre 1938, représentent un tournant dans l'histoire du *Kindertransport*. Les parents juifs en Allemagne nazie, d'abord en Autriche, puis en Allemagne, auparavant opposés au *Kindertransport*, commencent à accepter la séparation familiale comme le moindre des maux. Ils se tournent vers les institutions communales juives, cherchant un *Kindertransport* pour mettre leurs enfants à l'abri. Cette situation augmente la pression sur le système d'accueil juif américain, et suscite de nouvelles mobilisations à travers l'Europe pour évacuer les enfants juifs ou « non aryens » des territoires sous domination nazie.

La France : la structure collective et ses limites

En France, les organisations juives (ainsi que d'autres organisations confessionnelles ou non) s'occupent de la crise des réfugiés allemands depuis 1933. Débordés, leurs dirigeants n'avaient pas cherché à faire venir davantage de réfugiés en France²⁸. Le pogrom des 9-10 novembre 1938 change les

juive pendant et après la Shoah en France et aux États-Unis ». 20^e & 21. *Revue d'histoire*, 145, 1, p. 91-104 ; TYDOR BAUMEL, *op. cit.*, p. 91.

27 TYDOR BAUMEL, *op. cit.*, p.18-19.

28 On note tout de même que dès 1933, les Juifs sionistes aident les jeunes Allemands, arrivés seuls, à établir des *hakhsbarot* (des fermes-écoles) en

perceptions, inspirant de nouvelles initiatives françaises pour aider ceux qui sont considérés comme les plus vulnérables : les personnes âgées et les jeunes²⁹. En France, plusieurs comités, chapeautés par des femmes juives, travaillent pour faire venir des enfants³⁰, notamment le Comité israélite pour les enfants venant d'Allemagne et d'Europe centrale, créé par la Baronne Germaine de Rothschild en janvier 1939. Ensemble, les comités obtiennent 300 visas pour des transports collectifs. Les comités vont également aider les enfants ayant traversé seuls la frontière, afin de régulariser leur situation. Ainsi, on peut estimer un total de 350-450 enfants, qui arrivent entre décembre 1938 et septembre 1939³¹.

Qui s'occupe de ces enfants, et comment ? Les pratiques de prise en charge des enfants juifs en France restent peu étudiées dans l'historiographie pour la période qui précède la Shoah³². L'existence des orphelinats juifs à Paris, à Strasbourg, à Haguenau, et à la Varenne (et certainement ailleurs), suggère une préférence de l'*establishment* juif pour la structure collective, alors que le placement familial est,

France ; GRYNBERG Anne, 2011. « Un kibboutz en Corrèze », *Les Cahiers du Judaïsme*, 30, p. 89–103. Sur la prise en charge sociale des réfugiés, cf. NICAULT Catherine, 1989. « L'accueil des Juifs d'Europe centrale par la Communauté juive française » in BARTOSEK Karel A., GALLISSOT René, et PESCHANSKI Denis (dir.), *De l'exil à la résistance : réfugiés et immigrés d'Europe centrale en France, 1933-1945*, Saint-Denis, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, Arcantère, p. 53–59. Et plus généralement, CARON Vicki, 2008. *L'Asile incertain*, Paris, Tallandier.

29 Archives nationales F7/16080, Lettre d'Amédée Bussière au Vice-Président du Conseil, March 30, 1939.

30 L'Alliance Israélite Universelle se mobilise également en décembre 1938, mais cède rapidement sa place à la Baronne Germaine de Rothschild ; HOBSON FAURE, « Becoming Refugees », *op. cit.*, 82-85.

31 HOBSON FAURE, « Becoming Refugees, » *op. cit.*, p. 95.

32 Une exception : THIÉRY Olivier, 2000. « Entre bienfaisance et politique : l'œuvre des orphelins israélites de la guerre (1915-1932) », *Les Archives juives, Revue d'histoire des Juifs de France*, 33, 1, p. 51-68.

de même qu'aux États-Unis, la norme en France. En effet, l'Assistance publique du département de la Seine, ainsi que les autres services départementaux d'assistance à l'enfance se voient confier entre 15 000 et 20 000 enfants par an pendant la Belle Époque. L'État envoie ces enfants à la campagne dans des familles nourricières, une politique qui permet de repeupler les zones rurales, de soutenir les familles paysannes, et de favoriser la rupture définitive, souhaitée, entre l'enfant et son milieu d'origine³³.

Les colonies de vacances, qui se répandent en France à la fin du XIX^e siècle, favorisent également le placement familial, même si les structures collectives prennent progressivement le relais, afin de mieux protéger (ou surveiller) les jeunes filles ou pour des raisons pédagogiques³⁴. Les Juifs parisiens suivent cette tendance nationale et organisent leurs propres colonies de vacances depuis la fin du XIX^e siècle, notamment l'Œuvre israélite de séjours à la campagne. Comme nous le montre l'historienne Erin Corber, cette œuvre juive, fondée en 1899, privilégie une structure collective, car elle cherche à maintenir un « environnement juif » pour ses protégés, même si les organisateurs restent assez vagues à ce sujet³⁵.

33 RIVIÈRE Antoine, 2016. « De l'abandon au placement temporaire : la révolution de l'assistance à l'enfance (Paris, 1870-1920) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, 9, 1, p. 29 ; JABLONKA Ivan, 2006. *Ni Père, Ni mère. Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939)*, Paris, Seuil.

34 DOWNS Laura Lee, 2002. *Childhood in the Promised Land: Working-Class Movements and the Colonies of Vacances in France, 1880-1960*, Durham, Duke University Press, p.15-67.

35 Comme le démontre Erin Corber, l'Œuvre israélite de séjours à la campagne admettait des enfants non juifs en plus des enfants juifs et mettait peu d'accent sur la tradition juive dans son programme, bien qu'après 1910 la viande soit apparemment casher. Il n'y avait ni instruction ni rituel juifs, et apparemment un arbre de Noël à la fin de l'année ; CORBER Erin, 2013. "L'Esprit du corps : Bodies, Communities, and the Reconstruction of Jewish Life in France, 1914-1940," Thèse en histoire contemporaine, University of Indiana, p. 165.

On peut donc constater que les Juifs internalisent les valeurs environnantes au sujet de l'enfance, par exemple, sur le besoin de les envoyer à la campagne, tout en témoignant d'une forte préférence pour la structure collective. On peut imaginer que la crainte de conversion constitue une motivation pour éviter le placement dans les familles non juives³⁶, ou bien, tout simplement que cette position s'explique par un manque de familles nourricières juives à la campagne. En même temps, certains témoignages montrent que les individus juifs « bricolent » leurs propres solutions de garde pour leurs enfants dans des familles nourricières. Nous savons que d'autres ont recours à l'Assistance publique (même avant les arrestations pendant la Seconde Guerre mondiale)³⁷.

Ce bilan nous permet de contextualiser l'accueil du premier groupe de 52 enfants qui arrive en Alsace en décembre 1938 et qui est pris en charge par la communauté juive de Strasbourg. Si la communauté place la moitié des enfants dans les structures juives de l'enfance (le Nid, pour les plus jeunes, ainsi que les orphelinats juifs de Strasbourg et de Haguenau), il est intéressant de constater qu'elle cherche surtout à les placer dans des familles d'accueil juives. Cette politique est justifiée dans la presse juive :

36 Ce fait conduit les Juifs à Londres à créer des écoles juives ; ENDELMAN Todd, 2002. *The Jews of Great Britain, 1656-2000*, Berkeley, University of California Press. p. 86-87.

37 Entretien de l'auteur avec René Lichtman, Ann Arbor, juillet 2015. RIVIÈRE Antoine, 2017. « Des pupilles ordinaires. Les enfants juifs recueillis par l'Assistance publique de Paris sous l'Occupation, (1940-1944) », RHEI, 19, (en ligne) consulté le 9 février 2021 ; Correspondance par mail avec Antoine Rivière, le 9 février 2021. Il est tout à fait possible que les familles juives en France aient confié leurs enfants à l'Assistance publique. Les recherches en cours d'Antoine Rivière explorent cette possibilité pour la période de l'entre-deux-guerres ; conversation avec l'auteur, le 8 février 2022.

Nous continuons à penser que le cercle familial est le plus salubre pour ces enfants. C'est là qu'ils oublient le plus vite leurs soucis et c'est là qu'ils apprécient le plus le cadre juif qui leur est offert et que nous devons leur donner dans la vie comme leur soutien le plus sûr³⁸.

Andrée Salomon, celle qui organise l'arrivée des enfants, se rappelle plus tard :

Nous voulions que ces enfants puissent s'intégrer le plus rapidement possible, qu'ils aient une vie solide avec une perspective d'avenir. Nous ne voulions pas remplir les orphelinats, en apitoyant les bonnes dames de Strasbourg³⁹.

On pourrait ajouter que ces Juifs de l'Est de la France vivent de près la montée de nazisme à cause de leur proximité géographique et affective avec l'Allemagne. Depuis 1918, des familles juives se trouvent divisées par la frontière. Ainsi, le placement familial joue une fonction importante, donnant aux Juifs d'Alsace l'occasion de répondre au nazisme en recevant les enfants de parents ou d'amis d'Allemagne. Ces placements sont facilités par les forts liens de sociabilité et de parenté dans la région, malgré les migrations vers les villes comme Strasbourg, où vivent environ 10 000 juifs en 1919⁴⁰.

38 « Nouvelles locales. Nos nouveaux hôtes », *La Tribune Juive*, 5 mai, 1939, 278.

39 SALOMON Andrée, HAZAN Katy, WEILL Georges et SALOMON Jean, 2011. *Andrée Salomon, une femme de lumière*, Paris, Fondation pour la mémoire de la Shoah, Le manuscrit, p. 90.

40 SCOTT WEAVER Meredith, 2015. "Republicanism on the Borders: Jewish Activism and the Refugee Crisis in Strasbourg and Nice." *Urban History*, 43, 4, 599-617. WEILL Georges, 2012. "Andrée Salomon et le sauvetage des enfants juifs (1933-1947)", *French Politics, Culture & Society* 30, 2, p. 89-112. SALOMON Andrée *et al.*, *op. cit.*, p. 77-94.

Dans la région parisienne, par contre, la structure collective reste la norme pour les organisations juives qui reçoivent les enfants du *Kindertransport*. La Baronne Germaine de Rothschild, la fondatrice du Comité israélite pour les enfants venant d'Allemagne et d'Europe centrale, continue la tradition des colonies de vacances juives, et transforme la résidence de chasse de la famille Rothschild, située à Villeneuve-Saint-Denis, en maison d'enfants, créant l'Œuvre de la Guette en 1939.

L'Union OSE (OSE) privilégie également la structure collective⁴¹, s'appuyant sur les expériences de prise en charge des orphelins après la Première Guerre mondiale en Europe orientale, où les structures collectives avaient accueilli toute une génération d'orphelins de la guerre⁴². Avec l'aide financière de la Baronne Yvonne de Gunzbourg, la cousine de Germaine de Rothschild, l'OSE ouvre plusieurs maisons pour prendre en charge les enfants juifs allemands et autrichiens à Montmorency et dans ses environs. L'OSE s'était préparée à recevoir des enfants traumatisés : « Les horreurs et la peur constante qu'ils ont vécues en Allemagne ont laissé une impression durable sur leur condition physique

41 L'Union des sociétés OSE (OSE), organisation juive née à Saint Pétersbourg en 1912, arrive en France en 1933 après une période à Berlin. OSE ouvre une branche française en 1934. Sur l'histoire de l'OSE, cf. les études pionnières sur la France de ZEITOUN Sabine, 1990. *L'Œuvre aux Secours aux Enfants (OSE) Sous l'occupation en France*, Paris, L'Harmattan ; LEMALET Martine, 1993. *Au secours des enfants du siècle, Regards croisés sur l'OSE*, Paris, Éditions du Nadir ; HAZAN Katy, 2000. *Les orphelins de la Shoab : Les maisons de l'espoir, 1944-1960*. Histoire, v. 46. Paris, Belles Lettres, et plus généralement, HOBSON FAURE Laura et al., 2014. *L'Œuvre de secours aux enfants et les populations juives au XX^e siècle, op. cit.*

42 GRANICK Jaclyn, 2015. "Humanitarian Responses to Jewish Suffering by American Jewish Organizations," Thèse en histoire contemporaine, The Graduate Institute Geneva, p. 333-40; GRANICK Jacklyn, 2021. *International Jewish Humanitarianism in the age of the Great War*, Cambridge, Cambridge University Press.

et mentale⁴³ ». Les dirigeants de cette organisation, eux-mêmes étrangers, considèrent que la France représente un « environnement nouveau et étrange » pour les enfants, et que leur adaptation ne sera pas un processus facile. Cette logique justifie selon eux le besoin de maisons collectives, et de médecins, d'infirmières et d'enseignants « qui connaissent la langue des enfants et comprennent intimement leur mentalité⁴⁴ ».

Dans ces « institutions totales⁴⁵ », les enfants ont peu de contact avec le monde extérieur, puisque la quasi-totalité de leurs activités s'y déroule. Sous la houlette des éducateurs, dont beaucoup sont attirés par la nouvelle pédagogie, les maisons deviennent des sites d'expériences utopiques. En effet, l'œuvre de la Guette et l'OSE cherchent du personnel germanophone et se retrouvent avec des éducateurs marqués par les luttes politiques de gauche dont certains reviennent tout juste de la Guerre d'Espagne. La Baronne de Rothschild a fait appel à Ernst et Lida (Hellman) Jablonski (Jouhy), Alfred et Fritz (Riesel) Brauner, Harry et Irene (Goldin) Spiegel pour travailler au château de la Guette. L'Union OSE embauche le pédagogue autrichien Ernst Papanek pour diriger ses maisons⁴⁶. Si ces derniers avaient, pour la plupart, des

43 JDC-NY, AR 1933-45, France, file 610, "Care for Refugee Children in France," January 3, 1939.

44 JDC-NY, AR 1933-45, France, file 610, "Care for Refugee Children in France," January 3, 1939.

45 MAUREL Chloé, 2008. « Yvonne Hagnauer et la Maison d'enfants de Sèvres, 1941-1970 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* 10, 161-179. GOFFMAN Irving, 1968. *Asylums: Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates* New York, Random House.

46 COFFIN Jean-Christophe, 2014. « Ernst Papanek (1900-1973) : Un pédagogue à l'épreuve de la violence », in HOBSON FAURE et. al, *L'Œuvre de secours aux enfants et les populations juives au XX^e siècle, op. cit.*, p. 148-65, Hansen-Schaberg, Inge, Papanek, Hanna, Rühl-Nawabi, Gabriele, 2015. *Ernst Papanek, Pädagogische und therapeutische Arbeit : Kinder mit Verfolgungs-, Flucht- und Exilerfahrungen während der NS-Zeit*, Wien, Böhlau Verlag.

origines juives, la transmission des valeurs de gauche, et non du judaïsme, motive leur démarche. L'analyse approfondie de leurs profils suggère que les conditions sociales en Europe centrale ont permis cette rencontre féconde entre les milieux de gauche, la pédagogie progressiste et la jeunesse d'origine juive⁴⁷.

Ernst Jablonski, Alfred Brauner et Ernst Papanek sont particulièrement attirés par la « psychologie individuelle » du psychologue autrichien Alfred Adler, un critique de Freud. Adler met l'accent sur le pouvoir thérapeutique des groupes à l'encontre de l'unité familiale. Suivant ces principes, les éducateurs créent des « républiques d'enfants », faisant appel aux enfants pour co-administrer les maisons. Ce faisant, ils continuent une tradition pédagogique progressiste qui a fait ses preuves dans les structures collectives aux États-Unis, en Union soviétique, en Pologne et en Europe centrale. Les républiques d'enfants se sont également répandues en Espagne pendant la guerre civile⁴⁸. En France, les Faucons rouges, un groupe de jeunesse socialiste qui comptait jusqu'à 2000 membres pendant le Front populaire, organisent aussi des républiques d'enfants dans leurs colonies de vacances⁴⁹.

Les récits des enfants idéalisent ces structures, qui ne durent pourtant pas très longtemps⁵⁰. En effet, le 3 septembre 1939, la France entre en guerre avec l'Allemagne, ce qui provoque

47 MOSSE George, [1985]1996. *German Jews beyond Judaism*, Cincinnati, Hebrew Union College Press.

48 KÖSSLER Till, 2008. "Children in the Spanish Civil War," in Baumeister, Martin et Schüler-Springorum, (dir.), "If you tolerate this..." *The Spanish Civil War in the Age of Total War*, Frankfurt/New York, Campus Verlag, p. 118-125. Sur cette pédagogie, cf. BOUSSION Samuel, GARDET Mathias, RUCHAT Martine, 2020. *L'internationale des républiques d'enfants, 1939-1955*, Paris, Editions Anamosa.

49 Downs, *op. cit.*, p. 198.

50 HOBSON FAURE Laura, 2021. « L'expérience du déplacement et de la guerre à travers les journaux intimes des enfants juifs du Kindertransport en France », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 2022/1, n° 24, p. 49-67.

la mobilisation et l'internement de plusieurs éducateurs. Ceci met fin à la « République de la Guette ». La prise en charge des enfants est encore plus complexe après l'invasion de la France par les Nazis en mai 1940 : les enfants doivent être déplacés rapidement vers de nouvelles maisons. Les enfants de la Guette se replient à la Bourboule en Auvergne. Ceux de l'OSE sont éparpillés dans plusieurs nouvelles structures dans ce qui devient, après l'Armistice, la Zone « libre ». Ernst Papanek est obligé de fuir la France, ainsi que la Baronne Germaine de Rothschild. Dès le 26 août 1942, les gendarmes français viennent dans ces mêmes établissements pour arrêter les enfants qui ont plus de 16 ans. Il devient rapidement évident que tous les enfants juifs sont ciblés par les déportations. Les enfants arrêtés sont internés, envoyés à Drancy, puis dans les camps de la mort, où ils sont assassinés.

La structure collective, modèle juif français, devient donc une cible en 1942. Pour protéger les enfants, il fallut à tout prix fermer les maisons et disperser les jeunes résidents dans des institutions chrétiennes ou laïques, ou bien dans des familles nourricières. Ces méthodes de placement, ainsi que la fuite clandestine vers la Suisse ou l'Espagne, protégèrent des vies.

Deux évacuations, deux prises en charge : les Frères Gossels

Après l'occupation de la France, Ernst Papanek et la Baronne de Rothschild trouvent refuge aux États-Unis. Là-bas, ils se mobilisent avec des personnes comme Cecilia Razovsky qui gère le GJCA et aussi un nouveau comité, laïque, l'United States Committee for the Care of European Children (US COMM). Sous la pression de ces derniers, ainsi que de l'American Joint Distribution Committee, l'US COMM décide de financer des évacuations des enfants réfugiés en France vers les États-Unis. L'American Friends

Service Committee (les Quakers américains) gèrent ce projet en France et cherchent à sélectionner des enfants espagnols et juifs qui quittent la France entre juin 1941 et juillet 1942 (après cette date, des transports partiront directement de Lisbonne). Au total, 309 enfants sont évacués de France par ce moyen, dont 253 enfants juifs⁵¹. Parmi ces derniers, une partie considérable est issue du *Kindertransport*. Ainsi, ces enfants venus d'Europe centrale vivent une deuxième sélection, et une deuxième prise en charge, aux États-Unis.

Un exemple en est les frères Gossels, Claus (connu sous le prénom Peter) et Werner, nés respectivement en 1930 et 1933, dans une famille juive libérale de la classe moyenne à Berlin⁵². Leurs parents sont divorcés. Le père fuit l'Allemagne et obtient, après l'internement en France, un visa pour le Venezuela. Les frères arrivent en France sur le dernier *Kindertransport*, en juillet 1939. Leur mère ne trouve pas de moyen de fuir l'Allemagne. Elle est déportée à Auschwitz, et assassinée, en février 1943.

En France, les frères sont placés ensemble en maisons collectives, d'abord à Quincy-sous-Senart, puis vraisemblablement à l'orphelinat juif à la Varenne Saint-Hilaire. Fin janvier 1941, la majeure partie de leur groupe est transférée de la région parisienne au château de Chabannes

51 KLARSFELD Serge, 1996. *French Children of the Holocaust, A Memorial*, New York: New York University Press, p. 102-4.

52 Mes observations sur ces frères découlent de leurs dossiers et des entretiens d'histoire orale que j'ai menés avec eux en juillet 2015. Leur dossier commun OSE contient 42 pages. Ils ont chacun un dossier avec la GJCA, contenant respectivement 158 et 258 pages. Voir aussi C. Peter R. Gossels, 2019. *Letters from our Mother*, C. Peter R. Gossels, Monee Illinois. J'utilise ici leurs vrais noms avec la permission de la famille Gossels, car ceci était important pour elle. Pour des raisons déontologiques, j'ai demandé à la famille de relire ce texte avant sa publication, afin de prendre en compte son avis. J'ai parfois noté nos avis divergents. Voici la solution imparfaite que j'ai trouvée pour écrire une histoire intime des expériences enfantines pendant la Shoah qui respecte la déontologie.

de l'OSE, dans la Creuse. De là, les frères sont sélectionnés pour être évacués aux États-Unis.

Ils arrivent à New York le 22 septembre 1941 et sont dans un premier temps séparés, car Peter, l'aîné, s'est cassé la jambe sur le bateau et doit être hospitalisé à son arrivée. Dans une des dernières lettres à ses fils, datée de novembre 1941, leur mère écrit :

J'espère [...] que vous serez bientôt avec vos parents adoptifs afin que vous ne soyez plus séparés l'un de l'autre. [...] Comme je l'ai entendu, vous serez placés dans une famille et non dans un foyer, mais je ne sais rien de précis à ce sujet, et j'attends votre réponse exacte sur ce point. Dans tous les cas, quel que soit le foyer ou la famille, soyez toujours obéissants et travaillez dur ! Et prenez toujours soin l'un de l'autre, car votre place est toujours ensemble⁵³.

Comme leur mère l'a fait remarquer à juste titre, les frères devaient être placés dans une famille d'accueil. Cependant, tel ne fut pas le cas. Alors qu'ils sont devenus pupilles de la GJCA, Lotte Marcuse, directrice du placement de cette organisation, se charge de trouver un placement pour eux. Ils avaient une grand-tante et un ami proche ou une tante aux États-Unis, mais selon Marcuse, ces réfugiés récents n'avaient « rien à offrir⁵⁴ ». Le but de Marcuse était de « présenter » les frères à une agence juive en dehors de New York, afin d'éviter un surnombre de réfugiés à New York. Elle écrit donc à l'association de protection de l'enfance juive de Boston :

Claus [Peter] est un garçon séduisant, au teint clair, aux yeux bruns et aux cheveux bruns ; il donne l'impression d'un enfant « brun

53 Soulignée dans l'originel. C. Peter R. Gossels papiers privés, Lettre de C. Lewy aux frères Gossels, 10 novembre, 1941.

54 YIVO, GJCA collection, dossier de CPG, Lettre de L. Marcuse à Mrs. Margaret Esrock, 15 octobre, 1941.

clair ». Il a quelques taches de rousseur, un nez droit et des traits bien dessinés. Il a l'air assez mûr, vraiment, pour ses 11 ans.... Werner est un petit « lutin », charmant, brillant et séduisant. Il est très séduisant, a de belles couleurs et des fossettes. Il ne semble pas s'inquiéter de ce que nous allons faire de lui, mais il aimerait entrer dans une famille et partir avant que son frère ne puisse quitter l'hôpital. Ce projet a plu à Claus [Peter], et lui aussi n'a pas été inquiété par nos projets. Les deux garçons s'occupent l'un de l'autre, et Claus [Peter] semble prendre ses responsabilités aussi sérieusement qu'on puisse s'y attendre d'un garçon de son âge. [...] Il me semble donc que vous avez ici deux frères de 11 et 8 ans issus d'une famille de la classe moyenne de Berlin ; les parents sont divorcés, chacun a de faibles chances de retrouver les enfants. Les garçons sont de « bonne facture » [*good material*] quant à leurs origines familiales et à la personnalité⁵⁵.

Les dossiers des enfants révèlent les critères d'évaluation ambigus de cette organisation juive : tout d'abord, on voit l'importance accordée à leur apparence physique, avec un accent mis sur leur nez (droit) et la couleur de leur peau, ce qui suggère une crainte que certains enfants aient l'air trop « juifs » ou trop foncés de peau. Deuxièmement, on voit que les enfants sont qualifiés de « *good material* » grâce à leur appartenance à la classe moyenne et enfin, parce qu'ils ont peu de chances de retrouver leurs parents. Il est cependant intéressant de se demander pourquoi les « mauvaises perspectives de retrouvailles avec les parents » semblent avoir été perçues de manière positive, surtout à la lumière du débat plus large qui entoure le placement familial par rapport au placement en institution collective⁵⁶. En effet, la politique de

55 YIVO, GJCA collection, dossier de CPG, Lettre de L. Marcuse à Mrs. Maletz, Jewish child welfare association, Boston, 3 octobre 1941.

56 Werner Gossels, après avoir lu ce texte, n'était pas d'accord avec moi sur cette question. Il trouve qu'il est « normal » que l'éloignement des parents soit perçu favorablement par les assistantes sociales, car

placement familial reflétait le droit fondamental de l'enfant à avoir une famille. Néanmoins, *une* famille ne voulait pas forcément dire *sa* famille. Encourager le placement familial ne signifie pas que le *regroupement* familial soit valorisé par le GJCA.

Les frères Gossels sont finalement placés dans deux familles d'accueil différentes à Boston. Le plus jeune des frères a eu de la chance : sa « mère d'accueil » était psychologue et il a été pleinement intégré à la cellule familiale. Cependant, lorsque Peter, le frère aîné, est sorti de l'hôpital, cette femme a découvert qu'elle était enceinte et il n'y avait donc plus de place pour lui dans leur maison. Il est ainsi envoyé dans une famille d'accueil voisine. Après trois ans, il était clair que ce placement devait prendre fin. Il est alors question de réunir les frères, mais cette option n'aboutit pas et en novembre 1944, nous voyons que Peter a été transféré dans une autre famille qui a accueilli trois autres garçons réfugiés.

La séparation provoque deux expériences d'exil fortement différentes pour ces deux frères. Seul un frère noue des liens forts avec sa famille d'accueil, ce qui facilite son adaptation et favorise un sentiment d'appartenance. Le frère aîné recherche, sans jamais trouver, ce lien familial, même si sa première famille d'accueil reste présente dans sa vie. Face à cet échec, Peter investit sa relation avec son petit frère. Les frères tissent, malgré tout, des liens forts qui perdurent dans la vie adulte. Peter se positionne comme le « *memorial candle* »⁵⁷

cela favorise le placement des enfants. Je trouve, par contre, que cette attitude pointe une contradiction dans la politique de placement familial, qui se présente comme « pro-famille », mais qui s'avère être contre le regroupement familial. Discussion via Zoom avec la famille Gossels, le 13 juin 2023.

57 Cette notion est théorisée par Dina Wardi, qui suggère qu'un enfant en particulier porte ce poids dans les fratries ; Wardi, Dina, 1972. *Memorial Candles : Children of the Holocaust*, Londres et New York, Tavistock/Routledge. J'explore cette question également dans Hobson Faure, Laura, 2019. « Orphelines ou Sœurs ? Penser la famille juive pendant et après

portant le deuil de leur mère. Juste avant sa propre mort en 2019, ce dernier publie un ouvrage qui rassemble les lettres de leur mère et raconte leur histoire⁵⁸.

Étudiées ici dans une perspective comparative et transnationale, les politiques de prise en charge des enfants juifs non accompagnés pendant la Shoah montrent qu'il n'existe pas une seule solution au sein de la diaspora juive pour aider ces enfants, malgré une origine religieuse commune. Les Juifs américains, suivant les pratiques sociales américaines, préfèrent le placement familial, alors que les Juifs en France privilégient les structures collectives, s'inspirant du modèle français des colonies de vacances. Ce chapitre suggère que la migration ne conduit pas seulement à une confrontation avec une nouvelle langue et culture, mais aussi avec un nouveau système de prise en charge. Les enfants doivent s'orienter dans un nouveau pays seuls, sans leurs parents, sans forcément l'aide d'adultes de confiance.

Certains des enfants qui sont envoyés en France dans le cadre du *Kindertransport* sont sélectionnés pour une deuxième évacuation aux États-Unis en 1941-42, et ils vivent donc des migrations sérielles. Souvent leurs récits idéalisent le séjour en France, dans des maisons collectives, face aux conditions d'accueil aux États-Unis, suggérant qu'il est mieux de vivre cette migration si solitaire en groupe, avec d'autres qui vivent la même chose⁵⁹.

la Shoah en France et aux États-Unis », 20^e et 21^e. *Revue d'histoire*, 145/1, p. 91-104.

58 GOSSELS C., PETER R., 2019. *Letters from our Mother*, op. cit.

59 Par exemple, les mémoires de SCHUSTER Henry D avec ORZES Caroline A., 2010. *Abraham's Son : The Making of an American*. Baltimore, PublishAmerica.

Une partie non négligeable des 180 000 enfants qui ont survécu la Shoah en Europe, orphelins et souvent déplacés de multiples fois, cherche une nouvelle vie en dehors d'Europe dans l'après-guerre, loin des maisons collectives juives européennes⁶⁰. L'étude de ces quelques cas constitue une invitation à poursuivre les recherches en adaptant nos approches historiques aux vies transnationales de ces enfants, afin de saisir *in fine* les expériences des enfants pendant la Shoah et dans l'après-guerre.

60 CLIFFORD, *op. cit.* ; BURGARD, Antoine, 2017. *op. cit.*

Familialisme ou collectivisme ? Penser la prise en charge des jeunes survivants de la Shoah en Belgique et au Canada

Antoine Burgard

La Seconde Guerre mondiale et les années qui la suivirent représentent une période charnière dans l'histoire du travail social et de la protection de l'enfance. Les camps de Personnes Déplacées (DPs), les maisons d'enfants, les centres de réception et les placements en famille d'accueil en Europe et au-delà ont été des laboratoires qui ont joué un rôle crucial dans la définition et la compréhension de l'enfant et de ses besoins. Ils ont aussi été des lieux d'affrontement et de négociation entre éducateurs, psychologues et décideurs politiques qui revendiquaient tous défendre l'intérêt supérieur de l'enfant et considéraient sa prise en charge comme essentielle à un retour rapide à la normale¹. Cette contribution revient sur un

1 ZAHRA Tara, 1991. *The Lost Children. Reconstructing Europe's Families after World War II*, Cambridge, Londres, Harvard University Press; DORON Daniella, 2015. *Jewish Youth and Identity in Postwar France. Rebuilding Family*

des débats centraux de la protection de l'enfance à la sortie de la guerre : quel espace de reconstruction offrir à la jeunesse juive et, plus particulièrement, à ces enfants et adolescents, pour reprendre l'expression de Laura Hobson-Faure, Manon Pignot et Antoine Rivière, « sans familles, mais jamais tout à fait seuls² »? Ce débat entre approches collectivistes (qui favorisaient le groupe comme espace de reconstruction pour l'enfant) et familialistes (qui n'envisageaient que le placement en famille d'accueil ou l'adoption au sein d'une famille nucléaire) sera abordé en mettant en dialogue le travail du Canadian Jewish Congress (CJC), principale association juive canadienne, avec celui de l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre (AIVG) en Belgique.

Ce travail s'inscrit dans l'historiographie florissante sur l'« enfant-Shoah » qui a participé au dynamisme à la fois de l'histoire de l'enfance et des *Holocaust Studies*³. Depuis une quinzaine d'années, la prise en charge de la jeunesse juive en Europe et en Amérique du Nord dans l'immédiat après-Shoah a ainsi été au centre de nombreux travaux ces cinq dernières années, notamment ceux de Beth Cohen, Françoise Ouzan ou

and Nation, Bloomington, Indiana University Press; DORON, Daniella, 2019. « La famille après la Shoah : les maisons d'enfants à l'épreuve de la reconstruction », *Archives Juives*, vol. 52, n°2, p. 44-64; TAYLOR, Lynne, 2017. *In the Children's Best Interests: Unaccompanied Children in American-Occupied Germany, 1945-1952*, Toronto, University of Toronto Press.

2 J'utilise la terminologie proposée par Manon Pignot, Laura Hobson Faure et Antoine Rivière lors de la conférence « Enfants et adolescents “sans famille” dans les guerres du XX^e siècle » (novembre 2019, Archives nationales) et développée depuis dans HOBSON FAURE Laura, PIGNOT Manon et RIVIÈRE Antoine (dir.), 2023. *Enfants en guerre « sans famille » dans les conflits du XX^e siècle*, Paris, CNRS Éditions et HOBSON FAURE Laura, PIGNOT Manon et RIVIÈRE Antoine (dir.), 2023. « Séparés. Des enfants dans la guerre, 1920-1950 », *Revue d'Histoire de l'Enfance Irrégulière*, vol. 24.

3 JABLONKA Ivan (dir.), 2014. *L'Enfant-Shoah*, Paris, Presses Universitaires de France.

Rebecca Clifford⁴. Certains chercheurs, comme Boaz Cohen, ont mis en avant les résonances des questionnements de cette période pour la prise en charge d'enfants et d'adolescents victimes de la guerre aujourd'hui⁵. D'autres, comme Laura Hobson Faure, ont insisté sur la nécessité de décloisonner les historiographies, mais aussi d'aller au-delà de l'« enfant-Shoah » et de ne pas réduire l'expérience contemporaine de la jeunesse juive au fait génocidaire⁶.

À une époque où les enfants séparés apparaissent comme « l'incarnation des désordres de la guerre et en même temps comme l'enjeu de la nécessaire remise en ordre qui doit inaugurer le retour à la paix », les deux associations au centre de ce texte sont des cas d'études féconds⁷. Leur

4 COHEN Beth, 2017. *Child Survivors of the Holocaust. The Youngest Remnant and the American Experience*, New Brunswick, Rutgers University Press ; OUZAN Françoise, 2018. *How Young Holocaust Survivors Rebuilt Their Lives. France, the United States, and Israel*, Bloomington, Indiana University Press ; CLIFFORD Rebecca, *Survivors. Children's Lives after the Holocaust*, New Haven, Yale University Press.

5 Voir le projet de Boaz Cohen et Verena Buser au Western Galilee College « Children of war, Holocaust and genocide. The Relevance of Post WW2 and Holocaust for Today's World ».

6 HOBSON FAURE Laura, 2019. « Des enfants comme les autres ? Écrire l'histoire des enfants juifs en France à l'époque contemporaine », *Archives Juives*, n°52, p. 4-15 ; HOBSON FAURE Laura, 2021. « Exploring political rupture through Jewish children's diaries: Kindertransport children in France, 1938-1942 », *Journal of Modern European History*, volume 19, n°3, p. 258-273 ; HOBSON FAURE Laura, 2018. « Becoming Refugees: The Migrations of Central European Jewish Children through France to the United States, 1938-1942 », habilitation à diriger des recherches en histoire, Institut d'Études Politiques de Paris ; sur cette question du cloisonnement historiographique, voir aussi PIGNOT Manon, 2019. « Au-delà du paroxysme ? L'expérience des enfants juifs au prisme de l'histoire de l'enfance », *Archives Juives*, volume 52, n° 2, p. 35-43.

7 HOBSON FAURE PIGNOT et RIVIÈRE Antoine. « Séparés. Des enfants dans la guerre, 1920-1950 », *op. cit.*, p. 21.

action partage une ambition de reconstruction physique et psychologique des jeunes et un environnement non mixte (le CJC et l'AIVG n'accueillent que des enfants et adolescents juifs bien que cela comprenne une multitude d'identités et de rapports au judaïsme), mais elle diffère en termes d'échelles, de chronologies et d'objectifs⁸. La communauté juive canadienne est alors fragmentée et affronte l'intransigeance du gouvernement fédéral d'Ottawa qui maintient une politique migratoire fermée. Celle de Belgique fait face à une situation tout autre, plus de 40 % de sa population d'avant-guerre ayant été assassinés pendant la Shoah⁹. L'action du CJC, créé en 1919, mais seulement vraiment actif à partir de 1934, se concentre sur un projet d'accueil qui a permis à 1115 orphelins de la Shoah d'immigrer au Canada entre 1947 et 1952¹⁰. Un profil type ressort de ce groupe : adolescent, garçon, originaire d'Europe centrale et orientale et ayant connu la déportation et les camps. Ces jeunes sont placés en famille d'accueil et accompagnés dans leur insertion professionnelle sur une durée allant de quelques mois à plusieurs années. L'investissement de l'AIVG est d'une ampleur et d'une durée plus conséquentes. L'AIVG est née de la guerre et plus

8 Sur les débats autour de la mixité entre enfants juifs et non-juifs, voir CANIZO Charlotte, « “La liberté ou la mort” : La Maison d'enfants de Sèvres (1941-1949) », mémoire de master, Institut d'Études Politiques de Paris, 2022.

9 GRIFFIOEN Pim et ZELLER Ron, 1998. « La persécution des Juifs en Belgique et aux Pays-Bas pendant la Seconde Guerre mondiale. Une analyse comparative », *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n° 5, p. 74.

10 GOLDBERG Adara, 2015. *Holocaust Survivors in Canada. Exclusion, Inclusion, Transformation, 1947-1955*, Winnipeg, University of Manitoba Press ; LAPPIN Ben, 1963. *The Redeemed Children*, Toronto, University of Toronto Press ; MARTZ Fraidie, 1996. *Open your Hearts*, Montréal, Vehicule Press ; SHEFTEL Anna et ZEMBRZYCKI Stacey, 2010. « We started over again, we were young: postwar social worlds of child Holocaust survivors in Montreal », *Urban History Review/Revue d'Histoire Urbaine*, volume 39, n° 1.

particulièrement de l'action du Comité de Défense des Juifs¹¹. Elle offre des services médicaux, d'assistance matérielle et financière, d'aide à l'emploi, et de soutien juridique¹². Son aide à l'enfance consiste principalement à retrouver les enfants cachés pendant la guerre et à accueillir celles et ceux qui n'avaient pas ou ne pouvaient pas être pris en charge par leur famille. À la fin de l'année 1945, son réseau de onze homes accueille 464 enfants qui ont pour la plupart passé la guerre en Belgique et dont la moitié sont orphelins¹³. Enfin, il convient de souligner que l'association juive belge aide les jeunes survivants dans leur (ré)intégration dans le tissu communautaire local, mais accompagne aussi certains individus dans leur projet migratoire, ce qui n'est pas le cas du CJC qui considère le Canada comme la destination finale des jeunes qu'il accueille. Malgré ces différences, l'étude comparée du travail de ces deux associations dans les bouleversements profonds de la sortie de guerre et, plus spécifiquement, de l'après-Shoah permet de mieux comprendre les débats qui

11 Voir MASSANGE Catherine, 1999. « De l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre au Service Social des Juifs », *Les Cahiers de la Mémoire Contemporaine*, vol. 1, p. 157-167 ; sur le travail d'autres associations juives belges, voir VANDEN DAELEN Veerle, 2005. « Returning: Jewish life in Antwerp in the Aftermath of the Second World War (1944-1945) », *European Judaism*, n°38, 2, p. 26-42; pour une contextualisation plus large, voir MASSANGE Catherine, 2014. « La situation des Juifs en Belgique au lendemain de la Libération », *Les Cahiers de la Mémoire Contemporaine*, volume 11, p. 105-126 ; STRUBBE Filip, 2020. « A Straightforward Journey? Discovering Belgium's Refugee Policy through Its Central Government Archives (1945-1957) », *Historical Social Research / Historische Sozialforschung*, vol. 45, n° 4, p. 69-96.

12 AIVG, fonds AIVG – *Service Social Juif*, brochure « Statuts » (octobre 1945).

13 AIVG, fonds AIVG – *Service Social Juif*, section Enfance, rapport d'activité du 31 décembre 1945, p. 15.

animent les acteurs de l'accueil des enfants et la manière dont les principes affichés sont remaniés et réévalués en pratique¹⁴.

Quels espaces pour la reconstruction de l'enfant ?

À la sortie de la guerre, la prise en charge des enfants – juifs et non-juifs – devient un enjeu politique et humanitaire majeur, mais les compréhensions de l'enfant, de ses besoins et des meilleurs moyens de le « réhabiliter » sont hétérogènes¹⁵. Au cœur des questionnements, les multiples acteurs impliqués s'interrogent sur l'espace permettant aux enfants de se reconstruire et sur le remplacement des parents disparus. La séparation est d'ailleurs une des questions majeures de la sortie de guerre : comment remplacer les parents disparus ? L'idéologie familialiste est majoritaire en Amérique du Nord où des organisations non gouvernementales comme l'American Jewish Joint Distribution Committee (AJDC) insistent sur la nécessité de cultiver l'individualisme de l'enfant, trop longtemps nié par la guerre et considéré comme « une barrière aux impulsions collectivistes du fascisme et (avec la

14 Pour d'autres approches comparées, voir notamment HOBSON FAURE, Laura, 2020. « Siblings in the Holocaust and its aftermath in France and the United States: Rethinking the "Holocaust Orphan" ? », in ADLER Eliyana, et CAPOVA Katerina (dir.), 2020. *Jewish and Romani Families in the Holocaust and its Aftermath*, Rutgers University Press, p. 103-114 ; HOBSON FAURE Laura et VANDEN DAELEN Veerle, 2019. « Imported from the United States? The Centralization of Private Jewish Welfare after the Holocaust: The Cases of Belgium and France » in GROSSMANN Atina, LEVI Linda, MANDEL Maud, et PATT Avinoam (dir.), 2019. *The Joint Distribution Committee: 100 Years of Jewish History*, Wayne State University Press, Detroit, p. 279-313 ; HAZAN, Katy, 2015. « Les orphelins de la Shoah en France et en Belgique : sauvetage et reconstruction », *European Review of History : Revue européenne d'histoire*, p. 331-347.

15 Pour un survol des différentes compréhensions de l'enfance à la sortie de la guerre, voir JABLONKA, « Introduction », *op. cit.*, p. 20.

Guerre froide) du communisme¹⁶ ». L'institution collective, jugée dépassée, est donc presque systématiquement rejetée. Cette position est partagée par le CJC dont les orientations pédagogiques sont résolument familialistes et fortement influencées par le travail de l'AJDC. Le placement en famille est préconisé pour les jeunes migrants, l'autorité parentale et la dispersion des individus dans leur nouvelle société d'accueil étant considérées comme indispensables à leur intégration. Cette position reflète aussi les négociations entre l'association juive canadienne, le gouvernement fédéral et le Canadian Welfare Council (CWC) qui mène alors une campagne de réforme du travail social et de la protection de l'enfance centrée sur le *casework* et le *foster care*¹⁷. Tout au long du projet d'accueil, le placement en famille est donc le seul modèle de prise en charge valorisé.

Néanmoins, les années d'après-guerre sont aussi marquées par des expériences éducatives collectives ambitieuses qui confirment la multiplicité de définitions et de compréhensions de l'enfance. Des camps ou villages d'enfants basés sur le collectif et la participation active se développent à travers l'Europe¹⁸. Certains pédagogues, comme Anna Freud, insistent sur l'importance du groupe comme espace de prise en charge de l'enfant. Quant à Ernst Papanek, il considère que le placement, même « dans une famille décente et sympathique », n'est pas suffisant parce que, « bien plus que n'importe quel enfant, [l'enfant réfugié] a besoin de retrouver

16 CLIFFORD, *Survivors...*, *op. cit.*, p. 94; voir aussi, outre les travaux de Laura Hobson Faure à propos de l'AJDC, CLIFFORD, *Survivors...*, *op. cit.*, p. 53-54; ZAHRA, *The Lost Children...*, *op. cit.*, p. 19.

17 ROOKE Patricia et SCHNELL Rodolphe, 1983. *Discarding the asylum. From child rescue to the Welfare state in English-Canada (1800-1950)*, Lanham, University Press of America, p. 349-350.

18 BOUSSION Samuel, GARDET Mathias et RUCHAT Martine, 2020. *L'Internationale des républiques d'enfants*, Paris, Anamosa.

le sentiment qu'il est accepté, qu'il fait partie d'un groupe¹⁹ ». Cet avis est partagé par beaucoup de travailleurs sociaux et éducateurs juifs européens pour qui « la famille nucléaire serait le constant rappel de ce que [les enfants] avaient perdue²⁰ ». Ce discours se retrouve aussi en Belgique. S'inspirant des principaux courants éducatifs d'avant-guerre, Jean-Ovide Decroly par exemple, les politiques pédagogiques de l'AIVG insistent sur l'importance du collectif dans la reconstruction de l'enfant.

Au Canada, un familialisme fragilisé par les difficultés de placement

Au Canada, après l'autorisation du projet en avril 1947, le CJC s'est engagé auprès du gouvernement à « assumer l'entière responsabilité des nouveaux arrivants » et à « garantir que ces personnes ne deviennent pas une charge pour l'État²¹ », une obligation qui prolonge après-guerre les politiques d'accueil canadiennes élaborées durant l'entre-deux-guerres²². La majorité des jeunes survivants sont placés à Toronto et Montréal, ce qui illustre le phénomène de concentration sur les deux villes que connaît alors le judaïsme

19 ZAHRA, *The Lost Children...*, *op. cit.*, p. 100.

20 FRASER KIRSCH Mary, 2014. « La politique de placement des enfants en Grande-Bretagne et en Palestine » dans JABLONKA, *L'Enfant-Shoah*, p. 59.

21 CJA, "Manual for the Reception, Care and Resettlement of Refugee Youth", CJC, UJRA, Ca War Orphans Immigration Project, Subject files, boîte 26, dossier "Manual for the Reception", p. 1.

22 Sur le contexte canadien, voir par exemple BIALYSTOK, Franklin, 2000. *Delayed Impact. The Holocaust and the Canadian Jewish Community*, Montréal, Kingston, McGill-Queen's University Press; ABELLA Irving et TROPER Harold, 1982 (1991). *None is too many: Canada and the Jews of Europe, 1933–1948*, Toronto, Lester, 1991 ; BURGARD Antoine, 2019. "The Fight on Educating the Public Will Have to Come Later": Jewish Activism and Anti-Jewish Sentiment in Postwar Canada", *London Journal of Canadian Studies*, 34, p. 103–122.

canadien. Avant leur placement, les jeunes doivent passer dans un centre de réception à Montréal. Ce centre constitue un lieu de passage obligatoire pour les jeunes rescapés. Il doit permettre au travailleur social de :

commencer à analyser les besoins, les centres d'intérêt, les problèmes et les attentes [des orphelins] afin de mettre en place ensemble des plans constructifs pour son adaptation.

Le centre comprend un personnel permanent, dont « un couple qui joue le rôle de mère [*house-mother*] et de père [*house-father*]²³ ». Chaque jeune se voit aussi attribuer de l'argent de poche hebdomadaire. Pour les responsables du CJC, tout doit être fait « dans un style familial » pour permettre de préparer le jeune à son futur placement. Un quotidien calqué sur le mode de vie d'une famille nucléaire et une responsabilisation progressive sont considérés comme le point de départ de la « normalisation » des jeunes survivants et un rétablissement des rôles traditionnels d'âge et de genre.

Ce séjour constitue cependant une solution temporaire. Lors des négociations avec le gouvernement fédéral et le CWC, le CJC s'est engagé à ce que le placement en institution ne fasse « sous aucune circonstance partie du programme²⁴ ». Ainsi, l'hébergement en centre est limité à deux à trois semaines tout au plus, un séjour plus long étant considéré comme ne pouvant que « créer une réalité artificielle et de futurs problèmes²⁵ ». Nous retrouvons ici une des principales lignes directrices des chantiers menés par le CWC dès sa création en 1920 : la mise en place d'un système de placement en famille

23 CJA, I.O.I., vol. 3, 26 novembre 1947.

24 CJA, « Children's Movement », 8 mai 1945, I.O.I. vol. 2, dossier 148, p. 1.

25 CJA, « Manual for the Reception, Care and Resettlement of Refugee Youth », UJRA collection, Ca War Orphans Immigration Project, Subject files, boîte 26, dossier « Manual for the Reception », p. 2.

d'accueil aux dépens de l'ancien modèle d'orphelinat jugé obsolète et néfaste. Pour les responsables du CJC, la famille doit permettre au jeune de s'affirmer en tant qu'individu et le premier objectif des travailleurs sociaux est d'« individualiser chaque orphelin afin de mieux le comprendre et de mieux l'aider²⁶ ». Cette volonté de casser la « psychologie grégaire²⁷ » (*'herd' psychology*) des jeunes survivants est ainsi omniprésente dans les discours des responsables associatifs dont beaucoup considèrent qu'une trop grande importance accordée au groupe nuit au bon développement de l'individu.

La communication autour du projet insiste beaucoup sur le rôle essentiel que devront jouer les familles d'accueil. Pour les responsables du CJC, les jeunes ont par-dessus tout besoin « des conseils d'hommes et de femmes qui prendront la place de leurs pères et mères martyrs²⁸ ». Lors d'une réunion fin octobre 1947, seule une solution de placement sur le long terme est envisagée. Elle concerne les familles « prêtes à prendre un garçon ou une fille chez eux et en assumer aussi la responsabilité financière ». La prise en charge des frais d'hébergement des orphelins n'est qu'une solution de dernier recours qui ne doit pas excéder deux semaines²⁹. Une première rencontre entre la famille d'accueil potentielle et une travailleuse sociale est prévue afin de « déterminer si la vie de cette famille est en accord avec les besoins du client [l'orphelin] ». Celui-ci a l'occasion de rencontrer la famille d'accueil potentielle lors de rendez-vous ou d'une *open house*

26 CJA, « Manual for the Reception, Care and Resettlement of Refugee Youth », CJC, UJRA, Ca War Orphans Immigration Project, Subject files, boîte 26, dossier « Manual for the Reception », p. 2.

27 PORTNOY Deborah, 1948. « The Adolescent Immigrant », *The Jewish Social Service Quarterly*, vol. 25, n°2, p. 269.

28 CJA, brochure « If there's room in your heart, there's room in your home », UJRA Collection, War Orphans Project, série Ca, boîte 25, Administration, General.

29 CJA, I.O.I., vol. 3, 24 octobre 1947.

organisée au centre de réception. Une fois le placement effectué, le CJC s'engage à assurer « un contrôle périodique » des enfants et des familles d'accueil par le biais de travailleurs sociaux professionnels³⁰. Au sein de l'équipe dirigeante, l'objectif est clair : un système de placement avec « l'adoption immédiate ou finale » à terme.

Néanmoins, dès le début du projet, les responsables du CJC s'inquiètent du fait que « la majorité des familles qui se disent prêtes à accueillir des orphelins veulent des individus en bas âge³¹ ». En février 1948, le président du CJC fait un constat similaire : « le fait que la grande majorité [des orphelins] aient entre 15 et 18 ans rend la recherche d'hébergements beaucoup plus difficile que prévue. » Quelques mois plus tard, il se montre encore plus alarmiste. Dans un courrier au président du comité de coordination du projet, il considère que

si des propositions d'hébergement ne sont pas faites, nous allons devoir retourner en Europe et annuler beaucoup de choses et surtout aller à Ottawa avouer notre incapacité à prendre en charge juste quelques centaines d'orphelins³².

Ces difficultés ne semblent pourtant pas avoir conduit le CJC à changer drastiquement sa politique de recrutement en Europe, la moyenne d'âge des groupes d'orphelins arrivant au Canada restant constante.

Elles obligent néanmoins l'association juive canadienne à réorienter ses politiques d'accueil. Car, face à cette pénurie de familles d'accueil, les séjours au centre de réception de Montréal se font plus longs et les logements temporaires, au départ considérés comme des solutions d'urgence, sont

30 CJA, « General features of planning project for immigration, Reception and placement of 1000 orphaned children (PC 1647) », avril 1947, CJC, boîte 3 1948/38 p. 1

31 CJA, I.O.I., volume 3, 23 octobre 1947.

32 MARTZ, *Open Your Hearts...*, *op. cit.*, p. 71.

fréquemment utilisés. Le CJC doit introduire un nouveau système d'hébergement payant, rémunération de familles d'accueil ou location de chambre individuelle, qui devient rapidement la norme. La situation du premier groupe d'orphelins un peu moins d'un mois après leur arrivée à Montréal en septembre 1947 illustre bien ces difficultés. Parmi ceux qui ont été placés, un seul vit dans une famille d'accueil non rémunérée, sept sont dans des hébergements payants et cinq sont encore au centre de réception³³. Cette tendance se confirme tout au long du projet. En janvier 1949, des 385 orphelins vivant à Montréal, seuls 68 sont dans des familles d'accueil non rémunérées. Si cette évolution illustre le fait que la rémunération des familles d'accueil se généralise, elle signale aussi l'échec du CJC qui pensait l'adoption comme but ultime du projet³⁴.

Outre la réorientation vers un système de rémunération, les difficultés de placement conduisent aussi les responsables du CJC à concentrer leurs efforts sur les jeunes âgés entre quatorze et seize ans. Pour ceux de plus de seize ans, l'association indique rapidement qu'ils « ne pourront plus désormais s'attendre au même type d'aide que les plus jeunes ». La mise en place d'hébergements payants et la restriction des aides ne suffisent pas néanmoins à mettre un terme à la crise que traverse le projet et les responsables du CJC et leurs collaborateurs s'inquiètent du fait que « beaucoup d'enfants dans des hébergements payants ne sont pas heureux ». La question des prix des hébergements est

33 CJA, I.O.I., vol. 3, 24 octobre 1947.

34 CREAUGH Dianne, 2006, « Science, Social Work, and Bureaucracy : Cautious Developments in Adoption and Foster Care, 1930-1969 », in ASKELAND, Lori (dir.). *Children and Youth in Adoption, Orphanages, and Foster Care: A Historical Handbook and Guide*, Westport, Londres, Greenwood Press, p. 33; STRONG-BOAG Veronica, 2010. *Fostering Nation ? Canada Confronts its History of Childhood Disadvantage*, Waterloo, Wilfred Laurier University Press, 2010, p. 83-84.

aussi loin de faire consensus. Le minimum déterminé par le manuel de réception, c'est-à-dire 40 dollars mensuellement pour les individus de moins de seize ans et 50 dollars pour les plus de seize ans, est rapidement jugé insuffisant, bien que ces tarifs soient supérieurs à ceux pratiqués ailleurs au Canada³⁵. Les débats à ce sujet témoignent de deux conceptions du placement. Certains considèrent que des parents aimants n'ont pas besoin d'être payés. D'autres, à l'inverse, pensent qu'une bonne rémunération garantit un meilleur contrôle des travailleurs sociaux sur les parents d'accueil.

Que ce soit dans des hébergements rémunérés ou non, les réajustements sont nombreux. Sur les 137 orphelins ayant été placés à Winnipeg, 92 ont ainsi changé au moins une fois de famille d'accueil et 28 plus de quatre fois³⁶. À Montréal et Toronto, les jeunes reviennent au centre de réception après un premier placement, parfois pour de longues semaines avant d'être placés ailleurs. L'analyse d'un proche collaborateur du CJC en 1950 est caractéristique de la lecture des problèmes de placement que font les responsables du projet. Pour lui, l'échec de ce système est surtout dû à « l'impossible adaptation des orphelins au milieu et aux exigences des parents d'accueil » ainsi qu'au « manque de travailleurs sociaux formés » et à « la réticence [...] des familles à se soumettre à leur contrôle³⁷ ». S'il reconnaît que certains placements ont échoué à cause d'une incompatibilité de milieu, ce responsable considère que ces échecs ne sont pas le fait d'erreurs d'appréciation des travailleurs sociaux, mais de leur marge de manœuvre trop limitée. Quand les familles se plaignent de l'intrusion des professionnels, il dénonce au contraire leur manque de moyens. Sa position est partagée

35 La subvention hebdomadaire est de 1,50 \$ en 1919 et d'un peu plus de 7\$ en 1965 ; Strong-Boag, *Fostering the Nation...*, *op. cit.*, p. 74 et 84.

36 LAPPIN, *The Redeemed Children*, *op. cit.*, p. 100.

37 FEINBERG Abraham, 1950. « Recent Jewish Immigration Projects », *Canadian Welfare*, 15 avril, p. 7.

par l'ensemble des responsables du CJC : la responsabilité de cette faillite est rejetée sur les familles d'accueil et les jeunes eux-mêmes. À aucun moment, le système de placement en famille en tant que tel n'est remis en cause.

En Belgique, un collectivisme mis à mal par les difficultés financières

En Belgique, si formellement l'AIVG assiste l'ensemble des catégories d'âge, la jeunesse juive constitue le cœur de son action. En effet, elle se donne pour mission de retrouver les enfants cachés dans des familles ou des institutions religieuses pendant la guerre et d'accueillir celles et ceux « sans parents » ou dont les familles ne pouvaient pas les prendre en charge³⁸. Fin 1945, l'association est responsable d'un dispositif de onze homes au sein desquels se répartissent quelque quatre cents enfants (sept dans les quartiers périphériques de Bruxelles et quatre dans la campagne proche). Certains homes accueillent les plus jeunes enfants, d'autres prennent en charge des adolescents et des jeunes adultes. La répartition est pensée afin d'envoyer autant que possible les enfants les plus jeunes à la campagne et les plus âgés à Bruxelles au vu des possibilités d'emploi et de formation qu'offre la ville. Ces structures varient en fonction des profils de leur effectif. Le home des Poussins à Etterbeek accueille une trentaine d'enfants, celui de Aische une centaine. Chaque établissement s'articule autour du directeur ou de la directrice – souvent un couple – qui a une importante marge de manœuvre dans l'orientation pédagogique du home. Le personnel évolue en fonction du nombre et de l'âge des enfants. Les responsables de l'association affirment ouvertement « quoique nous

38 Voir MASSANGE Catherine, 2002. *Bâtir le lendemain : L'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre et le Service Social Juif de 1944 à nos jours*, Bruxelles, Didier Devillez ; MASSANGE Catherine, 2010. « Les homes d'enfants juifs à la Libération », *Les Cahiers de la Mémoire Contemporaine*, vol. 9, p. 59-87.

fassions, un home d'enfants n'est jamais un foyer familial³⁹ », mais s'efforcent d'en recréer la structure et l'ambiance.

Le collectif est au centre de l'accueil. Pour Siegi Hirsch, ancien des homes de l'AIVG et par la suite pionnier de la thérapie familiale en Belgique, le home était un « système d'interactions [qui] ramassait le morcellement dont [ces jeunes avaient] été victimes⁴⁰ ». Ce système d'interactions doit se substituer aux relations familiales et amener chaque enfant à « prendre conscience de la nécessité d'une certaine discipline sociale, mais également de la force de la collectivité⁴¹ ». Cette insistance sur le groupe est souvent difficile pour des enfants et des adolescents qui avaient tous, à des degrés divers, intériorisé une peur de l'autre. Marcel Frydman, qui a connu enfant les homes de l'AIVG, insiste d'ailleurs sur le fait que « la plupart d'entre eux avaient appris à se méfier de leurs compagnons et n'avaient pas été préparés à la vie en groupe⁴² ». L'harmonie au sein de cette collectivité reposait donc souvent sur la capacité des jeunes à vivre en collectivité après le traumatisme subi ainsi que sur la personnalité du directeur ou de la directrice et leur gestion des relations au sein du groupe et avec l'équipe éducative.

L'association belge est cependant rapidement conduite à remanier son programme sous la contrainte budgétaire et face aux critiques dont il fait l'objet. Elle doit faire face à des difficultés financières en raison du désinvestissement progressif que l'AJDC, véritable « colonne vertébrale financière » de l'association. Les subventions de l'AIVG

39 AIVG, fonds AIVG – *Service Social Juif*, « Section Enfance. Rapport d'activité », 31 décembre 1945, p.16.

40 Voir FOSSION Pierre et REJAS Mari-Carmen, 2001. *Siegi Hirsch : au cœur des thérapies*, Cahors, Erès.

41 HAZAN Katy, 2000. *Les orphelins de la Shoab. Les maisons de l'espoir (1944-1960)*, Paris, Les Belles Lettres, p. 341.

42 NYSENHOLC Adolphe (dir.), 2004. *Le livre des Homes. Enfants de la Shoab AIVG 1945-1959*, Bruxelles, Didier Devillez, p. 96.

passent de 91 millions de francs en 1946 à 39 millions en 1947⁴³. Tout est alors fait pour optimiser au maximum la gestion des établissements d'accueil. Leur nombre est rapidement réduit, tout comme le personnel employé. Ces fermetures successives et l'instabilité des équipes éducatives compliquent d'autant plus le travail auprès des jeunes rescapés⁴⁴. Ces difficultés financières s'ajoutent à celles créées par la décision du gouvernement belge de ne plus financer les individus n'ayant pas la citoyenneté belge. De nombreux enfants et adolescents nés en dehors de la Belgique se retrouvent à la seule charge de l'AIVG⁴⁵. Cette charge supplémentaire couplée au désinvestissement progressif de l'AJDC oblige l'association à repenser sa politique d'accueil et à envisager des solutions alternatives pour les jeunes dont elle a la responsabilité, notamment le regroupement des homes, la recherche de possibilité d'émigration et l'accompagnement scolaire pour une minorité d'individus considérés comme « mieux doués⁴⁶ ».

Au-delà des difficultés financières, le programme de placement en institution suscite de la part des responsables de l'AIVG des réserves et fait l'objet de critiques sur la capacité de l'équipe éducative de permettre à l'individu d'exister sans le groupe. En effet, les responsables de l'AIVG s'inquiètent que l'importance accordée au groupe amène certains jeunes à développer une sorte de dépendance qui les laisse démunis au moment de la sortie de l'établissement, étape symbolique

43 MASSANGE Catherine, 2005. « Le home juif de Linkebeek (1943-1951) », *Les Cahiers de la Mémoire Contemporaine*, vol. 6, p. 138.

44 HAZAN, *Les orphelins de la Shoah*, *op. cit.*, p.116.

45 CAESTECKER Frank, 2005. « The Reintegration of Jewish Survivors Into Belgian Society, 1943-1947 » dans BANKIER David (dir.). *The Jews Are Coming Back: the Return of the Jews to Their Countries of Origin After WWII*, New York, Berghahn, p. 99-100.

46 AIVG, fonds AIVG, « Rapport d'activité pour l'année 1948 » (1948), p. 14.

de l'entrée dans la vie adulte. Cette dépendance inquiète les responsables de l'AIVG qui essaient dans la mesure du possible d'offrir aux jeunes survivants des séjours de quelques semaines dans des familles. De nombreux témoignages d'anciens enfants des homes de l'AIVG insistent ainsi sur le fait que le home était rapidement devenu une « bulle », un « paradis » d'où il était dur de sortir. L'un d'entre eux raconte ainsi la tristesse du départ : « En novembre 1951, j'ai quitté "Auderghem" plein de larmes [...] Tous les garçons et les filles étaient ma vraie famille⁴⁷ ». La réévaluation du placement en institution exprimée par des responsables de l'AIVG est perceptible dans d'autres associations ayant des politiques d'accueil similaires. Ainsi, un responsable de l'OSE souligne que l'objectif de mettre en place « des maisons où les enfants soient bien » a eu comme effet pervers de privilégier trop souvent une notion parfois abstraite de bonheur collectif à l'épanouissement de l'individu. « C'était évidemment beaucoup plus facile de se préoccuper de cela que de se préoccuper individuellement de chaque enfant⁴⁸ ». Les contraintes financières, les remises en cause portées par les responsables de l'association et l'évolution des effectifs conduisent donc les responsables de l'AIVG à remanier l'organisation de l'accueil afin d'ouvrir vers le cadre familial la prise en charge institutionnelle.

Orientations pédagogiques et contraintes

La comparaison entre ces deux cas d'étude singuliers est utile à plusieurs niveaux. Tout d'abord, elle illustre la diversité des approches éducatives et des réponses apportées à la question de la reconstruction de la jeunesse

47 NYSENHOLC *Le livre des Homes...*, *op. cit.*, p.150.

48 OSE, fonds OSE - *Archives du Centre de documentation juive contemporaine*, Boite IV 2, « Éducation et réadaptation des enfants victimes de la Guerre » 1949, p. 56.

juive à la sortie de la guerre : famille nucléaire ou collectif, discipline ou efforts de valoriser la prise d'initiative dans la vie quotidienne, famille d'accueil rémunérée ou bénévole, adoption ou accompagnement temporaire. Dans les années de l'immédiat après-Shoah, les compréhensions de l'enfant, de son traumatisme et de sa reconstruction sont donc très hétérogènes. Produits d'une histoire plus longue, celle de la professionnalisation et des réformes du travail social en Amérique du Nord et celle des expériences éducatives collectives en Europe, mais aussi d'une volonté de rupture affichée, les politiques d'accueil du CJC et de l'AIVG partagent un objectif d'accompagnement temporaire des jeunes survivants dans leur « retour à la normale ». L'espace de reconstruction n'est cependant pas le même : au Canada, la famille nucléaire doit aider ces jeunes à reprendre confiance en l'adulte, à se développer en tant qu'individu et à s'intégrer dans leur nouveau pays. En Belgique, la sociabilité du groupe doit permettre aux jeunes de se reconstruire physiquement et émotionnellement.

Cette analyse comparée permet par ailleurs de mettre en avant qu'il est impossible de penser les orientations pédagogiques de ces associations en termes purement idéologiques⁴⁹ et que le débat entre familialisme et collectivisme, comme le souligne Rebecca Clifford, n'avait « pas de frontières géographiques claires » et ne peut être réduit à une opposition Ouest-Est⁵⁰. Les réorientations du CJC, confronté à la difficulté de trouver des familles d'accueil potentielles et d'assurer des placements durables, et de l'AIVG qui ne peut garantir un environnement stable aux enfants et adolescents qu'elle prend en charge, mettent au

49 Voir KIRSCH, « La politique de placement des enfants en Grande-Bretagne et en Palestine », *op. cit.*

50 CLIFFORD, *Survivors...*, *op. cit.*, p. 118.

jour que les politiques d'accueil sont très largement définies par la réalité matérielle à laquelle font face les associations. Ces réorientations n'ont cependant pas la même ampleur et les mêmes conséquences. Au Canada, l'introduction de la rémunération des familles d'accueil et le raccourcissement de la période d'accompagnement permettent d'éviter toute solution collective durable, mais le résultat reste très éloigné des ambitions du début du projet et les adoptions sont extrêmement rares. En Belgique, malgré les difficultés, les critiques et les fermetures successives, l'AIVG maintient sa politique de prise en charge et ne ferme son dernier home qu'en 1959⁵¹. Pourtant, si d'autres initiatives perdurent ailleurs⁵², les pratiques collectivistes sont rapidement marginalisées par l'influence croissante du *foster care* et du *casework* et par l'ambition des gouvernements occidentaux et des organisations internationales de retourner rapidement aux normes de l'avant-guerre et de valoriser la famille nucléaire. Les témoignages d'enfants devenus adultes et les efforts d'historiens et d'historiennes d'en documenter la diversité permettent à cette période de foisonnement et d'expérimentation pédagogique de ne pas tomber dans l'oubli.

Note de l'auteur : *Ce travail est issu de mon mémoire de master (« Une histoire croisée des projets d'accueil d'orphelins de la Shoah - Le travail de l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre (AIVG) en Belgique et de l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) en France », Université Lumière Lyon 2, 2012) et de ma thèse (« Une nouvelle*

51 MASSANGE, « De l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre au Service Social des Juifs », *op. cit.*, p. 159.

52 MESSIKA Martin, 2019. « Les demandes de placement d'enfants des familles juives du Maghreb : un révélateur des évolutions du travail social en France (1950-1970) », *Archives Juives*, vol. 52, n° 2, p. 90-111.

vie dans un nouveau pays. Trajectoires d'orphelins de la Shoah vers le Canada, 1947-52 », Université Lumière Lyon 2 / Université du Québec À Montréal, 2017). Ces deux projets de recherche ont bénéficié du généreux soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah ainsi que de la Fondation CASIP-JOSASOR, la Fondation Renée et Léon Baumann et de la Fondation Auschwitz. Une première version de ce texte a été présentée au Mémorial de la Shoah à l'invitation de Jacques-Henri Gagnon et du Centre Culturel Canadien. De la recherche en archives à l'écriture, j'ai reçu l'aide précieuse de mes directrices Yolande Cohen et Isabelle von Bueltzingsloewen ainsi que de Rebecca Clifford, Laure Fourtage, Laura Hobson Faure, Catherine Massange, Martin Messika, Veerle Vander Dalen et Nathalie Zajde que je remercie chaleureusement. Je remercie enfin les évaluateurs et évaluatrices anonymes dont les commentaires m'ont permis de clarifier la problématique et l'approche comparative de ce texte.

Cultural Journals and the New Jewish France : *Parizer shriftn, Kium, Oyfsnay* and the Print Revival of Yiddish Paris after the Holocaust

Nick Underwood

After four years of Nazi occupation, collaboration, and accommodation, Paris was liberated on August 25, 1944. And, though Paris had not been bombed directly during the war, it was still in ruins: socially, politically, and culturally. It was a hotbed for potential revolution, there were food shortages, inflation, and a dire housing crisis, which affected Jews in France greatly.¹ In fact, there were meetings scheduled as early as October 1944 to address that housing shortage within the Yiddish-speaking Jewish population in France.² These meetings were not intended for

1 See FOGG Shannon L., 2017. *Stealing Home: Looting, Restitution, and Reconstructing Jewish Lives in France, 1942-1947*, Oxford, Oxford University Press.

2 Letter to editors of *Naye prese* regarding Jews' apartments and upcoming meeting regarding a meeting that was to be held concerning

an insignificant population, either. Importantly, the postwar Jewish population in France would grow to around 250,000, which was similar in number to France's interwar Jewish population.³ Although all corners of Jewish France remade their communities after the Holocaust, this article examines the reconstruction of Yiddish culture after the war in France to interrogate how a multigenerational group of immigrant Yiddish-speaking Jews in France framed their postwar lives. This cultural reestablishment was multidirectional, centering on three themes.⁴ In particular, through an examination of publications in three postwar Yiddish journals, it becomes apparent that the Yiddish-speaking community in France was committed to making Jewish life in France and Europe anew (*oyfnay*), to remembering the murdered (*yizkor*), and to recognizing and declaring their existence and survival (*keium*).

During the postwar years, Yiddish culture was by no means the only mode of Jewish social and intellectual redevelopment. Importantly, groups such as the *Union des Juifs pour la Résistance et L'Entraide* (UJRE), which began as a resistance organization

reintegrating Jews into the apartments they had prior to the war, October 14, 1944, 10.3.008, Fonds David Diamant (CMXXV-CMXXVI), Centre de Documentation Juive Contemporaine, Mémorial de la Shoah, Paris, France (henceforth CDJC).

3 After the Holocaust, the Jewish population of France was relatively large. Prior to the war, it was about 300,000 (including immigrant Jews and so-called native Jews). Of this, 75,000 Jews, two-thirds of whom were foreign born, were deported. Of those 75,000 deported Jews, Serge Klarsfeld estimates that 2,500 returned. Overall, approximately 200,000 French (native and immigrant) Jews survived. It is also estimated that 37,000 Jews who had not previously lived in France, moved there between 1944 and 1949. On these last figures, see MANDEL Maud, 2015, "The Encounter between 'Native' and 'Immigrant' Jews in Post-Holocaust France: Negotiating Difference," in *Post-Holocaust France and the Jews, 1945-1955*, Seán Hand and Steven Katz, eds., New York: New York University Press, 41.

4 ROTHBERG Michael, 2009. *Multidirectional Memory: Remembering the Holocaust in the Age of Decolonization*, Stanford, Stanford University Press.

in April 1943, emerged as a central component of postwar French Jewish life, turning the building at 14 rue des Paradis into a quasi-community center.⁵ It was also during these years that the *Centre de documentation Juive Contemporaine* (CDJC) took shape.⁶ Also very active was the Bund's *Sotsyalistishe kinder farband*, (Socialist Children's Union/SKIF), which helped to complement some of the work also being done with children by the Arbeter-ring. There was also the important *le 9 rue Guy-Patin*, a "*foyer des intellectuels juifs*," and the support that the Jewish Labor Committee was giving to support postwar Yiddish cultural life.⁷ These groups helped to form a base from which a series of groups and organizations could balance the experiences of Yiddish-speaking Jews who returned to Paris (either from hiding or from Nazi concentration and death camps) and who had lived in Paris before the war; those who were actively involved in the French Resistance;⁸ and

5 On postwar Jewish communists in France, see GRUMBERG Zoé, 2020. "L'antisémitisme est l'auxiliaire obligatoire du fascisme : Jewish communists, antifascism and antisemitism (France, 1944-1960s)," *Fascism. Journal of Comparative Fascist Studies* 9, n^{os}. 1-2.

6 JOCKUSCH Laura, 2012. "Breaking the Silence: The Centre de Documentation Juive Contemporaine in Paris and the Writing of Holocaust History in Liberated France," in CESARANI David and SUNDQUIST Eric J. (eds.). *After the Holocaust: Challenging the Myth of Silence*, London, Routledge, p. 67–81. See also HEUMAN Johannes, 2015. *The Holocaust and French Historical Culture, 1945-65*, New York, Palgrave Macmillan. On foreign aid during the postwar years, see HOBSON FAURE Laura, 2013. *Un "Plan Marshall juif". La présence américaine en France après la Shoah, 1944-1954*, Paris, Armand Colin.

7 See CHINSKI Malena, PÂRIS DE BOLLARDIÈRE Constance, 2021. "Un foyer artistique et intellectuel Yiddish pour migrants rescapés, le 9 rue Guy-Patin (1947-1950)," *Archives Juives* 54, n^o 1, p. 65–88, quote is p. 65, and PÂRIS DE BOLLARDIÈRE Constance, 2021. "The Jewish Labor Committee's support of Yiddish culture in early post-Holocaust France (1945–1948)," *Journal of Modern Jewish Studies* 20, n^o 2, p. 196–221.

8 Robert Gildea reminds us that immigrant Jews were a fundamental component of the French Resistance. See GILDEA Robert, 2015. *Fighters in the*

Yiddish-speaking Jews who made their way to Paris in the wake of their wartime experiences in Central and Eastern Europe.

Yiddish Culture Out of The Underground

The return of Yiddish culture was no small effort. In October, the communist Yiddish daily newspaper *Naye prese*, which dated to 1934 and had been published clandestinely during the war, began publishing openly again.⁹ Also in October, the Arbeter-ring's library, which was also founded during the interwar years, reopened. The Bundist Yiddish-language newspaper *Undzer shtime* called it "joyous news for lovers of Yiddish books."¹⁰ In follow up reports, the newspaper would let its readers know that the contents of the library had evaded confiscation by the Gestapo during the war.¹¹ There was a call for and reporting on acts of unity that permeated much of what was published in the press, too. For example, A. Higer wrote in the Bundist *Undzer shtime* that :

Immediately after Hitler came to power, the Nazi regime set a goal to annihilate the Jewish people and paid particular attention to annihilating interconnected Yiddish cultural worlds... Therefore, the construction of Jewish cultural life must, in the first place, be brought together in order to ensure that that Yiddish writers who

Shadows: A New History of the French Resistance, Cambridge, Harvard University Press.

9 *Naye prese* and *Undzer shtime* began publishing again after World War II. *Naye prese* ran until 1994 and *Undzer shtime* until 1995. See WOLFTHAL Judith, 2002. "Snapshot of the Parisian Postwar Jewish Left: The Evidence of Naye Presse and Undzer Shtime", MA thesis, Oxford, Oxford University.

10 "Di bibliotek baym arbeter-ring vert di teg geefnt," *Undzer shtime*, October 7, p. 1.

11 *Undzer shtime*, October 18, p. 2.

were saved from Hitler's henchmen have fruitful daily lives. Jewish libraries, book publishers, must be reestablished...Jewish culture [ought to] develop and enable young Jews to indulge in [their] national culture.¹²

It was the redevelopment of cultural life that some Yiddish cultural activists saw as the most important aspect of reconstructing their community in Europe after Hitler. And, as it was before the war, it was to be done in Yiddish cultural and national terms. From this foundation, Yiddish culture in France would build quickly.

One way that this postwar project developed was within the postwar world of printed Yiddish letters: namely the journals *Parizer sbriftn* (1945–1946), *Oyfsnay* (1947–1948), and *Kium* (1948–1954). Far from being devoid of politics, these journals had explicit connections to various movements. *Parizer sbriftn* and, *Oyfsnay* were linked to Jewish communists in France and considering their contributors, there were overlaps with *Naye prese*, too. Specifically, many writers circulated between *Oyfsnay* and *Naye prese*. Alongside these outlets' communist leanings was the Zionist tendencies of *Kium*, which was affiliated with the Zionist Fédération des Sociétés Juives de France. Awareness of these political affiliations helps us understand the content of these journals and also helps us think beyond their confines. Indeed there are overlaps in the messages put forth at times by these publications, despite the seemingly confrontational politics at play. Indeed, as we will see, the communist affiliated *Parizer sbriftn's* main editor was a Zionist who also contributed to *Kium*.

This brings us to the editorial teams behind these journals. Marc Dworzecki, Kh. Nayman, Haim Sloves, Yehezkel Kornhendler, and M. Kiveliovitsh edited *Parizer sbriftn*. Of

12 HIGER A., 1944. "Parizer yidisher eynhayts-komitet," *Undzer shtime*, October 7, p. 2.

these, Dworzecki, who was a Zionist, was a newcomer to France (he arrived in 1945); he emigrated to Israel in 1949.¹³ Sloves lived in Paris before the war as did Kornhendler; both remained there until their deaths in 1988 and 1984 respectively. Sloves was an active playwright after the war and Kornhendler wound up becoming a major postwar Yiddish-language chronicler of French Jewish history.¹⁴

Lili Berger, Noah Gris, M. Litvin, Y. Spero, and G. Kenig were *Oyfsnay's* editorial team. Many of these figures had been in Paris during the interwar years and contributed to the development of Yiddish culture then, too. Berger, however, would leave France for Poland in 1949 only to return to the Hexagon in the late 1960s. Kenig, who first came to Paris during the interwar years (he was an editor of *Naye prese* from 1934 to 1939) died in France in 1972. Gris remained in France until his death in 1985 and even worked as a librarian at the Bibliothèque nationale. Israel Jefroykin (Efroykin) edited *Kium*. Efroykin was in France during the interwar years and helped found YIVO and was active in the French chapter of the Friends of YIVO, which would go on to become the YIVO Paris office.¹⁵

When *Parizer shriftn* first began publishing, it proudly called itself “the first associative literary journal in liberated France.” Indeed, all of these journals sought to affirm the postwar existence and survival of Jews; they conceptualized

13 On Dworzecki, see Mark L. Smith, *The Yiddish Historians and the Struggle for a Jewish History of the Holocaust*, Detroit, Wayne State University Press, 2019.

14 See ARONOWICZ Annette, 2022. “Haim Sloves, the Jewish People, and a Jewish Communist’s Allegiances,” *Jewish Social Studies* 9, n° 1, p. 95–142. Also see, KORNHENDLER Yehezkel, 1965. *Parizer historishe kuryozen*, Paris, Oyfgang, and KORNHENDLER Yehezkel, 1970. *Yidn in pariz, materyaln far yidisher geshikhte*, Paris.

15 UNDERWOOD Nick, 2022. *Yiddish Paris: Staging Nation and Community in Interwar France*, Bloomington, Indiana University Press, chapter two.

their work through the term *kium*, a Yiddish word of Hebrew origins that straddles existence and survival.¹⁶ On the one hand, this term reflects the postwar French philosophical trend of existentialism, which was sometimes discussed in these journals. In the first issue of *Parizer shriftn*, for example, Sloves penned an article titled “Kium.” Using an elevated Yiddish that incorporated more *loshn-koydesh* (holy language [or more Aramaic and Hebrew vocabulary]) than any other prewar leftist Yiddish outlet, Sloves focused on Jewish history and Jewish survival emphasizing the importance that Jews existed and survived. He also places the Jewish catastrophe at the hands of Hitler into historical context, stating “this was not the first time in our five-thousand-year history that we experienced destruction (*kehrbn*) and annihilation (*farnikhtung*).”¹⁷

When readers opened the first issue of *Oyfsnay*, they encountered a manifesto of sorts, which declared that the editors and those contributing to the journal were operating “with renewed force.” “Brick by brick,” read the opening lines, “we build back up our culture—the most important form of our national existence (*kium*).” *Oyfsnay* also paid very close attention to both postwar politics in Europe and its particular French context. Hence, over *Oyfsnay*’s first five issues, Moishe Shulshtayn wrote about Paris’s monuments, Lili Berger wrote about the postwar political situation in France as well as how cultural unity was a key for Jewish survival, and Daniel Charney sent in a piece from Brooklyn about the recently published *Yizkor bukh: tsum ondenk fun 14 umgekumene parizer yidische shrayber*, which featured reflections on Aron Bekerman, Mair Dzshalovski, Oyzer Warshawsky, Barukh Vinogura, Wolf Wieviorka, Munie Nadler, T. Elski, Dovid Pliskin, Yosl Tsuker, Yankev-Shmuel Tsendorf, Chana Kowalska, Khlavne

16 “Parizer shriftn,” *Parizer shriftn* 1, October 1945, p. 5.

17 SLOVES Haim, 1945. “Kium,” *Parizer shriftn* 1, p. 6.

Kagan, Dovid Kutner, and Yankl Shpan.¹⁸ In that piece, Charney says he knew each one of the people named in the book, calling them “his murdered friends and colleagues.”

The *Oyfsnay* journal, generally speaking, featured articles that spoke to the revitalization, as the title implies, of the Yiddish-speaking cultural community in France as well as the memorialization of those who were murdered in the Holocaust. In addition, *Oyfsnay* featured articles and poems about the ghettos and pieces that discussed the notion of “Kium.” Contributors included Sloves, Leo Kenig, Moishe Shulshtayn, Haim Grade, Avrom Sutzkever, Daniel Charney, Berger, Adam Rayski, and David Diamant to name the more recognizable.

Oyfsnay's editorial line avoided compartmentalization, preserving a fluid and transnational approach. The notions and concepts of making anew, survival and existence, and memorializing were all in constant contact with one another. This approach is apparent, too, in *Parizer sbriftn* and *Kium*. These journals created spaces where Jews could write about their wartime experiences of the war whether in ghettos or the camps. Their focus on renewal, memory, and existence show that these Jews spoke specifically about their experiences as Jews to reconstruct Europe as a place that could still support Jewish life.

Oyfsnay's publications also put front and center articles and poems about the Jewish experience in the ghettos. The April 1947 (issue 4), opens with a piece about what the Warsaw Ghetto Uprising means for Jewish history. In M. Vilner's assertion that the Uprising must be understood within its historical context, he reminded readers that the Uprising took place “after Hitler's defeat at Stalingrad, after America's effective entry into a war, and at a moment when

18 SPERO Y. , KENIG G. , SHULSHTAYN M. , and SHLEVIN B. (eds.), 1949. *Yizker-bukh: tsum ondenke fun 14 umgekumene parizer yidishe shrayber*, Paris, Oyfsnay.

the Italians were breaking from the ‘axis’”. This is not entirely correct (Mussolini does not hand over control of Italy to the King until after July 1943 and Italy does not formally join the Allies until October 1943), but the scene Vilner paints is clear. Vilner wanted readers to understand that when this moment took place and that even though it will “remain as an umpteenth cut into our flesh” Jews ought to, keeping in line with the communist worldview, “protect unity and not waver from the intended path, which is to carry out the will of the martyrs (kodeshim) who fought against Hitler.”¹⁹ Noah Gris also wrote about the Uprising in an attempt to show how Jews organized themselves.²⁰ In particular, Gris was interested in the Jewish Fighting Organization (IKA) and how it acted in unity—his article names the various politics of those involved in the Uprising—and because it “cleansed the atmosphere on the Jewish street” and caused fear in the eyes of the “Gestapo.”

Tying narratives of life in camps and ghettos to France, David Diamant wrote an article detailing the Pithiviers and Beaune-la-Rolande concentration camps.²¹ In this piece, Diamant, who would go on to write extensively throughout his career about Jews and the Holocaust, focused on how quickly the camps were set up and some of what daily life was like in the camps. On the same page of Diamant’s article, centered and outlined by a black box, was a Yiddish translation of Paul Éluard’s, the famed French communist and surrealist poet, “On the ruins of the Warsaw Ghetto.”²² This page is a striking visual and textual testament to how the journal was

19 VILNER M., 1947. “Zay hobn undz gevizn dem veg,” *Oyfsnay* 4, p. 1.

20 GRIS Noah, 1947. “Di iidische kamfs-organizatsie in varshaver geto,” *Oyfsnay* 4, p. 3 & 13.

21 DIAMANT David, 1948 “Pitivie un ban lo-raland di ershte iidn-lagern in frankhraykh,” *Oyfsnay* 11-12.

22 ÉLUARD Paul, trans. M. Litvin, 1948. “Oyf di ruanes fun varshever geto,” *Oyfsnay* 11-12.

situating its coverage of the Holocaust, juxtaposing work on camps and the ghettos and giving each a French inflection: Diamant's because he was writing about camps in France and Éluard's because it was a French poet writing about the Warsaw Ghetto.

In some cases, these narratives were an attempt to locate France as a center for Jewish revival. In other cases, however, as in *Kium*, France was not the centerpiece. For its editors, Israel was a new center for renewal. Still, Yiddish continued to be the lingua franca of *Kium* and its editors remained in France.

The concept of *kium* was also a call to action. In its opening pages, the journal *Kium* set the tone for its literary and journalistic approach in an article entitled "What do we do?" in which K. Kelman-Faygenboym affirms the goal to "build an independent tribute for survivors (*sheyres hapleyte*) in Europe." He continues by saying that "with this journal, we will confirm the lyrics of the partisan hymn, '*Mir zenen do*' (we are here)." But a sense of ambivalence surrounded this project as well, as when, in his inaugural piece, Israel Jefroykin asks, "Kium, tsulib vos?" (survival, for what reason?). Jefroykin ultimately found inherent value in "the survival of the Jewish nation and the struggle to ensure this existence." But some voiced doubts about the future. In that first issue, *Kium* also published an article by Mark Dworzecki with the plaintive title "And perhaps a miracle will happen."

Running alongside the introduction of these new journals was the reintegration of the prewar press and other cultural forms, which Yiddish cultural activists around the world celebrated. To start the new year of 1945 off, for example, the New York-based communist daily *Morgn frayheyte* sent the "warmest antifascist greetings" in a letter to the *Naye prese*, praising the newspaper's "insistence on the unity of all Jews

in the efforts for a relief and reconstruction.”²³ Print cultural activities in 1945 France continued to blossom. Notably, *Naye prese*'s eleventh anniversary booklet would continue the focus on and balance between *yizkor* and *oyfsnay*.²⁴ The opening piece, “Yizkor,” reads, “our lives are in ruins. From this, we must build anew. We build everything anew. But tragically, many of the builders are gone.”²⁵ Included in the publication were articles written by people who had survived and who had been murdered. For example, Y. Lerman covered issues related to Jewish life in France; D. Eydelshayn chronicled the four years that the newspaper published clandestinely; Adam Rayski wrote about a victory for Yiddish; and Lili Berger wrote about racism and antisemitism. There were also sections published from Aron Bekerman's diary, an important interwar cultural activist who was murdered by the Nazis and poetry by Moyshe Shulshtayn, Dovid Pliskin, and M. Dzshalovski.²⁶ Notably, Pliskin was a popular Yiddish children's poet in 1930s Paris who was first deported to Drancy then to Auschwitz where he was murdered along with his family. From very early on, there was the impulse to blend memorial and rebuilding efforts.²⁷ This “jubilee” was seemingly anything but celebratory. The missing were noted,

23 Letter from *Morgn fraybhayt* to Adam Rayski and the *Naye prese*, January 19, 1945, 10.3.020, CMXXV, David Diamant Archive, CDJC, Paris.

24 *11 yor naye prese, 1934-1945*, January 1945, Paris: Naye prese, 1945.

25 *11 yor naye prese, 1934-1945*, January 1945, Paris: Naye prese, 1945, p. 5.

26 On Beckerman, see UNDERWOOD Nick, 2016. “Aron Beckerman's City of Light : Writing Immigrant Jewish Space in Interwar Paris,” *Urban History* 43, n° 4, p. 618–34; on Pliskin see UNDERWOOD Nick, 2017. “The Most Beautiful Children: Communist Contests and Poetry for Jewish Youth,” *Jewish Social Studies* 23, n° 1, p. 64–100.

27 See PEREGO SIMON, 2020. *Pleurons-les: Les Juifs de Paris et la commémoration de la Shoah (1944-1967)* Paris, Champ Vallon, and PEREGO SIMON, 2021. “Yiddish or not? Holocaust remembrance, commemorative ceremonies, and questions of language among Parisian Jews, 1944–1967,” *Journal of Modern Jewish Studies* 20, n° 2, p. 222–47.

but those missing voices (Pliskin and Bekerman) were made instrumental and foundational because their interwar work served as the base from which the postwar Yiddish cultural revival in France could catalyze and seemingly give the surviving community the motivation necessary to build anew.

Remembrance on Stage

Of the staged productions that occurred during these immediate postwar years, none was more defining than the restaging of interwar Yiddish theatre, which occurred when the *Parizer yidisher avangard teatre* (PYAT) took the stage to celebrate its tenth anniversary, first in July 11 in Paris at the 2,400 seat theatre, Salle Pleyel, and then for a performance on September 15 in Lille. The second performance is notable because although PYAT performed during the 1930s in Metz and Nancy in addition to Paris, they had not before performed in Lille, therefore expanding the reach that Paris-based Yiddish culture had throughout the provinces during the immediate postwar years. PYAT actors prior to this performance were also being invited for readings as part of some other events, demonstrating the cultural and communal capital this group held.²⁸ These would be the group's final performances though, and, after November 1945, the premiere Yiddish theatre group in France would be known as the *Yidisher kunst teater* (Yiddish art theatre/YKUT).²⁹

Born from the *Farband fun yidisher kultur-gezelschaft in frankraykh* in November 1945, YKUT made its debut with a production of Mendele Moykher-Sforim's *Fiskebe der krumer*. From the playbill, which included a synopsis in French, we

²⁸ Advertisement for an event including PYAT at Salle Pleyel, *Undzer sbtime*, March 24, 1945, p. 4.

²⁹ For more on PYAT and YKUT during the postwar years, see UNDERWOOD Nick, 2020. "The Yiddish Art Theater in Paris After the Holocaust, 1944–1950," *Theatre Survey* 61, n° 3, p. 351–71.

learn how the piece was adapted to resonate with a post-Holocaust Parisian Yiddish-theatregoing public.³⁰ Most notably, in the description of the first act, there is an emphasis on children and abandonment, which was an issue on the minds of many Jews in postwar France, as Daniella Doron reminds us.³¹ There is also a focus on rebirth. In the last line of the synopsis, after we read of a dispute between the main characters Alter and Fishke, we learn that Alter gave his daughter to Fishke to “guide them towards a more dignified and beautiful life.” This adaptation of *Fiskhe der krumer* clearly references the contemporary moment and highlights Jewish thinking about abandonment, rebirth, and the future.

Theatre was on the minds of many, including those at *Parizer shriftn*. It has the power to create community, after all. *Parizer shriftn* absolutely thought that *Fiskhe der krumer* was a guiding light.³² The reviewer, I. Vaynfeld, wrote, “There is a great theatre...the Jewish Art Theatre in France!... YKUT opened... a few months after the end of the great world war and after the greatest Jewish catastrophe... But we have not forgotten, we, who are still alive... devote ourselves to a widespread... building of Jewish literature, after seven years of silence from Yiddish writers... here comes YKUT... we wait, and not just in Yiddish Paris.”³³ Although he was not completely overwhelmed by the performance itself, Vaynfeld’s coverage carried with it a note of enthusiasm because he felt that YKUT was central to the reconstruction of Yiddish culture and Jewish life in France and Europe more broadly. *Undzer sbtime*, on the other hand, called *Fiskhe*

30 Program, “Fischeké le boîteux,” Collection Gérard Frydman, 40 COL 020/20 (2).

31 DORON Daniella, 2015. *Jewish Youth and Identity in Postwar France*, Bloomington, Indiana University Press.

32 VAYNFELD I., 1946. “Der ‘YKUT’ un ‘Fishke der krumer,’” *Parizer shriftn*, n^{os} 2-3, p. 130–33.

33 *Ibid.*

a “grand cultural achievement for the Jewish community.”³⁴ *Undzer shtime* also implored all of Jewish France to see the play and even reprinted positive reviews from the Yiddish press in Paris, including blurbs from *Naye prese*, *Undzer vort*, and *Arbeter-vort*.³⁵ Notably, the *Arbeter-vort* review was written by Yezekel Kornhendler. The *Yidisher folks-teater*, another troupe based in Paris, was also producing plays. On December 24, 1945, they premiered the review “Hitlers mapole” (Hitler’s downfall), which was, according to *Undzer shtime*, a “great surprise for the Yiddish theatre lover.”³⁶ YKUT followed one “downfall” with their own in 1946 when they staged Haim Sloves’s *Homens mapole* (*Homen’s Downfall*), which carried with it, too, textual and visual references to Hitler.³⁷

Remembrance on Page

As YKUT was staging its responses to the Holocaust, *Parizer sbriftn* was busy putting together a double issue that it would publish in March 1946 to continue its renewal and remembrance work. In it was Mark Dworzecki’s article “Dos kultur-vezn in vilner geto” (The cultural presence in the Vilna Ghetto). It is in this article he invites other surviving witnesses to, as shown by Mark Smith, “complete the testimony of the tragedy of the Vilna Ghetto in general, and of the illustrious chapter of Jewish spiritual resistance-

34 “Letste forshtelung fun fishker der krumer,” *Undzer shtime*, December 12, 1945.

35 “Farshpetikt nisht tsu zen ‘fishke fer krumer,’” *Undzer shtime*, November 24, 1945, p. 6.

36 “Hitlers mapole in yidishn folks-teater,” *Undzer shtime*, December 15, 1945, p. 4.

37 See ARONOWICZ Annette, 2008. “The Downfall of Haman: Postwar Yiddish Theater between Secular and Sacred,” *AJS Review* 32, n° 2, p. 369–88.

activity in particular.”³⁸ Smith argues that “his repetition of the awkward neologism, ‘spiritual resistance- activity’ (*gaystiker vidershtand-tetikayt*), indicates both his deliberate construction of the term and his difficulty in confronting a concept of unarmed resistance, commonly considered static in nature, with the vision of intense activity he retained from his experience of the ghetto—hence, the joining of ‘activity’ with ‘spiritual resistance.’”³⁹ So it is here where we read how the issue of resistance, which would have resonated for many in several different ways given the multi-faceted nature of “resistance” for those Jews in postwar France, makes its way onto the pages of *Parizer sbriftn*.

Utilizing *Naye prese’s* printer, publishing house Farlag Oyfsnay released its first book in 1946, kicking off what would be a productive three decades of publishing. Edited by Y. Spero among others, the aforementioned *Yizkor bukh : tsum ondenk fun 14 umgekumene Parizer Yidishe shrayber*—of which Oysfnay published 3,000 copies— detailed some of the most well-known cultural activists from 1930s Yiddish Paris who had been murdered by the Nazis. The books opening pages contains drawings by Marc Chagall depicting what we now call the Holocaust. The first image is of a writer wearing, strangely enough, because the writers remembered were secular Jews, tefillin. Adjacent to this image is one of sketched out bodies entering a building that has smoke coming out from the top. To the image’s right is a drawing of a body that can be interpreted as either laying on the ground, or levitating. Above this is an image of an angel blowing a horn, perhaps a reference to Archangel Gabriel. From the horn, and floating above the smoke coming from the building, is the word “yiskhor.” The entries for each person

38 DWORZECKI Mark, 1946. “Dos kultur-vezn in vilner geto,” *Parizer sbriftn* 2–3, 28 in SMITH Mark L., *The Yiddish Historians and the Struggle for a Jewish History of the Holocaust*, *op. cit.*, p. 353..

39 *Ibid.*, p. 353–54.

memorialized are lengthy biographies, highlighting the contributions they each made to interwar Parisian Yiddish culture. Again, demonstrating the connections between the pre- and postwar years and how one era was informing how the next one developed.

It was in 1947, too, that the Bundist *Undzער shtime* would begin publishing as a daily, giving Jewish socialists in France even more space to follow French and international politics, advocate for socialism, implore Jews to maintain Yiddish culture, and let readers know what books the Medem Bibliothèque recently acquired.⁴⁰ It was also this year that YKUT made official their embrace of Cabaret, with an event full of “humor and singing, pictures, sketches, and monologues” from the works of Mendele, Sholem Aleichem, and I.L. Peretz. There were also performances of folkloric music.⁴¹ They performed this only once, though; the flirtation with Cabaret was short-lived. Theatre performers came from the US, too, most notably, Maurice Schwartz and Herman Yablonkov. Yablonkov was brought to Paris by the *Arbetering and Arbeter-haym*. The *Yiddisher arbeter-sport klub*, which dated to the interwar years, also held a swing night that, and, like events from the interwar years, included a “rich tambola and an affordable buffet.”⁴² That year, too, a snowball fight was newsworthy.⁴³

40 “Naye bikher in der medem-bibiotek,” *Undzער shtime*, January 19, 1947, p. 3.

41 “Meldungen: reykhle kleynkunst-forshtelung fun ‘iikut,’” *Under shtime*, January 21, 1947, p. 2.

42 YASK ad for a grand ball, January 15, 1947, *Undzער shtime*, p. 2.

43 Photograph, caption, “Di frest in pariz. Kinder shpilyn zikh in lukenburg-park,” *Undzער shtime*, February 2, 1947, p. 4.

Returning to the Stage

Theatre remained a constant within the community through the end of the 1940s. Critics loved Jacob Mansdorf in YKUT's production of *Tevyes tekbters* as well as their staging of *Undzer erd*. International troupes were also now visiting the City of Light again. The Arbeter-ring also continued their activities and started to assemble reports, giving a better sense of how they were organizing their mutual aid efforts. Journals kept up their publications, too, which continued to focus on a wide range of topics, including keeping a close eye on what was happening culturally in Paris and France as well as on the establishment of the State of Israel in May 1948. There was even a series of revolutions (occurring on a turntable) with the opening of the record label ELES DISC, which focused mostly on Yiddish-language music, in 1948.

Shortly after *Parizer sbriftn* closed in 1946, the Zionist leaning *Kium* began its monthly publication. Ultimately, it would run from 1948 to 1954. It was an important journal during this period.⁴⁴ In general, in the initial issues, the journal published articles on Jewish history, the new postwar Jewish mentalité, Jews around the world, and, unsurprisingly given its Zionist tendencies, the newly declared State of Israel. Some contributors included Mark Jarblum, Israel Jefroykin, Chaim Grade, Leo Kenig, Mark Dworzecki, Zosa Szajkowski, Mordechai Strigler, and Daniel Charney among others.

The concept of *kium* was often tied to resistance as well. Notably, in April 1949, *Kium* dedicated the entire issue to the sixth anniversary of the Warsaw Ghetto Uprising. This was followed by an issue dedicated to the one-year anniversary of the founding of the State of Israel. In these postwar years, there was seemingly a general unease in *Kium* about

⁴⁴ Mark Smith even calls it one of the “principal Yiddish publication venues of the Yiddish historians of the Holocaust between 1948 and 1968.” in SMITH Mark L., *op. cit.*, table, p. 66.

addressing directly the personal Holocaust experiences of the Jewish survivors in Europe and around the world.

The return of postwar Yiddish cultural life was tied to notions of renewal, remembrance, existence, and survival all in an attempt to situate Jews back into the French Republic as well as into European cultural life more broadly. Some of those who contributed were murdered by the Nazis, some were temporary transplants to the City of Light, others had been there for decades and would remain. These cultural activists—by way of journals, newspapers, theatre, and music—saw themselves not simply as part of the French revival of Yiddish culture, but as the epicenter of a larger postwar European and transnational Jewish cultural reconstruction. This rebirth blended interwar and postwar Yiddish cultural ideas. However, whereas the interwar Yiddish cultural project grew outward, during the immediate postwar years we see a move back towards an inward looking Yiddish cultural project, which seemed to focus primarily on rehabilitation, regrowth, and support for the Yiddish-speaking Jewish community in France.

Ultimately, the use of *oyfsnay*, *yizkor*, and *kiyum* did not specify any particular direction for Jewish life. Hence, Zionism in postwar France tended to be less a revolutionary movement to remake the Jewish people than an expression of sheer survival. Added to that, it was a celebration and call for survival in France and Europe, not necessarily in the Land of Israel. An often-unspoken assumption in many of these productions was that the preservation of the Yiddish language would be an essential ingredient of any postwar Jewish culture, at least in Europe. Perhaps obviously so. They were indeed part of the surviving remnant, and it was their language that provided one of the most meaningful links to their prewar lives. They survived, and now it was the revival of Yiddish culture that served as the cornerstone of their existence.

Les migrations postcoloniales : la
perception des acteurs

How Jewish postcolonial migrants overcame 'irregular' migration statuses in Britain and France

Liran Morav

Socio-historical studies of Jewish assistance to Jewish postcolonial migrants in Britain and France have generally focused on assistance efforts extended by Jewish organizations. Most related works have examined the processes underlying organized emergency relief, occupational and housing assistance, and psycho-social support in the context of migrant 'reception' and integration.¹ Examining immigrant

1 See, for example: MESSIKA Martin, 2020. *Politiques de l'accueil: États et associations face à la migration juive du Maghreb en France et au Canada des années 1950 à la fin des années 1970*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes; ZYTNIKI Colette, 1998. *Les Juifs à Toulouse Entre 1945 et 1970: Une Communauté Toujours Recommencée*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail; DE ARANJO Alexandre, 2010. « L'accueil des réfugiés d'Égypte en France et leur réinstallation en région parisienne, 1956-1960 », *Terre d'exil, Terre d'asile, Migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éditions de l'Éclat, « Bibliothèque des fondations », p. 132-147.

aid processes from the vantage point of Jewish organizational mobilization is no doubt useful for understanding the impact of the Franco- and Anglo-Jewish communities on Jewish migrant experience. However, it could also be argued that this perspective privileges organizational action over more local, individual and network-based forms of aid.

This article explores migrants' experiences of assistance at 'ground level'. It draws on the findings of 44 Problem-Centred Interviews with Jewish migrants from Egypt, Iraq and Tunisia. These were conducted as part of a wider doctoral research project examining Jewish institutional aid policies and practices in the context of postcolonial migrations to Britain and France². The thematic analysis of the interviews presented in this paper helps highlight the individual strategies and interpersonal help mobilized by a handful of Jewish postcolonial migrants to confront the precariousness that came with having a restrictive legal status, and the steps they took to eventually regularize their positions in Britain and France. Of the 44 respondents interviewed, 26 were migrants who had settled in France (15 originated from Egypt, and 11 from Tunisia), and 18 were migrants who had settled in Britain (12 from Egypt and 6 from Iraq). At the time of emigration, 20 respondents were aged 18 or younger, and 20 respondents were nationals of the countries in which they settled. The latter did not confront legal obstacles to settlement³.

2 For an overview of the Problem-Centred Interview methodology, see WITZEL Andreas and REITER Herwig, 2013. *The Problem-Centred Interview: Principles and Practice*, London, Sage Publications.

3 Furthermore, respondents left their countries of origin between 1949 and 1978. Sixteen of them were female. While the circumstances of respondents' emigration varied, 21 respondents cited political unease, persecution or expulsion as the principal triggers of their decisions to emigrate.

Contemporary migration scholarship recognizes legal status as a significant obstacle to migrant integration⁴. Critical studies often regard legal and administrative barriers to settlement as items in a long list of state-backed exclusion mechanisms that function to reinforce class and ethno-racial hierarchies within the population of a country⁵. For migrants, irregular legal status typically implies limited access to a host country's labor market opportunities, public services and various social and civil rights; for so-called 'undocumented' migrants it often means that the very right to stay in a country is in question.

In historical studies of Jewish postcolonial migration, this dimension of migrant's integration experiences is relatively unexamined. Instead, the typical experiences of struggles explored in such studies have generally more to do with 'traditional' integration challenges, such as finding employment, securing housing, and dealing with cultural change⁶. The very notion that Jewish postcolonial migrants might have needed to overcome these 'typical' challenges while also dealing with the consequences of precarious legal situations is rarely considered⁷. Yet, a significant share of

4 See for example, WATERS Mary C., and GERSTEIN PINEAU Marisa, 2015. *National Academies of Sciences Engineering and Medicine, The Integration of Immigrants into American Society*, Washington DC, The National Academies Press; and also, CHACKO Elizabeth, and PRICE Marie, 2021. *(Un)Settled Sojourners in Cities: The Scalar and Temporal Dimensions of Migrant Precarity*, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, n° 47, p. 4597-4614.

5 ELLERMANN Antje, 2020. "Discrimination in Migration and Citizenship", *Journal of Ethnic and Migration Studies*, n°46, p. 2463-79.

6 See for example, ZYTNIKI Colette, 2003. « Gérer la rupture: Les institutions sociales Juives de France face aux migrations des Juifs tunisiens (1950-1970) », *Juifs et Musulmans: Fraternité et Déchirements*, ed. by FELLOUS Sonia, Paris, Segomy Éditions d'Art.

7 Messika's analysis of the migration of Jews from Morocco and Tunisia to France is a partial exception, though it focuses not on Jewish migrants' experiences and responses, but rather on Franco-Jewish institutional

Jews who came to Britain and France from Egypt, Tunisia and Iraq did not hold their host countries' passports and were subject to each country's regularization requirements. Even those granted refugee status did not necessarily gain full access to those countries' labor markets.

Although Jewish immigration from Egypt, Tunisia and Iraq took place continuously and included individuals arriving under various pretexts, an overview of the principal legal categories that applied to these migrants is in order. A substantial share of Egyptian and Tunisian Jewish migrants held the nationalities of their respective countries of settlement. This applied to the majority of the estimated 6,000 Egyptian Jews who arrived in Britain and 11,000 who arrived in France as a result of the state persecutions that followed the Suez Campaign of October-November 1956⁸. It was also true of most of the estimated 10,000 Jews who immigrated from Tunisia to France in the 1950s, as Tunisian independence made many French nationals anxious about their future economic prospects.⁹ In both Britain and France, these 'rapatriés' (as they were called in France) benefitted from the rights of citizenship and did not have to deal with the uncertainties of an insecure legal status.¹⁰

efforts to ease their admission and regularization in France. See MESSIKA Martin, *Politiques d'Accueil*, *op. cit.*

8 DE ARANJO Alexandre, 2014. « En France ou en Grande-Bretagne ? les Réfugiés Juifs d'Égypte en 1956 », *Archives Juives*, n° 47, 1, p.132-145.

9 TAÏEB, Jacques, 2010. « Immigrés d'Afrique du Nord : combien, quand, pourquoi? », in: ZYTNIICKI Colette (dir.), *Terre d'exil, Terre d'asile : Migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Édition de l'éclat, p. 149-154; ZYTNIICKI Colette, 2003, « Gérer La Rupture », *op. cit.*; see also, BENSIMON-DONATH Doris, 1971, *L'intégration des Juifs nord-africains en France*, Nice, Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles.

10 ZYTNIICKI Colette, *Les Juifs à Toulouse Entre 1945 et 1970*, *op. cit.* ; DE ARANJO Alexandre, 2013. *Assets and Liabilities: Refugees from Hungary and Egypt in France and in Britain, 1956-1960*, Nottingham, University of Nottingham [Doctoral Thesis].

Nevertheless, a sizeable minority of Jewish immigrants from Egypt were apatrides and foreign nationals, often with family relatives in France and Britain.¹¹ Both destination countries tended to grant these individuals refugee status (though not always automatically), which came with certain restrictions on access to the labor market. In France, some prefectures exercised their discretion to grant residency permits to foreign Jews from Egypt with no family connections in the country.¹² Among Tunisian Jews, a majority of the approximately 50,000 immigrants who settled in France from 1961 onwards were Tunisian nationals. The rights of (non-French) Tunisians to work and live in France were relatively broad before and shortly after the end of the Protectorate (1956), but were gradually restricted between 1958-1974, a period that saw France instituting growing restrictions on foreign labor and transition to a logic of “border control” in regard to postcolonial immigration.¹³

Iraqi-Jewish immigration to Britain comprised a few thousand Iraqi nationals who had entered Britain under various legal statuses. Many of those who arrived in the decade preceding the Ba’athist coup of 1963 came on student visas; they could not be employed without a work permit supported by a prospective employer and were, as far as the British Home Office was concerned, expected to leave

11 De Aranjó estimates suggest that the share of apatrides/foreigners among Egyptian immigrants was much greater in France (4,000) than it was in Britain (200). See, DE ARANJO Alexandre, « En France ou en Grande-Bretagne ? », *art. cit.*

12 DE ARANJO Alexandre, *Assets and liabilities*, *op. cit.*

13 SPIRE Alexis, 2005. *Étrangers à La Carte : L’administration de l’immigration En France (1945-1975)*, Paris, Grasset & Fasquelle; BRUNO Anne-Sophie, 2007. « Les identités nationales à l’épreuve de la décolonisation et de la migration : Identités administratives et identités perçues des migrants de Tunisie en France, de 1956 à la fin des années 1960 », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 113-135.

Britain after completing their studies.¹⁴ Another important group were Jews who clandestinely fled Ba’athist Iraq in the early 1970s and were admitted on the basis of ‘financial guarantees’ provided by relatives who were already living in Britain or by Jewish organizations (I say more on this in the next section).¹⁵ As far as I know, no study has examined Iraqi Jews’ legal statuses and early rights as migrants in Britain. My interviews with community ‘insiders’ suggest, however, that the large majority of them were subject to employment restrictions in their first years of arrival.

The interview excerpts discussed in the following sections illustrate the challenges experienced by migrants from Egypt, Iraq and Tunisia with no right of residence and/or work in Britain and France. Respondents’ ability to overcome these challenges relied on strategic deployments of assistance from family members, professional contacts, and, in some cases, Jewish organizations.

The implications of an irregular legal status

Migrants in irregular situations must deal with a host of challenges. Obviously, to ‘regularize’ their status, they are usually required to persuade public authorities of their eligibility for settlement and employment by meeting predetermined criteria. This process is usually complex and takes a long time to complete¹⁶, which is why associations and local acquaintances who can offer migrants bureaucratic

14 BOARD OF DEPUTIES OF BRITISH JEWS, *Aliens Committee Report [item n° 4]*, 3 April 1951, ACC/3121/A/035, London Metropolitan Archives [LMA].

15 MORAD Tamar, ELLIOTT Dennis, and SHASHA Robert, 2008. *Iraq’s Last Jews : Stories of Daily Life, Upheaval, and Escape from Modern Babylon*, New York, Palgrave Macmillan.; CENTRAL BRITISH FUND FOR JEWISH RELIEF AND REHABILITATION, *38th Annual Report*, December 1971, ACC/2793/5/A/115, LMA.

16 See for example, SPIRE Alexis, *Étrangers à La Carte*, *op. cit.*

assistance can be critical sources of help¹⁷. On top of that, however, migrants awaiting regularization must also typically confront significant psychological anxiety and economic difficulty as they deal with the precarity¹⁸ and uncertainty associated with having an irregular legal status within a country. Migrants with no right of abode or without work permits cannot realistically settle and integrate; their access to the host country's labor market, housing stock and various public services (for example, educational institutions and healthcare) is typically curtailed; in many cases, the threat of forced deportation looms large.¹⁹

These difficulties apply not only to migrants in *irregular* legal situations (e.g., those entering a country illicitly or overstaying their visas), but also to foreign individuals with *restrictive* terms of stay in a country, such as time-limited entry visas and curtailed access to the labor market. These can include 'tourists' looking to settle, migrants with provisional short-term residency permits without a work permit (or a work permit restricted to a specific employer/profession), asylum applicants and – as we will see in the case of France

17 D'HALLUIN-MABILLOT Estelle, 2012. *Les Épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éditions de l'EHESS, Paris.

18 In migration contexts, precarity refers to the experience associated with a legal status that is temporary, uncertain, and/or restrictive in terms of access to basic resources and social mobility. See: CHACKO Elizabeth, and PRICE Marie, 2021. « (Un)Settled Sojourners in Cities: The Scalar and Temporal Dimensions of Migrant Precarity », *art. cit.*, p. 4597-4614.

19 More generally, numerous social-scientific studies across multiple countries in recent decades have consistently shown that the condition of being an 'irregular' or 'undocumented' migrant significantly hampers migrants' integration outcomes in a variety of spheres. See for example: MORRIS Lydia. 2002. *Managed Migration: Civic Stratification and Rights*, London, Routledge; ed. by WATERS Mary, and GERSTEIN PINEAU Marisa. 2015. *National Academies of Sciences Engineering and Medicine, The Integration of Immigrants into American Society*, Washington DC, The National Academies Press; and JOLY Danièle, 1996. *Asylum Policies and Refugees in Europe, Haven or Hell?*, London, Palgrave Macmillan.

- even recognized refugees. Jewish postcolonial migrants in Britain and France could belong to any one of those categories.²⁰ The sociologist seeking to understand how migrants overcome the condition of legal irregular must therefore not only chart the administrative steps taken to secure regularization, but also attend to the strategic ways in which migrants combine different, non-administrative, forms of aid in order to overcome the day-to-day challenges associated with having an irregular status.

Overcoming irregularity through family networks

Most Jewish migrants interviewed for this study drew on informal support networks – namely family and family friends – to weather the precarity and economic uncertainty associated with having an irregular legal status. Family networks were critical for migrants like Ilana. Ilana fled Iraq with her family in 1970, aged 21. She received asylum in Britain, but instead of settling there, followed her parents and siblings to Israel, where she stayed for 4 years, only to return (again, with her family) to London four years later – this time as Israeli nationals with no right of settlement and work. Had she remained in Britain after fleeing Iraq, Ilana would have been entitled to settle and work, but because she and her family left for Israel, they were forced to contend with the strenuous challenge of living in London as irregular migrants upon returning to London.

Like most middle-class Jews raised in Iraq in the 1960s, Ilana was familiar with the English culture and language from her education in Baghdad's *Frank Eini* Jewish school. Her father had been a successful importer of European consumer goods in Iraq and, as such, possessed a network

²⁰ Unless otherwise stated, we will refer to Jews found in any one of these situations as being 'irregular' migrants.

of Iraqi-Jewish professional contacts and friends in London. Thus, unlike some of the poorer or more distressed migrants described in recent studies of Jewish postcolonial migration to Europe, Ilana and her family did not require material support from Jewish aid organizations. Instead, her family was accommodated and helped by her father's Iraqi-Jewish friend in London.

Notwithstanding her family's pre-existing support network, Ilana still experienced significant difficulties during the early phase of her integration trajectory. Because she had an insecure legal status in the country, Ilana struggled to secure a job in Britain and suffered anxiety. Having entered Britain on a tourist visa more than four years after fleeing Iraq, Ilana and her family members had no right of abode. She could not be legally employed and faced the risk of deportation:

Ilana [...] when we came here [the British Home Office] didn't accept us. They were kicking us out, all of us – 'Not allowed, not allowed, not allowed!', because we came with tourist visas [...] so when the visas expired, they wouldn't let us stay anymore[...] the Home Office was telling us to get out all the time [...] We had letters and letters from the Home Office saying, 'you must get out now!'

Liran And you just ignored them?

Ilana We appealed. You had something called an appeal.

The process of appealing Home Office decisions presented Ilana with two challenges: first, to obtain a work permit and a right of residence, she quickly needed to find an employer willing to petition British authorities for special permission to hire her on the basis of her having a rare skill. Second, she needed to find a way to provide for herself in the interim period, since employer hiring requests took many months to process. Eventually, Ilana managed to get a

local family friend (a settled Iraqi Jew) to apply for her work permit, and a Jewish charity to employ her on an informal basis in the interim:

Ilana My dad had a friend who had a business here, so he tried to get me a work permit on his behalf – [we pretended] like I’m going to work with him, because I spoke Arabic. And that took a long time. It took more than a year anyway. And then [while waiting] I found a job in a Jewish charity, and they were willing to let me work without a work permit, until the work permit came out.

As an irregular sojourner with no access to the labor market, Ilana’s early-phase integration challenges were typical of migrants whose integration was obstructed by public authorities unwilling to let them legally settle in the host country. Prior cultural skills and qualifications are of little help when it comes to overcoming bureaucratic and legal barriers to settlement. Ilana was compelled to play the bureaucratic game of “declarative strategies” and instrumental self-presentation described in ethnographies of immigration control apparatuses.²¹ Assistance from family contacts allowed her to successfully apply for a work permit and have a place to live while she waited. Meanwhile, her clandestine work at a Jewish charity secured her a temporary source of income. Ilana’s settlement trajectory showcases the administrative stratagems and creative bricolage of personal and institutional sources of aid that was typical of many Jewish postcolonial migrants looking to settle in Britain.

21 See among others, D’HALLUIN-MABILLOT Estelle, 2012. *Les Épreuves de l’asile*; and BRUNO Anne-Sophie, RYGIEL Philippe, SPIRE Alexis and ZALC Claire, 2006. “Judged on Their Paperwork: The Processing of Migrant Applications for Residence and Work Permits in France (1917-1984)”, *Population*, 61, n° 5-6, p. 621–43.

Not all Jewish migrants with insecure legal positions in Britain were forced to search for multiple sources of support like Ilana did. Some could simply rely on a single family connection to facilitate all critical aspects of settlement. Jonah, another Iraqi-Jewish migrant, relied on his London-based brother-in-law to secure an entry visa, a work permit and permanent employment in London. Shortly before Jonah and his parents secretly fled Baghdad in 1971, Jonah's brother-in-law wrote a letter to the Home Office requesting a visa to allow them to enter Britain, and guaranteed that he would support the family to avoid having them rely on government resources.

Jonah [...] My brother-in-law who immigrated to England in 1960, and his own brother, they started a business, they came at a time when things were changing, and their business was getting bigger and bigger literally every day, and the British government at the time knew what the Jewish community in Iraq was going through. It was easier especially in this situation for him to say [to the UK Home Office] "I will guarantee that they do not need [...] any financial assistance [from public authorities]" - so entry visas were granted to my whole family.

Jonah's brother-in-law also offered Jonah a job, and made it possible for him to successfully apply for a work permit on the basis of his language skills.

Jonah [...] I came [to London] and said I spoke 4 languages, and I was headhunted. It was my brother-in-law. He said to the Home Office "I need him" [...] I didn't have a work permit from the beginning. Entry visa is one thing, but for the work permit I had to go to the Home Office, and an application was made that said that I speak four languages. We pretended that I spoke 4 languages, though in actuality I didn't, I spoke English and Arabic and a bit of French, and I didn't speak any Hebrew - only for prayer. So it

took a little while, but as I said, my brother-in-law told them ‘my business is expanding and I need good people.’

Like Ilana, Jonah relied on a family contact (his brother-in-law) to apply for a work permit on his behalf, using his Arabic as a pretext. His regularisation journey was, however, significantly quicker and smoother than Ilana’s, for he had entered Britain not as an Israeli tourist who subsequently overstayed his visa, but as a ‘financially guaranteed’ Iraqi immigrant. While Britain did not recognize Iraqi Jews as refugees, during the 1970s, the Home Office admitted many of them into Britain on the basis of financial guarantees provided by relatives – with the Central British Fund for Jewish Relief and Rehabilitation sometimes acting as a second guarantor for such requests.²² This arrangement built on the system of guarantees established by the Central British Fund and the Home Office to admit German and Austrian refugee Jews in the lead-up to the Second World War.²³ Once in Britain, Jonah relied once again on his entrepreneurial brother-in-law to obtain a work permit and immediate employment.

In France, too, Jewish migrants managed precarious legal and professional situations with the help of family members. During the 1950s, it was not uncommon for migrants with residency permits to have restricted labour market access, such that they could only be legally employed in specific occupations with officially recognized labor shortages. These

²² *Envelopes containing guarantees for Iraqi cases and Home Office letter setting out NHS entitlement for Iraqi refugees*, ACC/2793/05/A/144, [various years], LMA. An identical system of guarantees was used in the 1960s to admit to Britain Jews who remained in Egypt. Financial guarantees consisted of signed documents undertaking to cover any expenses incurred as a result of a particular immigrant’s settlement. These were required by the Home Office, which did not want immigrant settlement to incur costs to the public purse.

²³ SHATZKES Pamela, 2002. *Holocaust and Rescue: Impotent or Indifferent? Anglo-Jewry 1938-1945*, Houndmills, Palgrave Macmillan.

mostly comprised industrial, agricultural, or menial jobs. As a result, more highly educated and professionally accredited Jewish migrants could sometimes find themselves having the right to stay in France, whilst struggling to overcome the legal barriers preventing them from obtaining professional, 'white collar' employment. Overcoming such barriers also required help.

Joel, a Jewish refugee from Egypt, benefitted from family assistance to overcome the barriers to employment imposed by his restrictive legal status in France. After being expelled from Port Said in 1956, he was granted a short-term residency permit in France and lived in his uncle's small apartment in Paris while OFPRA²⁴ considered his refugee application. In France, foreign expellees from Egypt were granted a residency permit, which allowed them to apply for recognition as a 'réfugiés provenant d'Égypte sous mandat du Haut Commissaire'.²⁵ This process lasted two years on average. Before recognition was obtained, and for three years thereafter, expellees like Joel could only obtain a work permit for employment in occupations in which there was a recognized labor shortage, or otherwise, in jobs that could be administratively shown to require specialist skills.²⁶ Joel therefore found himself confronted with the same problem faced by Ilana in Britain: finding an employer willing to undertake the administrative procedures required to hire foreigners with restricted work permits. Failing that, he would have to accept an occupational downgrade (*déclassement*) and take up manual employment in industry.²⁷

24 Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides.

25 DE ARANJO Alexandre, *Assets and Liabilities op. cit.*

26 SPIRE Alexis, *Étrangers à La Carte: L'administration de l'immigration en France (1945-1975), op. cit.*

27 One can obtain an idea of the high share of downward occupational mobility experienced by refugees during this time by observing the occupational trajectories of Hungarian refugees in Paris in 1956: 55%

As an experienced and trained pharmacist back in Egypt, Joel tried, unsuccessfully, to re-enter the pharmaceutical profession. After six months, he was finally hired by the Paris subsidiary of an American law firm specializing in patent protection. This was possible thanks to the pivotal help of a family friend with connections in this company who pleaded for him:

Joel Je l'ai eu [ce boulot] par un intermédiaire d'un monsieur que nous connaissions qui a plaidé ma cause auprès de [nom de la société] [...]
C'était un ami parce que, je vais vous dire, nous sommes d'origine salonicienne.²⁸ Lui c'était un salonicien et donc il a plaidé ma cause et voilà comment ça s'est passé.

Joel's early economic struggles had nothing to do with his 'human' or 'cultural' capital. In addition to being an experienced pharmacist, Joel spoke six languages (including French) and, aged 30, was still very much 'employable' in the French labor market. The real obstacle to his integration was the laws and regulations governing the professional insertion

of those employed as 'employees' [*employés*] in Hungary became manual workers [*ouvriers ou manoeuvres*] in France; the same fate awaited 31% and 21% of Hungarian 'intellectual professionals' and 'liberal professionals', respectively. See, DUFOIX Stéphane, 2002. *Politiques d'exil, Hongrois, Polonais et Tchécoslovaques en France après 1945*, Paris, PUF.

28 Most of Egypt's Jewish population traced back to 19th and early 20th century immigrations from across the Ottoman Empire and Eastern Europe. Many of these immigrants grouped themselves into communities with distinct customs, languages and identities that lasted into the second half of the 20th century. Among them were Jews like Joel, whose family had originally moved to Egypt from Salonika, a city that had been part of the Ottoman empire until 1912. For an overview of the national and ethnic composition of Egyptian Jewry in the 20th century, see: BARDA, Racheline, 2011. *Egyptian Jewish Emigrés in Australia*, Amherst, Cambria Press (chapter 3).

of migrants with restricted rights of employment. Like Ilana and Jonah, Joel relied on the support of a family contact to find an employer willing to hire him, whilst getting his uncle to extend him accommodation during the months it took to find employment.

Not all migrants could draw on family relations as they contended with status-related employment restrictions. Some, like Elie, secured assistance from unexpected sources. Having originally moved to Paris in 1953 to study in an elite *classe préparatoire*, he had his Egyptian passport annulled by Egyptian embassy authorities in 1960, near the end of his engineering studies in a Parisian 'Grande École'. Elie subsequently received a refugee status from OFPRA. This allowed him to remain in France beyond the expiry of his student visa, but also meant that (much like Joel) he could only work as an engineer if he could find an employer willing to petition prefectural authorities for special permission to employ him. Despite his prestigious engineering degree and the booming industrial economy of the *Trente Glorieuses*, Elie found that employers were unwilling to take the trouble to do this.

Elie Je me suis retrouvé en juillet 1960, ma bourse a été terminée [...] et mon passeport a été annulé à l'ambassade d'Égypte, et j'ai fait des papiers à l'OFPRA, et je cherchais du travail, j'ai dû écrire au moins 100 lettres, mais partout où je me présentais, quand on voyait mes papiers, on me disait « non, non, non ça ne va pas ».

Having run out of options, Elie turned to the owner of a chemical factory where he had interned as an engineering student. The latter had known Elie in a professional capacity and turned out to be willing to push through his recruitment despite the associated administrative burden.

Elie J'avais fait un stage en été l'année d'avant [en 1959], alors que j'étais étudiant dans une usine qui faisait du matériel radiologique, où le patron a été très content de mon stage [...] Quand j'ai trouvé du travail nulle part, je suis allé voir [ce patron] le 29 juin [1960] et j'ai dit « Est-ce que vous n'auriez pas un travail pour moi? » [...] et il m'a dit « oui, oui, d'ailleurs l'ingénieur qui s'occupait des tubes a posé sa démission ce matin ». Et là-dessus le chef du personnel a pris tous mes papiers et on a eu une réunion avec le chef de service qui se proposait de m'embaucher, et le chef de personnel a dit que « vous savez, si on l'embauche, il faudrait faire des papiers à la mairie et à la préfecture, et faire un certificat comme quoi aucun français ne peut le remplacer, prendre sa place »[...] mais le chef de service a demandé « Est-ce que vous pouvez faire quelque chose pour qu'on l'embauche », et [le chef de personnel], il a dit « si c'est un ordre – oui ». Et le chef de service a répondu « alors c'est un ordre! ». Et qu'est-ce que j'étais content!

The overwhelming majority of sociological studies looking at interpersonal aid in migration contexts have focused on the economic impact of aid that migrants mobilize through family and co-ethnic networks. As such, Elie's ability to secure employment through the help of a loose professional acquaintance (the owner of a factory in which he had interned) that he had encountered post-migration - and who was neither Jewish nor a family contact - is highly atypical. More common in my research was for migrants with complicated legal statuses to solicit help from Jewish *institutional* sources.

Jewish organizations

In both Britain and France, the Jewish organizational establishment represented another possible source of support for Jewish migrants who needed help overcoming legal status obstacles. Officials within Anglo- and Franco-Jewish organizations maintained close relationships with

key government offices. In contrast to a migrant's family relatives and co-ethnic contacts, Jewish organizations could influence the ways that a particular migrant's (or migrant group's) residency/work permit applications were treated by immigration authorities. In Britain, the Central British Fund for Jewish Relief and Rehabilitation (CBF), as well as the Board of Deputies of British Jews (BOD) maintained instrumental working relationships with the British Home Office, which was charged with the country's immigration governance²⁹. In France, FSJU, FSJF and COJASOR maintained similar working relationships with relevant ministries and prefectures.

Archival sources enable us to sub-divide Jewish legal/administrative aid to migrants into three principal 'modes' of action:

1. High-level interventions by Jewish officials aimed at influencing how immigration policymakers treat specific migrant *groups*. Examples include AIU's interventions with France's Ministry of Interior between 1951-1957, which helped ensure that the French parliament recognize M'zab Jews in Algeria as French nationals, as well as the liaisons between FSJU, the Ministry of Interior and regional prefects, which enabled Tunisian and Moroccan Jews to benefit from prefectural authorities' "administrative compassion"³⁰.

2. Interventions aimed at swaying public officials' admission, regularisation and naturalisation decisions in regard to *individual cases*. In Paris, the Federation des Sociétés

29 CLARK Michael, 2009. *Albion and Jerusalem: The Anglo-Jewish Community in the Post-Emancipation Era*, Oxford, Oxford University Press.

30 BRUNO Anne-Sophie, *Les Identités Nationales à l'épreuve de La Décolonisation et de La Migration*, *op. cit.*; MESSIKA Martin, *Politiques de l'Accueil*, *op. cit.* The term « Administrative Compassion » [*bienveillance administrative*] borrows from Messika.

Juives de France (FSJF) ran a 'Legal Service' [*Service Juridique*] that held regular meeting with Paris' prefectural officials to discuss individual migrants' regularisation and work permit applications, thus ensuring that as many migrants as possible are granted the right to stay and work in France. Around 80% of the Legal Service's 'demarches' in the later 1960s concerned Moroccan and Tunisian Jewish migrants.³¹ In Britain, a similar function was filled by CBF and BOD. As we saw, the former organization issued 'financial guarantees' to individual immigration candidates during the 1960s and 1970s, on the basis of which the UK Home Office approved the entry of dozens of Egyptian and Iraqi Jews. The Board of Deputies, for its part, operated an 'Aliens Committee' whose relationship with the Home Office's played a key role in approving applications for entry and residency in Britain submitted by Egyptian and Iraqi migrants during the 1950s and 1960s.³²

3. The provision of legal and administrative advisory services to migrants themselves. These ranged from instructions on how to best fill in applications for residency and work permits, to legal advice on the rights and entitlements available to migrants in specific legal situations. This form of legal assistance was available from FSJU's *Bureau d'information et d'orientation* as well as from the FSJF's Legal Service. The latter employed three legal specialists who kept abreast of all relevant French jurisprudence that could impact Jewish migrants' rights. Their legal analyses were used to guide

31 FSJF, *Rapport sur les activités du service juridique de septembre 1968 à décembre 1969*, MDLXXXIV, Centre de Documentation Juive Contemporaine.

32 See, among others, the Aliens Committee copious correspondence letters in ACC/3121/E/2/7 (1964-5) and ACC/3121/E/2/6 (1949-63), found in the London Metropolitan Archives.

the administrative interventions and migrant aid measures deployed by Franco-Jewish organizations more generally.³³

Not surprisingly, Jewish institutional engagement with public officials on migration and regularization matters – particularly at high levels of officialdom – took place discreetly. Migrants' own understanding of these processes was very limited, even when they were the direct beneficiaries of Jewish organizations' administrative interventions vis-à-vis public officials. Their engagement with Jewish legal assistance services often took place on the advice of other migrants in their social networks. Amichai, a Tunisian-Jew from Djerba who immigrated to France in 1978, describes the knowledge available about FSJF's Legal Service through the grapevine of Tunisian Jews in Paris at the time:

Amichai In Paris [...] you had to have a residency permit, and it was very hard to get it, so there was a Jewish organization, and some person called Madame Navarro [...] She had a lot of connections. I think she was a lawyer or something [...] She used to care about these people who came from North Africa, the Jews, to get them residency permits and to have a work permit. Actually, [to receive] a temporary residency permit, you could just stay [and receive it]. But if you wanted to have a work permit, it was very hard.

Migrants like Amichai were not privy to the high-level institutional relationships involved in facilitating their applications. The Mrs. Navarro that he mentions was a Jewish social worker who headed FSJF's 'Legal Service'. During the 1960 and 1970 s. She was responsible for liaising with Paris' Prefecture of Police on all matters pertaining to Jewish migrants' applications for work permits and residency

33 FSJF, *Rapport de Monsieur Kelman, secrétaire Général de la FSJF [à la] conférence Nationale de la Fédération des Sociétés Juives de France*, 5 February 1945, MDLXXXIV, Centre de Documentation Juive Contemporaine.

status regularizations³⁴, effectuating numerous weekly visits [*démarches*] to Paris' Prefectural offices for this purpose.

Similarly opaque were Anglo-Jewry's relations with the Home Office. Samuel, an apatride expelled from Egypt in December 1956, recalls being taken to the offices of the Board of Deputies, where he met a woman who "typed his story" and instructed him to go to the Home Office and apply for a residency permit. This he did three days later, and soon received a renewable six-month residency permit. At the time, the British government had not yet formally accepted to allow the settlement of foreign expellees from Egypt, including those, like Samuel, who were married to British passport holders³⁵.

Asked what the unnamed woman did with his story, Samuel admits that he does not know, adding that the "BOD must have spoken to some people in the Home Office". Archival sources from this period tell us that the Chairman of BOD's Aliens Committee, Julius Jung, held regular meetings with senior civil servants in the Home Office, wherein he would discuss specific residency applications of Jews originating from countries of persecution. In most cases, Jung was able to obtain assurances that the applications discussed would be treated with a sympathetic understanding³⁶.

Many of the cases Jung would bring to the Home Office were referred to him by other Jewish organizations, including

34 MESSIKA MARTIN, *Politiques de l'accueil*, p. 89-90, *op. cit.*

35 Several thousand Jews in Egypt had held British passports, even though they had never lived or visited Britain. Samuel's wife was one of them. The British government only accepted to admit non-British expellees from Egypt if they were associated with a "British family group who have been evicted from Egypt". When Samuel and his wife arrived in Britain, however, this policy was not yet in place. See, DE ARANJO Alexandre, 2013. *Assets and Liabilities*, p. 285-286, *op. cit.*

36 ALIENS COMMITTEE, *Minutes*, 29 January 1957, London Metropolitan Archive, ACC/3121/C/02/1/7.

CBF, whose 'Jewish Refugees Committee' functioned as the first port of call for Jewish refugees arriving in Britain.³⁷ In practice, the BOD's administrative interventions with the Home Office would often be coupled with temporary aid measures extended by the Committee to migrants in complicated legal situations. Benjamin, who in 1959 left Egypt to pursue tertiary education in Britain, recalled receiving critical help from the Committee. As a student in London, he had been financially supported by his family, which stayed behind in Egypt. In 1963 however, the Egyptian embassy annulled his passport and demanded that he return to Egypt. On top of that, Egyptian authorities blocked his family's financial transfers, leaving Benjamin in an irregular status in Britain and no source of income. Returning to Egypt was not an option, given the discriminatory measures implemented by the Nasser regime against the country's fledgling Jewish community. Instead, he approached the Jewish Refugee Committee on the advice of a Hungarian-Jewish refugee he knew from university and who had himself been helped by that organization. The Committee took care of Benjamin's legal dealings with British immigration authorities and provided him with financial assistance until he could find an alternative source of income.

Benjamin So, all of a sudden, the Egyptians wouldn't renew my passport, and I couldn't stay in the country without a document [...]

Liran And what did the Jewish Refugee Committee say?

³⁷ The Jewish Refugees Committee was founded before the Second World War to assist Jewish refugees who fled from Central Europe to Britain. After the war, it became responsible for assisting Jewish refugees on behalf of the Central British Fund for Jewish Relief and Rehabilitation. See, STIEBEL Joan. 1979. « The Central British Fund for World Jewish Relief », *Transactions & Miscellanies (Jewish Historical Society of England)*, xxvii, p. 51–60

Benjamin There was a lady there. She was very nice. She said that they were going to talk to the authorities and explain to them that I couldn't really go back to Egypt. She said I should apply to immigrate to America, in order to give the British an excuse to think that I'm not a permanent fixture here. Immigration to America takes years until it is approved. She said that I really needed to either find a job – [which I couldn't as I] didn't have the permission to work - or continue my studies. They also gave me money, to support me.

Liran What did the Jewish Refugee Committee do, administratively?

Benjamin They did everything. I didn't need to show up anywhere. They talked to authorities and eventually I got a *Laissez Passer*, which allowed me to stay in England. I'm not sure if it allowed me to work anywhere. I think it did but I'm not sure.

While it is unlikely that the Jewish Refugees Committee dealt with British immigration authorities directly, this was how Benjamin perceived their role. Benjamin followed the advice of the Committee and enrolled into a doctoral degree in electrical engineering that began the following year, and which he knew would entitle him to a student stipend. In the interim, the Committee provided him with a monthly assistance stipend, allowing him to get by. The Committee's administrative advice and financial aid enabled Benjamin to stay in Britain and avoid having to return to Egypt.

Concluding Remarks

Drawing on interviews with Jewish migrants from Egypt, Iraq and Tunisia, this chapter revealed how different forms of assistance were used by Jewish migrants to overcome the difficulties derived from their restrictive/irregular legal statuses. In both Britain and France, Jewish migrants had the option of soliciting administrative assistance from Jewish organizations whose long-standing relationships

with immigration authorities enabled them to intercede on migrants' behalf. From a sociological standpoint, Jewish organizations represented a form of 'linking social capital' for Jewish migrants - a source of aid whose efficacy relied on vertical connections to "friends and institutions in high places"³⁸. Unsurprisingly, migrants helped in this way were unaware of the actions that Jewish organizations undertook 'behind the scenes' to resolve their situations.

The experience of 'irregularity' is indissociable from the broader, more 'material', difficulties weighing down on migrants with limited rights of settlement. In addition to the bureaucratic burden and psychological anxiety associated with the regularization process, the migrants interviewed also needed to find housing and the wherewithal to get by as subjects with irregular legal situations and restricted labor rights. Jewish aid organizations in each country could offer help. More significant, however, was interpersonal aid secured via individuals in migrants' family networks. Some migrants were accommodated by family friends while they worked to regularize their status; others mobilized relatives and family acquaintances to secure formal and informal employment. Entrepreneurial family contacts could additionally be mobilized to help migrants apply for work permits by presenting them to immigration authorities as possessing rare special skills.

The small sample of interviewees discussed in this article means we cannot sweeping generalizations concerning the comparative significance of interpersonal versus institutional sources of assistance in Jewish postcolonial migrants' efforts

38 HALPERN David, 2005, *Social Capital*, Cambridge, Polity Press. Linking social capital is distinguished from *bonding* and *bridging* social capital, referring, respectively, to support available from intimate connections (e.g. family, close co-ethnic contacts) and from more remote individual contacts with broadly similar socioeconomic profiles but different identity backgrounds (e.g. colleagues, friendly acquaintances).

to overcome the difficulties associated with irregular legal status. Nevertheless, the accounts presented do suggest that migrants tended to rely on several sources of aid simultaneously, with Jewish organizations representing one of several categories of actors mobilized to facilitate their early settlement. This is not a surprising insight, considering that irregular legal status gives rise to multiple simultaneous challenges, each requiring a solution.

Un pays, c'est dangereux

Isabelle Barat

Nés en Tunisie, André et Amma s'installent en Israël dans les années 50 avec leurs familles respectives. Peu après leur mariage en 1967, la guerre des Six Jours éclate et André est appelé au front. C'est le début d'une vie accidentée qui les mènera à Paris, où ils s'installent définitivement en 2001.

Quelques repères dans le parcours d'André et d'Amma S :

- 1946 : Naissance d'André en Tunisie.
- 1948 : Naissance d'un État juif en terre d'Israël.
- 1949 : Naissance d'Amma.
- 1951 : La famille d'Amma quitte la Tunisie pour Israël.
- 1956 : Indépendance de la Tunisie ; La famille d'André quitte la Tunisie pour Israël.
- 1967 : Guerre des Six Jours.
- André et Amma se marient.

- 1973 : Guerre du Kippour.
- 1974 : André et Amma quittent Israël pour Paris avec leurs deux enfants.
- 1994 : André et Amma quittent Paris pour Israël avec leurs cinq enfants.
- 2001 : André et Amma se réinstallent à Paris à la suite de leurs enfants.

Le parcours d'Amma et André s'articule sur un jeu d'oppositions – France-Israël, partir-rester, violence-paix, Juifs-Arabs, Séfarades-Ashkénazes – qu'ils tentent tant bien que mal de maîtriser. Il est toutefois une opposition qui l'emporte sur toutes les autres et ne sera jamais formulée. C'est l'opposition qu'ils constituent en tant que personne. Même lorsqu'ils semblent parler d'une seule voix, subsiste entre eux une subtile différence de formulation, d'inflexion, d'accentuation qui constitue la tension interne de leur récit.

En 1948, 120 000 juifs sont installés en Tunisie. Une partie de la population juive est installée au Maghreb depuis l'antiquité, une autre partie s'y est installée à la suite de son expulsion d'Espagne en 1492. Avant 1967, 42 390 juifs quittent la Tunisie pour la France et 27 610 pour Israël. Après 1967, la courbe s'inverse. 7 000 juifs quittent la Tunisie pour la France et 41 000 pour Israël. Après 1980, seuls 2 000 juifs demeurent en Tunisie. Depuis 2002, entre 2 000 et 3 000 juifs quittent chaque année la France pour Israël.

Isabelle Barat a publié textes, gravures et sténopés dans différentes revues.

Pour M.B.

Quand j'étais petite fille, une enfant d'immigrants qui luttait avec les restes de son accent ridicule et ses façons étrangères, je tombai sous le charme des vieilles chansons de pionniers [...]. Des mélodies qui éveillaient en moi de vagues nostalgies [...]. Comme si, de loin, elles me rappelaient un ancien serment. Comme si elles me disaient qu'il existe un pays que nous n'avons pas trouvé.

Amos Oz, *La boîte noire*.

Les informations direct

Nés en Tunisie, où leurs familles respectives étaient installées depuis plusieurs générations, André et Amma S. passent leur enfance à Beersheba, Israël. Ils s'y marient en 67. La famille d'André étant de nationalité française, ils s'installent à Paris en 74. Ils y élèvent leurs cinq enfants puis, en 94, retournent vivre à Beersheba. En 2000, les enfants reviennent en France, accompagnés de leurs conjoints et de leurs propres enfants. André et Amma les y rejoignent l'année suivante.

Amma parle peu. Son oreille est attentive, son vocabulaire précis, et si parfois une brève lacune conduit André à lui traduire un mot, ses remarques n'en font pas moins mouche, ponctuant gentiment les tirades d'André pour en définir le cours.

— *Vous voulez un petit café ?* propose-t-elle, *c'est au plaisir*. Dans la cuisine immaculée, elle ouvre la porte d'un placard, puis celle d'un autre. *Ici, c'est notre vaisselle, là c'est la vaisselle des invités qui ne sont pas juifs. Ici, c'est nos couverts, et là, pareil, on ne mélange pas.* André referme les tiroirs, le café coule, la conversation bifurque vers ce qui est *casher*, les produits laitiers, les produits carnés, les deux bacs dans l'évier. *On ne lave pas dans le même bac.* Amma verse le café dans deux petits verres colorés et

les dépose sur la table du coin salle à manger. Le chandelier à sept branches luit sur la toile cirée jaune et gaie. *Hanoukka, fête de la lumière, on allume les bougies du chandelier. Premier soir, une bougie. Avec le gardien. Elles s'éteignent seules. Deuxième soir, deux bougies, plus le gardien. Troisième soir, trois bougies. Plus le gardien. Le quatrième...* Tapie au pied du large écran plat du téléviseur, une colonie de plantes aux minuscules fleurs jaunes occupe des pots de terre cuite de toutes tailles. *La Ruta, c'est notre plante de là-bas. Ruta graveolens, la Rue à odeur forte, était une plante sacrée chez les Hébreux, les Égyptiens et les Chaldéens, pour qui elle était un cadeau de Dieu. C'est une plante sainte. Le samedi soir, on allume la bougie pour la sortie du Shabbat et on fait la prière sur son odeur. C'est la tradition. L'odeur, c'est pour remercier Dieu des bonnes choses qu'il a créées pour nous. Ma mère et ses voisines, dit Amma, elles l'appelaient « El figel ». En arabe. Elles en faisaient un bouillon. C'est contre les douleurs de ventre. Mais El figel ça tue si on en boit trop.*

La Ruta était connue comme plante abortive. Dans la pénombre piquetée de roux, la télévision fourmille et bruisse, quelquefois en français, plus souvent en hébreu — *On a les informations direct.*

1. Sur la Plage Temporaire

C'était partagé... Toutes les familles... On était un peu éparpillés. Certains voulaient aller en Israël, certains voulaient venir en France... Chacun est parti. (Amma)

Tunisie. Je me rappelle pas.

— *Elle, dit André en plaquant résolument ses paumes sur la toile cirée, elle est née à Tunis, et moi, à Bizerte. Au nord de Tunis, où il y a la mer et la base militaire française. — Ferryville, dit Amma — Ferryville, répète André d'un ton presque étonné. À côté de*

Bizerte. Je suis né. Les français là-bas, ils l'appelaient Le Petit Paris. Ça n'existe plus.

1952, Ferryville est le théâtre d'affrontements qui marquent le soulèvement de la Tunisie. Amma a un an, sa famille a quitté le pays quelques mois auparavant. *Là où je suis née...*, évoque-t-elle doucement, *ma mère parlait l'arabe avec ses voisines.*

1956, la Tunisie obtient son indépendance, Ferryville est renommée Menzel Bourguiba, André a dix ans et sa famille quitte le pays, ses grands-parents maternels pour le Sud de la France, ses parents pour Israël.

— *La Maison de Bourguiba*, dit Amma de sa voix posée. *Menzel Bourguiba, c'est la Maison de Bourguiba.* André s'est engouffré dans la vaste plaine de l'écran qui se déploie derrière les pots de la Ruta. Peut-être poursuit-il dans sa tête le roulement cabossé d'une mappemonde personnelle. *Je ne parle pas*, dit-il enfin. *L'arabe. Je me rappelle pas. J'allais à l'école française. Bizerte... Les statues de la Place du Farfadel où ils faisaient de la musique... Et la Plage Temporaire. C'était son nom, la Plage Temporaire. Le dimanche avec la famille, les pique-niques. Il n'y avait que des Français. On nageait dans la mer. Il y avait un pin... Un très grand pin...* André se lève et arrache une feuille à la Ruta. Il se rassied. *Alors tous les Français sont partis.* Il froisse la feuille entre deux doigts distraits. Un parfum rude envahit la pièce. *Une partie en Israël. Les Juifs. En 56, beaucoup sont allés direct en Israël. Et une partie en France, parce qu'ils avaient la nationalité française. C'était notre cas, mais on est partis en Israël.*

— *La France ou Israël*, dit Amma, *c'était partagé...* *On était un peu éparpillés. Toutes les familles... Chacun est parti...* Elle croise ses mains sur le haut de ses cuisses, des notes de musique israélienne surgissent de sous les feuilles hirsutes de la Ruta et se dispersent dans la pièce, aussitôt absorbées par le paysage protéiforme de l'écran du téléviseur.

Beersheba, Israël. On est sortis vivants.

— *En 56, Israël c'était le désert, dit André. Surtout Beersheba. « Sheba », ça veut dire « sept ». Les sept plaies qui sont tombées à la sortie d'Égypte, quand Abraham est arrivé à Beersheba. Et Amma, c'est « le peuple. » Amma sourit. Il y avait plein d'immigrés, dit-elle. Tunisie, Algérie, Irak, Tripoli, Maroc, tous les... Un mot en hébreu. André l'aide : Nord-Africains. — Une vague de Nord-Africains, continue Amma. Fin 51, quand mes parents ont fait l'aller en Israël, on habitait dans des tentes, comme à l'armée. On y est restés deux ans, le temps qu'ils construisent des maisons. Ma tante habitait dans une baraque en tôles. On a des souvenirs, c'était très fort, les tentes, et comment on patinait dans la boue en hiver parce qu'il n'y avait pas de route. Elle a un sourire de petite fille. Je jouais avec mes frères dans le désert, des jeux de garçons, les billes... — J'avais dix ans, dit André, alors je me rappelle très bien, ils construisaient des appartements pour les émigrés, des routes. Et je me rappelle le président Ben Gourion. Il était venu à Beersheba pour inaugurer une gare. Et tout le monde : Qui c'est ? Qui c'est ? Qui c'est ? ! — C'était un grand... dit Amma, une grande histoire...*

— *On n'avait rien, reprend André. Ils nous ont donné un appartement. Deux pièces. On était huit, on dormait dans la chambre et mes parents dans le salon. Ils nous ont donné des lits, des matelas, tout ce qu'il faut. À part le frigidaire. Et il n'y avait pas à manger. — On mangeait avec des bons, précise Amma. — On mangeait de tout, dit André, mais... — Avec des bons, des rations, dit Amma, imperturbable. — Des bons, répète André, machinalement, des fois on arrivait les premiers et on sortait sans rien parce qu'il n'y avait plus... de bons. Son débit si vif s'est ralenti, comme si tout cela lui était soudain devenu si lointain... C'était de 56 à 60. Tout s'est rétabli très vite, la nourriture, le travail... Alors on se débrouillait seuls. Mon père travaillait, il allait au marché, il achetait avec la paye. Mais on n'avait pas de frigidaire. — On avait des écoles, dit Amma. — Une école en dur, je me rappelle, dit André, pas une tente. Et pas de frigidaire. Une image qui se fige et ne cesse de suinter, qui*

s'évapore goutte à goutte sur le tronc du pin, sur les pierres du mur.

— *Quand j'ai eu dix-sept ans, dit André, ils m'ont appelé pour l'armée là-bas en France. J'ai dit, je ne peux pas parce que je fais l'armée ici. Alors ils m'ont donné le livret militaire français et j'ai fait mon service en Israël. Trois ans obligatoires, même les filles. À l'époque, le père d'Amma invoque, pratique courante, le prétexte qu'elle est religieuse pour lui éviter l'armée. C'est dommage, dit Amma. Maintenant, il y a des filles-guerrières qui vont à la guerre comme les garçons.* Beersheba, 1966, André et Amma se rencontrent alors qu'André termine son service militaire. Juin 67, André est appelé pour la guerre des Six Jours, en décembre ils se marient. L'État d'Israël leur alloue un appartement. 68, 71, 74, une fille naît, suivie par deux garçons. Entre-temps, octobre 73, la guerre du Kippour éclate. — *J'étais chez ma mère, murmure Amma. C'était pas facile. Ma fille a vu son père dans le camion qui partait, elle pleurait, Papa revient! Papa revient! On sait quand ils partent, on ne sait pas quand ils reviennent. Et quand les camions reviennent, on fait le tour, on demande, vous avez vu mon mari? Vous avez vu mon frère? Vous avez vu mon enfant? Amma se tait. C'est dur quand on est maman.*

— *Ça m'est venu pendant la guerre, dit André. J'ai téléphoné et j'ai dit, tu vends tout, on va partir en France. Tu te rappelles? Amma acquiesce sans un mot. À l'ambassade française à Tel-Aviv, j'ai dit, je veux aller en France, c'est possible? Je ne savais pas s'ils allaient m'accepter. Pourquoi pas? ils m'ont dit, vous êtes français. Et quand mon oncle est venu touriste en Israël, je lui ai dit, j'ai les papiers, je voudrais venir en France. « Je t'accepte », il m'a dit. Alors on a quitté. On a quitté Israël parce que... Ah, ça, c'est un petit problème... André balaie sur la nappe un rai ensoleillé... *Quand tu finis l'armée, tu es libéré, mais ils t'appellent un mois par an comme réserviste jusqu'à quarante-sept ans. Si tu travailles, tu as ta paye, s'il y a une guerre, tu vas à la guerre. Sinon, on te poste à la frontière, et ils te tirent dessus, et toi tu tires, et ils te tirent dessus, et toi tu tires... 67, j'ai fait la guerre des Six Jours, et 73, j'ai fait la guerre du Kippour, et entre les**

deux, j'étais réserviste. Alors tout le temps, tout le temps, tout le temps, ils m'appelaient, et à chaque fois quarante jours, et à chaque fois au mois d'août, il faisait chaud, et à chaque fois à la frontière. Et à chaque fois ils m'envoyaient avec ceux qui font leur service!

Tous ces *ils*, la France, Israël, la Tunisie, l'armée, l'ambassade, la télé, ceux qui donnent et ceux qui reprennent, ceux qui promettent, ceux qui tournent le dos, ceux qui savent et ceux qui ne font rien...

— *Parce que je ne fais pas mon âge, continue André. « Lui », ils disent, « Il est trop jeune, c'est pas un réserviste. » Mais j'étais réserviste! Et ils avaient besoin de moi parce que je maniais toutes les armes. Ils m'avaient fait faire un stage, au service. Alors à chaque fois, tout réserviste que je suis, j'étais dans les... Comment on dit, la, les...*

— *Premières lignes, souffle Amma — Les premières lignes. Tout le temps, tout le temps, tout le temps, tout le temps. Premières lignes avec un gros truc à manier. Et je n'avais pas le choix et ça ne me plaisait pas tellement... Ça ne me plaisait pas. Et la guerre du Kippour... C'était très dur, la guerre du Kippour. Plus dur que la guerre des Six Jours... Mes copains sont tombés. L'équipe 48. C'était notre bataillon. On était soixante-dix, toujours les mêmes. Première ligne, tout le temps première ligne. Et... Bon... On est sortis. On est sortis vivants... Mais j'en avais marre. Ça n'était pas pour moi. Et ma femme était enceinte du troisième enfant. Alors j'ai dit, faut que je m'en aille. Et j'ai quitté, et je suis venu ici. Ici, c'est un pays où il n'y a pas de guerre, et vraiment je me suis reposé.*

— *On avait notre maison et nos trois enfants, dit Amma, s'adressant à l'écran. Ils étaient tout petits.*

Paris. De toute façon on n'était pas étrangers.

— *En 74, on ne connaissait pas Paris, raconte André. On ne connaissait pas la France, on ne connaissait rien. On est allés chez mon oncle. Il m'a amené chez son patron — Tu veux travailler? Oui, je veux travailler. Le lendemain, j'ai commencé comme électricien. Je ne parlais pas bien le français mais je travaillais et j'ai loué un appartement. Pas*

de problème. — On s'avancait petit à petit de nous-mêmes, dit Amma. Mais je ne parlais pas le français. — Un jour, poursuit André, Un copain est venu chez nous et il a dit, *Quoi! T'as pas la télé! Tu dois acheter une télé pour que les enfants apprennent le français et elle aussi!* — *Grâce à la télé!* dit Amma. Le troisième avait huit mois, je ne savais pas qu'on pouvait le mettre à la crèche. Je ne savais... ni droite, ni gauche! Elle éclate d'un petit rire gai. Il revient du travail, je pleure. *Qu'est-ce qu'il y a? Je ne sais pas, je dis, une dame, elle m'a dit ça, et l'autre...* Je vais au magasin et je rapporte n'importe quoi, alors j'attends qu'il revienne du travail pour aller avec lui... — On ne voyait pas beaucoup de monde, dit André. Surtout avec la France. Les voisins... Ni bonjour, ni au revoir. Et ce n'est pas parce qu'on était étrangers, de toute façon on n'était pas étrangers... Mais... Chacun chez soi et Dieu pour tous. — En Israël, on ne fermait pas la porte, confirme Amma. La voisine : Madame S., je pars à l'épicerie, t'as besoin de quelque chose? C'était un changement énorme. J'ai eu beaucoup de mal à m'adapter ici. Ah oui. Et petit à petit... J'ai appris, je commençais à parler, faire les courses, prendre le bus... Ça va maintenant.

— Avec les enfants, dit André, On a toujours parlé hébreu et français à la maison. On habitait ici alors on devait parler le français, pour qu'ils comprennent à l'école. C'était pas l'hébreu. — Les enfants n'ont pas d'accent, remarque Amma. Moi, j'ai un accent, mes belles-filles aussi. — Moi, dit André, quand je parle avec quelqu'un, il croit que je suis portugais. Mais en 94, quand on est repartis, je ne savais plus beaucoup parler l'hébreu. Et les enfants ne parlaient pas du tout. Mais ils ont vite appris! Amma fait un petit geste joyeux, quand on parle hébreu avec nos enfants, le petit-fils dit, oh Mami, j'ai compris! — Bien sûr, dit André. Sa mère, c'est une Israélienne.

Israël. Pas un pas en avant.

— En 94, on avait fait vingt ans en France. Les enfants étaient grands et je voulais tenter ma chance encore une fois en Israël, voir si on peut s'y mettre et faire quelque chose. Quand on partait touristes là-bas, tous, ils me tapaient sur l'épaule, qu'est-ce que tu fais en France!

Je travaillais, moi, en France! Mais ils me tapaient sur l'épaule, viens avec tes enfants! On va t'aider! Je vais te trouver un travail! Alors j'ai pris mes cinq enfants et on est partis à Beersheba... André fait une halte. Ça ne s'est pas très bien passé. La vie avait changé. Sept ans, on a été là-bas, personne ne nous a aidés. J'ai dû moi-même trouver un travail. Je suis dans la haute tension, électricien industriel, j'ai des certificats, alors j'ai tout de suite trouvé. Mais ceux qui avaient promis? Ils ne me connaissent plus! — C'était moins... Amma prend une inspiration. La solidarité... Elle expire d'un coup tout l'air de ses poumons Comment ça va? Ça va? imite-t-elle en esquissant une mimique mielleuse. — Chacun chez soi, ajoute André. Alors on a vécu comme ça. Je me suis débrouillé seul. Mais ça n'était pas ça. Un mois, deux mois, un an, deux ans... Pas un pas en avant. Les salaires là-bas, c'est pareil qu'ici, mais ici c'est mieux parce que là-bas, tu restes comme tu es. Tu touches la paye, tu payes le loyer, tu payes l'électricité, tu payes l'eau... Et tu n'arrives pas. André se frotte la joue. L'État d'Israël aide les émigrés, oui. Mais nous on n'était plus des émigrés, on était « Qui retournent en Israël ». Amma va droit au but : Quand on s'est mariés, on a reçu des aides. On avait l'appartement, on avait tout. Quand on est partis, on a tout vendu et nos droits sont partis en même temps. — À l'ambassade israélienne, dit André, ils m'ont dit, Allez-y! Je croyais qu'ils allaient nous donner encore. Mais on est arrivés en même temps que tous les Russes. Le mauvais moment. Je voulais faire un prêt pour acheter une maison, ne pas être obligé de revenir en France. D'abord, ils m'ont demandé, tu as fait l'armée? Tu as fait ci? Tu as fait ça? J'ai dit, j'ai fait deux guerres, j'ai fait tout! Apporte-nous les papiers, ils m'ont dit. J'ai apporté, et là ils m'ont dit non : Tu as eu une maison et tu l'as vendue, alors c'est fini. Ils croient que je vais tout vendre et que je vais partir encore. Amma décroise ses mains, puis les recroise. Alors j'ai loué, dit André. Mais cinq enfants, j'avais. C'est pas deux. Il faut leur donner à manger! — Les marier, corrige Amma. Il faut les marier. — Et quand ils sont mariés, dit André, ils sont partis et on est restés nous deux là-bas tous seuls. Il touche une tache sur la toile cirée. Ils ont fait l'armée, ils se sont mariés, et un par un ils m'ont dit, Papa, je ne peux

pas vivre en Israël, je veux partir en France. J'ai dit... Vas-y... Alors, un par un chacun son tour, parti, parti, parti, parti! Il suffit d'un et tous s'en vont. Le frisson de la Ruta se propage sur l'écran et s'éparpille en d'innombrables pointillés. Ils ne s'habituèrent pas à cette vie, en Israël... La France leur manquait. Là-bas, en Israël, on dit « Tu », comme les Américains. Ici, on dit « Vous ». C'est une autre éducation... Un petit peu sauvage... On peut dire... L'éducation là-bas... — Sauvage et dur, dit Amma — Plus dur..., dit André. Le raclement du pied de la chaise, le tintement de la cuillère contre le verre. Alors j'ai dit à Amma, on va prendre nos cliques et nos claques et on va partir, on va être avec nos enfants là-bas. C'est pas en Israël. — Et hop! dit Amma en frappant dans ses mains, Nous aussi on quitte!

— J'ai travaillé encore, dit André. J'ai dit à mon patron, tu me licencies et je pars. C'était un patron très bien et il a dit oui. J'ai attendu trois mois, j'ai touché mes indemnités et je suis parti.

— Et encore une fois, dit Amma, C'était un peu dur, le changement. Se séparer de la famille... Mais avec le temps... Ça change...

Paris. Les choses nécessaires.

— On n'avait plus de maison, dit André. on est allés au CASIP, le Centre israélite et ils nous ont trouvé un centre d'hébergement, trois cents euros par mois avec les repas. Pendant un an jusqu'à ce qu'ils me trouvent cet appartement. — Si c'est pour vivre, on vit bien, dit Amma avec fermeté. — Repartir en Israël, dit André, C'était une difficulté. Mais on ne savait pas. Tous ils disaient, « reviens, on va t'aider ». C'est pas vrai! C'est pas une vie toute rose là-bas, en Israël. Tout le temps, tout le temps, tout le temps, il faut travailler, et le dimanche aussi. Des fois, je n'allais pas le dimanche : « Pourquoi tu ne viens pas? C'est dimanche! » ils me disent. Puis je me suis habitué. Et quand je me suis habitué, il fallait que je retourne ici. Parce que mes enfants ne voulaient plus rester. S'ils étaient restés, on restait, malgré les difficultés. Mais ils sont repartis. Et on est repartis. Tant mieux parce que j'ai eu ma retraite. Là-bas, ils vont passer la retraite à soixante-

dix ans. Galère, hein! Alors on est revenus ici, on a vu nos enfants, et je me suis reposé. — La difficulté, dit Amma, c'est depuis qu'il ne travaille plus. Avant, on avait besoin, admettons, d'une télé : Allez viens, on va acheter! Maintenant on réfléchit. On commence à descendre la pente (petit rire). Mais on vit. — Et même si on voulait repartir vivre là-bas, dit André, on ne peut pas parce que les enfants sont là et ils ne veulent pas partir. — Dix-neuf petits-enfants, dit Amma. Ils viennent, « eh Mami! On veut rester ici! » « Où je vais vous mettre tous? Venez un par un! » Amma rit. Pour les fêtes, la table s'ouvre. On tient tous. Ah oui.

— Nos enfants, dit André, ils sont Français... Bien sûr... — Français cent pour cent, maintient Amma tranquillement, Israël, c'est vacances. — C'est vacances, mais ils se sont mariés en Israël, persiste André, et ils savent qu'ils sont juifs. Ils n'oublient pas. — Ils se sentent mieux ici, dit Amma.

— Couscous, boulettes, frami (poisson piquant), fallafels, pita, aubergines farcies, égrène Amma gaiement, Tout ce que je faisais là-bas, je le fais ici. Je ne change pas mes coutumes. — Moi, dit André, je n'aime que la cuisine de ma femme. Même ma mère, elle disait, « Je ne veux que la cuisine d'Amma. » Amma, elle a fait les gâteaux pour la bar-mitsvah du petit-fils. Gâteaux au miel, c'est la coutume. — Je fais aussi les gâteaux au pavot, dit Amma. Mais il n'aime pas. Pereg. Tu n'aimes pas. — Le miel, dit André, ça adoucit la vie.

— Les magasins casher, c'est malheureux, observe Amma, pour les fêtes, ils mettent un kilo de sucre à trois cinquante au lieu d'un euro. Pourquoi? Il faut aider! — Et on est obligés! s'énerve André. Ils en profitent! — La viande! continue Amma, ce matin, j'ai acheté de la viande, je suis ressortie avec un sac catastrophique! C'est! Trop! Cher! Il y a des familles de onze enfants! Ils se privent pour faire comme il faut! Pendant l'année, conclut-elle, je n'achète pas au casher. Période de fêtes, on se sacrifie un petit peu. C'est pas méchant, minimise-t-elle paisiblement.

— On n'est pas tellement dans la religion, dit André, on ne fait que le nécessaire. Chez moi, on ne rentre pas de pas casher, ma femme

fait tout, de toute façon, on n'a pas des moyens de manger au restaurant, le samedi elle ne cuisine pas, on mange froid... — Les fêtes, c'est les fêtes, récapitule Amma, la kasherout, c'est la kasherout, et je n'allume pas le feu. Mais s'il faut, je sors et je prends la voiture. — Le jour de Kippour, dit André, elle est à la synagogue du matin jusqu'au soir. Amma sourit, c'est très important pour moi. Elle réfléchit... Les enfants, ils sont moins attachés. À la religion. — Ils ne sont pas des Juifs qui font pousser leur barbe, dit André, mais ils font les kasherouts de Shabbat, ils font tout. Et ils ont mis leurs enfants à l'école privée. Et juive. Et nos petits-enfants, ils font la Bar Mitsva, ils apprennent à lire la Torah, mettre le Tefilin. Et ils voient qu'on pratique la religion, mais pas trop à fond. Leurs parents veulent que je m'occupe de ça. La tradition. — Je conseille, on conseille, dit Amma, mais ils sont mariés... Elle part d'un petit rire. Ma petite-fille Adifa, je l'avais mise à l'école privée et juive...

Adifa, première des petits-enfants, née en Israël et confiée très jeune à la garde de ses grands-parents. Élevée à Paris. Quand elle a eu dix-neuf ans, elle est repartie en Israël. Les doigts d'André cherchent une prise sur la surface lisse de la toile cirée, Amma soulève une main de sa cuisse puis la repose. *Elle a eu une petite fille là-bas... Le premier arrière-petit-enfant.*

2. C'est notre pays, c'est autre chose

Jamais on ne regrette notre vie, là-bas, en Israël. Moi je regrette juste que je suis ici. Là-bas, c'est notre pays, c'est autre chose... Heureusement qu'on l'a ce pays, qu'on peut y aller. (Amma)

C'est quoi, cet *autre chose*? Un endroit pour poser mes pieds? Un plancher, un socle, comme celui des statues du Farfadel? C'est où, cette *autre chose* qui me couture de part en part? La langue des voisines, le chuchotement de ceux qui tombent – les copains – et les autres, guetter le fond d'un canyon sous un ciel déserté, s'attacher au tronc du pin,

se retenir aux pierres du mur, laisser les vagues me porter jusqu'au bout de leurs tresses. Je ne reviendrai pas. Le ressac, la berceuse de ma mère dans cette langue d'il y a longtemps, et un jour, on revient. Le pin est là, le mur est là, et moi à mi-chemin sur un îlot de sable, il n'y a pas de guerre, juste la sourdine du poste de télévision et ses images qui se polissent contre les feuilles de ma Ruta.

Juste les murs

— *Ab non!* André secoue la tête avec vigueur. *Ce n'est pas parce que tous les deux on venait de Tunisie qu'on s'est rencontrés! Rien à voir. D'abord, Amma... Elle habitait Tunis, et moi j'habitais au nord... L'arsenal... Il tourne autour du pot, s'égare, puis : Aucun rapport! En Israël. On s'est rencontrés. En Israël. On s'est fréquentés. Et, termine-t-il, On s'est mariés en Israël!* Une de ses mèches flotte dans le courant d'air occasionné par son mouvement d'humeur. *En Tunisie, tout est chamboulé maintenant. Ils ont pris là où étaient les Français. On n'est pas retournés depuis que j'ai quitté.* Le haussement des épaules d'Amma est à peine perceptible. *Lui, médite-t-elle, il a des souvenirs. Pas moi. Des fois, ça me dirait... Voir l'endroit où je suis née... Mais sans plus... Les parents sont nés là-bas, les grands-parents, arrière-grands-parents, tous ils ont habité la Tunisie. J'aimerais retourner.* Son regard s'attarde sur les pots qui somnolent. — *Charlie, la nuit, les attaques, les fellaghas...* André a calé ses poings sur la table, *Le Bataclan... La haine...* — *J'ai grandi dans une maison,* poursuit Amma avec une sorte de douceur obstinée, *mais où? J'aimerais voir. Juste les murs. Là où on a grandi. Ma tante est retournée, elle a retrouvé les tombes des arrière-grands-parents. Comment tu as fait?, je lui dis. Elle me dit : tu ne penses pas, ça vient tout seul.* Les secondes passent. *Les tombes ne sont plus entretenues.* Ses doigts palpent l'air autour d'eux comme pour apprivoiser une forme pas tout à fait compréhensible.

Bâtir Israël.

— *Nos parents, dit Amma, tous ceux qui sont arrivés à cette époque, ils savaient ce qui se passait en Israël mais ils ne l'auraient échangé contre aucun autre pays. Ils étaient heureux. Nos pères travaillaient très, très dur. Très. On peut dire qu'ils ont bâti le pays. Elle laisse s'écouler un temps... Jamais on ne regrette notre vie, là-bas. Un autre temps... Moi je regrette juste que je suis ici. Là-bas, c'est notre pays, c'est autre chose. Heureusement qu'on l'a ce pays, qu'on peut y aller. Un éclat de lumière échappé de l'écran fracture le chandelier. La voix claire d'Amma troue le silence. Il faut espérer qu'il y aura la paix, un jour. — La paix! s'exclame André, mais il y a la paix en Israël! Il n'y a pas de guerre dans le pays! La guerre, elle est à l'extérieur!*

— *Cette année à Beersheba, dit Amma, on n'a reconnu personne, personne ne nous a reconnus. Toutes ces années, on a souvent changé, de maison et de vie, chacun a pris son chemin... On n'a pas beaucoup de copains. — On n'a pas été en Israël quatre ans de suite, dit André, et j'étais perdu. Je me rappelle plus. Beersheba est devenue une ville. Ils ont enlevé le cinéma, c'était un très grand cinéma comme le Rex, ils ont fait des routes... Tout à coup, on voyait des tours de dix-sept étages! On voyait l'hôpital! Vraiment, ils veulent bâtir, Israël. C'est courageux. — C'est magnifique à voir, dit Amma, dont la joie s'épanouit avec une moue coquette, Oooooh! C'est autre chose. Autre chose!*

N'importe où des surprises.

— *En Israël, assure André, on est en sécurité. Amma fait claquer sa langue plusieurs fois en guise de confirmation. Parce que là-bas, dit André, c'est tous des Juifs. Il y a des Arabes, c'est vrai mais dans les quartiers, dans les villes où on va, il n'y a que des Juifs. On se sent bien. — Mais quand il y a des attentats, tempère Amma, disons que... On va acheter du pain et on ne sait pas. C'est chacun sa chance comme ici. Alors on ne se sent pas bien à cent pour cent dans notre vie. N'importe où des surprises, ici comme en Israël comme*

n'importe où. On n'est jamais vraiment en sécurité. — Même en Israël, approuve André. On est à Jérusalem, et il y a un attentat juste là. Alors? — On ne sait pas, dit Amma, chacun son destin. Si c'est notre destin, mourir de cette façon-là, ça va. On ne peut pas changer le destin, il faut vivre avec. On dit merci au Bon Dieu qu'on est toujours... Et ici, là-bas ou ailleurs, on dit, ça va! On ne va pas demander plus que ça.

On s'y est mis

— *On parlait à la guerre pour nous défendre nous-mêmes, dit André. On est un pays qui se défend. C'est pour ça qu'elle est forte, Israël. Il fixe le plateau de la table... Je ne vais pas taper ma voisine, sinon bien sûr qu'elle va me faire quelque chose! On ne va pas prendre... Amma est ancrée dans sa posture habituelle, les mains sur les cuisses. Maintenant, poursuit André, les territoires... Son regard se reflète en jaune dans l'eau cireuse de l'écran. On s'est battus pour les territoires occupés. Des milliers de soldats sont morts. À la guerre des Six Jours, il y avait cinq pays qui voulaient éliminer Israël. Nous, on vit là-bas. Alors on s'y est mis. Il replie ses jambes sous sa chaise. Je ne suis pas sioniste à cent pour cent. Si j'étais sioniste, je n'aurais pas quitté mon pays. Mais les gens tués à coups de hache dans la synagogue? Et la famille assassinée autour de sa table vendredi dernier? Beersheba, c'est tout près de la frontière! Cinquante kilomètres à peine! On a de la famille, là-bas! L'ombre de la Ruta tressaille sur le plancher et se fraye un chemin en direction de la cuisine. Israël, elle n'attaque pas, elle se protège. Personne ne veut le dire. Pourquoi? S'il y a une autre guerre, j'irai. Mais la guerre du Kippour, c'était... La chaise d'Amma cogne contre le pied de la table lorsqu'elle se lève. Vous voulez un petit café? murmure-t-elle. Sans attendre la réponse, elle s'éloigne vers la cuisine. André considère le pied de la table. Soixante-dix ans de guerre. Israël, elle sait se battre. La guerre des Six Jours, on m'a dit, rentre chez toi. — Comment ça, rentrer chez moi? — Rentre chez toi, c'est fini. C'était fini! Israël, elle n'a besoin de personne. Les scanners de l'hôpital? C'est elle. Les drones? C'est elle. Le monde entier utilise*

des drones, maintenant. Et pour mille soldats... Pour un soldat, c'est mille soldats morts... Euh... Inverse. Un soldat chez nous, c'est mille soldats. Donc pour dix soldats, c'est... l'équivalent.

Mon Israël, hantée par les *ils* et ses mathématiques militaires. André ouvre la bouche comme un nageur qui vient de subir de plein fouet l'assaut d'une vague, *mais qu'est-ce qu'ils ont fait à Gaza? Jusqu'à aujourd'hui, ils n'ont rien fait que la guerre. Comment tu peux vivre dans un pays qui est tout près de la frontière?* Les mots d'Amma parviennent, noyée dans les glouglous de la cafetière, *ils se voient... Ils se voient tout le temps... — S'il y avait la paix*, souligne en contrepoint la voix fébrile d'André, *c'est possible! Mais il n'y a pas de paix! Alors on ne peut rien faire. D'autre.* Amma est de retour avec deux verres et deux petites cuillères. *Vous voulez du sucre? C'est au plaisir.* Puis, reprenant place sur sa chaise : *Oh, Jérusalem, elle a poussé!* constate-t-elle dans un sourire radieux, *elle est devenue une belle fleur! Avant, personne ne la voyait, et maintenant, ils la veulent tous!*

Quarante et un commandos

— *L'armée*, affirme André, *On savait ce qu'on faisait, ils nous disaient tout.* — *Les soldats égyptiens*, dit Amma, *ils se battaient sans savoir. Ils prenaient des cachets... C'est comme les terroristes... Ils ne savent pas, ils courent...* — *À la guerre du Kippour*, dit André, *la Deuxième Guerre.* Il toussote. *C'est véridique. C'était à...* Il pince les lèvres et tire sur sa lèvre inférieure, *un nom arabe... Je me rappelle plus... Pas grave.* — *Port Saïd?* suggère Amma — *Port Saïd*, prononce André, comme s'il reproduisait une série de sons inconnus. *À côté du canal de Suez. Avec Sharon. Sharon, c'était un guerrier. Il avait encerclé les Égyptiens! C'est pas mille et deux mille soldats, c'était toute l'armada! Plus rien n'entraît chez eux, ni eau, ni manger. On leur avait laissé juste un passage pour leurs tanks. Et on les attendait de l'autre côté!* La télévision laisse fuser quelques notes de cuivres musclés de derrière les feuillages, une trompette s'emballe sur un ballet de cymbales. *Mais on*

manquait de munitions. Trois mois on avait fait la guerre. C'est pas un mois, c'est pas six jours. Et quand Sharon a piégé les Égyptiens, l'Amérique a dit, Ab non! Oh! Stop! Ils ne nous donnaient plus. Alors un soir, le commandant nous a rassemblés, et il nous a dit... André gonfle les joues... C'est possible qu'on va faire comme Samson. Celui qui a fait tomber le temple. On va peut-être mourir. Israël va peut-être sortir les trucs nucléaires. Il marque une seconde solennelle... Voilà. C'était un secret de haut niveau qui descendait jusqu'en bas. Et le lendemain..., André baisse la voix et creuse la poitrine, on avait tout! Ils ont donné, (chuchoté) tout, tout, tout ce qu'on voulait. Quelques accords moribonds, résidus d'un film d'action, coulent dans la terre des pots. Peut-être qu'Israël, elle l'aurait fait... André gratouille du bout de l'ongle une infime particule jaunie... Si elle l'avait fait, rumine-t-il, nous aussi on partait. Il fait le geste de coincer une miette. Mais pas Israël, parce que le Sinaï c'est trois fois la France. Il pose son ongle contre sa langue. Mais peut-être qu'elle n'allait pas... Une pointe d'espoir? De soulagement rétrospectif? Ou juste une petite bombe. Une toute petite bombe pour faire peur... André resserre ses bras contre sa poitrine maigre, puis il redresse les épaules. Rien y faire, rien à faire, lance l'écho barbouillé de la télé. Hébreu? Français? Arabe? Une fois, commence-t-il... Sa voix semble poursuivre d'elle-même le fil de ses pensées. On était devant un canyon. Trois cents soldats, hein, c'est pas... Il faut les protéger! L'équipe 48 en éclaireur! a dit le commandant. Je pars dans le command car. Rien. Vérifiez là-haut! dit le commandant. Là-haut, quelqu'un avait fait du café. On a bu un café et on a fumé une cigarette. C'était le soir mais il y avait des étoiles, on y voyait bien. Je jette un coup d'œil en bas... Quelqu'un fume! Un soldat égyptien! Alors on tire. Et ils tirent sur nous. On jette des grenades. Ils tirent. Ça a duré une demi-heure, peut-être. Mais c'est comme huit heures... André s'interrompt... Y'en a qui... Son visage se plisse... Des copains... Quelques grains de sable rayent l'écran de part en part. Ses yeux zigzaguent de l'un à l'autre, comme si de là pouvait lui parvenir le sens d'un mot perdu, un peu étranger,

vaguement intrigant. *Moi je ne m'attache à personne. On parle et on s'amuse ensemble, mais l'armée c'est autre chose que la maison. Ils tombent, ils tombent... Ça fait de la peine, mais bon... Amma ne bouge pas. Cinq heures du matin, reprend André, On descend pour attraper ceux qui ne sont pas morts. Le démineur dit, Stop! Boutons! — Des toutes petites bombes, dit Amma. — Tu bouges et ton pied il part, dit André. Donc le démineur nettoie et on dit, on veut voir les dégâts qu'on a faits!* Le chandelier baigne dans sa lumière soyeuse, les coudes d'André résonnent sourdement sur la table, écrasant quelques tanks sur leur passage. *Alors on a vu.*

On les a pris vivants. Pas tapé, pas tué. Ils les ont emmenés à ceux du Spécial, des Ashkénazes qui parlent l'arabe, incroyable! Un Blanc qui parle l'arabe comme s'il était né en Égypte! Et le soir, à la radio : « L'équipe 48 a fait prisonniers quarante et un commandos égyptiens. » On était fiers, quand on a entendu ça. « On a gagné », on a dit. André lève un index précautionneux. On savait qu'on allait gagner... Il perce sur la nappe le cœur d'une fleur jaune... On le sait tant qu'on est vivant, mais... Quand on reçoit une balle, c'est fini. Mes copains, ils sont tombés, mais qu'est-ce qu'on peut faire. On a essayé, parce qu'ils nous avaient montré comment faire quand quelqu'un reçoit une balle, rentrer le doigt dans le trou pour que le sang ne gicle pas. Ou mettre la montre sur le trou... Beaucoup de choses... André semble pris de torpeur. Puis, sans transition : C'était pendant la guerre des Six Jours... Santa Catarina. On ne savait pas qu'il y avait un monastère dans le désert. Il était derrière un mur, ils leur donnent à manger avec une corde. Personne n'entre, mais nous on a dit, si vous n'ouvrez pas, on casse le portail. Alors ils ont ouvert. Et on a vu. Il y avait de la... André se recueille... Neige... De la neige... J'avais des photos. J'ai des photos de la guerre. C'est dans la cave. Caché. Un jour, j'en ai montré une à mon fils et, ça ne fait pas longtemps, il m'a dit, oui! Tu as pris un prisonnier et... Stop! j'ai dit. Je ne parle pas de ça. Sur l'écran privé de son, André suit des yeux les lumignons frénétiques d'un camion à la sirène muette dans les rues d'une ville incertaine. — Il s'est rappelé, dit Amma. — Il s'est rappelé, dit André... Mes enfants, ils sont d'accord. Pour Israël... Ils savent

que leur père a fait les deux guerres et ils en sont fiers... Et mes petits-enfants, ils ont vu les photos. Ils ont dit, woah!

Pas oublier

— *Les Ashkénazes, dit André, On parle français avec eux. On se tutoie bien comme il faut, mais ça s'arrête là. Parce qu'on est sépharades, et ils sont ashkénazes, et ils parlent le yiddish. — Ils parlent le yiddish, et nous on parle le français ou l'arabe, complète Amma, et même en Israël, on ne se comprenait pas. Mais on n'a que la différence de la langue. — La langue, et la tradition, dit André. Ils font à la manière de leurs pères, et nous on fait à la manière de nos pères. Mais on est tous dans la communauté.*

— *La Shoah, observe Amma après un frêle silence. Ils ont été plus atteints. — La Shoah, dit André, s'appliquant à chasser un fil de lumière dans une rainure du chandelier, ils sont atteints de ça. Il allonge son bras, couvrant le chandelier de son ombre. Mais ils ne parlent pas. — Les jeunes de l'âge de mes enfants, dit Amma, ils portent sur leur bras le numéro des grands-parents. La main d'André va se cacher entre ses genoux serrés. On avait des copains, ils venaient d'Israël. Sa femme ne disait pas, mais nous on savait, parce qu'elle avait un numéro. Une seule fois, elle a parlé. C'était parce qu'un chien s'est approché d'elle : J'ai peur, elle a dit, parce que les chiens nazis mordaient les Juifs. André examine sa main, qui s'est libérée de ses genoux sans qu'il les desserre. Ce n'est pas que je ne voulais pas qu'elle me parle... Sa main s'enfonce dans sa poche. Mais si elle parle, elle pleure. Je ne voulais pas lui faire de la peine. Sa main tâte le fond de sa poche. Les mauvais souvenirs, ce n'est pas la peine. André la réinsère dans sa cachette. Nous, on n'est pas atteints de ça. La télévision bourdonne, puis elle s'arrête de bourdonner, les paroles d'André se répercutent contre les pots, six millions de Juifs, c'est pas mille. Juifs. Ils ont souffert, là-bas, les Juifs. Ils les mettaient par dix dans une tranchée et ils tiraient sur eux. Et les juifs, ils partaient dans la tranchée! Comment ils peuvent se donner la mort comme ça? Tout seuls. Sans rien faire. Moi, j'ai fait les*

guerres, et... Ce que j'ai vu, ce que j'ai subi... Je ne supporte pas que quelqu'un m'attrape pour me tuer. Si j'avais été là-bas, il aurait fallu que je tue quelqu'un avant de mourir. Qu'il me tue ensuite, je m'en fous, mais je prends son arme et je l'étrangle. Je ne lâche plus ma main.

Amma soulève lourdement une de ses mains de sa cuisse. *C'est une grande séquelle qu'ils ont laissée, dit-elle.*

3. Partir, dormir, revenir.

Ce qu'il y a à la guerre, ce n'est pas comme dans les films. Parce que, si tu ne fais pas attention à toi-même, personne ne fait attention à toi, et tu meurs. C'est tout. (André)

Des accidents

— *En 74, dit André, la communauté juive en France, ils avaient peur. Ils ne disaient pas qu'ils étaient juifs. Moi, quand je suis arrivé, j'ai dit, je m'appelle André, et je suis juif, et je suis Israélien. Alors là, ils sont tombés de la lune! Je viens de la guerre alors je n'ai pas peur. — Il y a des accidents, commente Amma, c'est malheureux, mais... — Il y a des racistes, évidemment, dit André, il y a des antisémites... Mais on fait avec. Personne ne nous a embêtés jusqu'à maintenant. Même au travail. Ils savent que je suis juif, et ils voient que, oui, il est gentil, celui-là... Dans l'immeuble, on est les seuls. Juifs. Mais je n'ai pas eu de problème. — On se voit, dit Amma, bonjour madame, comment ça va? La voisine en face, c'est une Arabe, si elle ne me voit pas de plusieurs jours, elle tape à la porte, Pourquoi on ne te voit pas? Pas de problème, aucun problème. La conjuration, la ritournelle amicale accompagnant les chuchotements complices de la télévision. À la télé, dit Amma, Ils en rajoutent. En Israël. Ils parlent des antisémites et tout... L'autre jour, ma petite-fille me téléphone de là-bas, elle était en panique grave. — Mamie, est-ce tu vas bien? Ne prends pas le bus, ne prends pas le métro! Je te fais jurer! — Mais calme-toi, je suis bien! — Ils ont dit aux informations qu'ils ont mis une bombe! Vraiment, ils donnent de fausses informations! — Quand*

on dit aux gens qu'on habite à Paris, dit André, ils s'inquiètent pour nous les Juifs. Les attentats, l'antisémitisme... Mais à Paris, vous avez vu quelque chose ?

— *Faire l'Aliyah... André hésite... Tous les Juifs... Un jour, c'est possible... C'est possible, aussi... — C'est possible, concède Amma, mais il y a des chemins à suivre pour aller là-bas. S'il faut... Amma fronçe légèrement les sourcils... Quitter ici, il faut expliquer... L'attentat du Bataclan, tous les Juifs étaient paniqués, ils ont commencé à faire l'Aliyah, ah mais c'est quoi, ça! — C'est pas très loin, le Bataclan, remarque André très bas, pas loin d'ici...*

(On a de la famille, près de la frontière.)

Mais, reprend-il immédiatement, les juifs français qui veulent aller en Israël, ils veulent habiter où il y a la mer. Seulement, il n'y a plus de place, au bord de la mer! S'ils vont en Israël, ils seront dans le désert! — Comme nous, renchérit Amma, dans des tentes, été comme hiver en attendant les maisons... C'était dur. — Moi, dit André, je vois des gens qui partent émigrer et je leur dis, attention! C'est comme ça, comme ça, comme ça. C'est pas des vacances! C'est pas, c'est beau le soleil, c'est beau la mer, c'est beau parler en hébreu! C'est pas avec ça que tu manges!

Je ne parle pas

— *À l'armée, j'étais sniper, dit André.*

Guerre du Kippour, 1973, trois photos alignées sur la toile cirée. Sur la première, André est en short, détendu et portant à bout de bras un gros poisson qui vient d'être pêché et qui roule son œil humide : La plage de Charm e-Cheikh en Égypte. J'étais en permission. Sur la seconde, il est en treillis, pointant d'un air sérieux son fusil sur un homme assis sur un tas de terre, la tête nichée entre ses bras : C'était un prisonnier. Sur la troisième, c'est un jeune enfant, debout contre un mur de briques et qui porte un fusil dans ses bras en fixant l'objectif : Mon fils. C'était ma kalachnikov. Je l'avais prise au prisonnier. Nous, on n'a pas de kalachnikov. Évidemment, le prisonnier... J'étais revenu

à la maison avec sa kalachnikov. Elle était pleine de... Je l'avais lavée. Tu te rappelles? Amma fait un signe de la tête.

— Je n'ai pas été blessé, dit André lentement. Des fois, j'ai cru que je tombais, mais non. Ni morts, ni blessés, le commandant disait. Moi je suivais les instructions. Si je vois quelqu'un avec une kalachnikov, je tire : s'il n'a rien, tu ne tires pas, mais s'il a une arme, tu tires. Tu ne demandes pas. Il demeure silencieux quelques instants... J'ai un certificat comme quoi j'ai fait la guerre... Il y avait un truc, aussi, avec des couleurs... Il se tourne à moitié vers Amma, tu te rappelles que j'avais ça? Elle hoche la tête. Je ne sais pas où c'est... Je ne le porte pas... Je suis en France... Et même là-bas... André semble frappé par une pensée subite... Parce que là-bas... Tout le pays... Ce sont des soldats... On a tous fait la guerre. Sa voix dérive sur les trois photos laissées à elles-mêmes. On ne se rencontre pas. Si on se rencontrait, il faudrait le faire avec les femmes des hommes qui... — Les maris qui sont morts, dit Amma en venant à son aide. André relève la tête, J'ai fait les guerres, j'ai travaillé, j'ai quitté. Mais je ne parle pas. C'est fini. Même la guerre du Kippour, c'est fini. Une fois, à CDG, un gars vient me voir, je te connais! il me dit. Moi je ne te connais pas, je lui dis. Si, si, il me dit... On cherche, on cherche... On a fait la guerre ensemble! dit le gars. Mais moi, je lui dis, je me rappelle pas. André retombe dans le silence. Puis, brusquement, en 94 quand on a commencé notre vie à Beersheba, j'ai croisé un copain. C'était mon sergent. Je ne l'avais pas vu pendant vingt ans. Il a couru après moi, il a attrapé mon bras. Alors on a parlé de plein de trucs. — C'était les retrouvailles, sourit Amma. — Des fois... André fait une pause... Je parlais un peu... Ils étaient curieux, ils voulaient savoir... Sa pause se prolonge... Alors je leur disais... Il recule sa chaise puis il prononce très vite : La guerre, c'est pas comme dans les films. C'est pas du tout ça. Parce que, si tu ne fais pas attention à toi-même, personne ne fait attention à toi, et tu meurs. Chacun pour soi et puis tu meurs.

Pas confiance

— *On ne vote pas pour ceux qui défendent Israël, dit André. Pas trop. Ce qu'on veut, c'est qu'ils nous défendent ici. En France. Ici, ils n'entendent pas parler des Juifs. On s'occupe de notre truc, on ne fait pas les terroristes. Quand je vois des policiers et des militaires, je dis, Quoi! Des militaires, ça? — Ils ne sont pas assez forts, dit Amma. — Moi, dit André, je vois qu'on ne peut pas faire confiance. Ils attrapent un terroriste, allez! Viens en prison! Tu as tué quelqu'un? C'est pas grave! Et ils critiquent Israël parce qu'elle tue les terroristes qui frappent avec le couteau! Mais ils n'ont pas peur de mourir, les terroristes! Aujourd'hui, c'est dur cette guerre-là, en Israël! Parce qu'ils n'ont plus peur de mourir! Il sort d'un trou, il tire, et il s'en fout si tu le tues. — Même ici en France, intervient Amma. — Il prend un camion, récite André, il te tue, et il s'en fout si quelqu'un le tue. L'extrême droite veut prendre l'exemple d'Israël. Moi je suis d'accord, mais je ne fais pas confiance. Ils ont critiqué la Shoah, alors ils peuvent retourner leur veste. Mais moi je n'ai pas peur : j'ai ma carte d'identité et mon livret militaire, ici. Mais ils veulent enlever les deux nationalités! — Ah ça, c'est atroce, dit Amma. — Moi et ma femme, on a les deux, mais on peut leur dire qu'on n'a pas la nationalité israélienne. Parce qu'on est nés en Tunisie, pas Israël. C'est écrit « Tunisie » sur nos cartes d'identité... Les doigts d'André glissent sur le bord de la table, entraînant avec eux un peu de la toile cirée.*

Je parle avec elle

— *Moi, je prends la vie cool, dit André. Tout de suite, là : Je prends des cachets pour dormir. Je prends des cachets parce que je ne peux pas dormir. J'ai dans ma tête tellement de... L'armée, la guerre... Je ne peux pas me séparer de ça. J'étais première ligne. C'est pas à la cuisine. Et à la guerre de Six Jours, on se battait sans manger. Les provisions n'arrivaient plus. Les avions israéliens avaient pilonné en Égypte pendant vingt-quatre heures, les canons, les tanks, tout massacré. Après, on s'est battus avec ceux qui étaient à pied. Infanterie. Corps à*

corps, presque. On les voyait. Tu vois quelqu'un avec sa kalachnikov, tu tires. Pas de sommation. C'est la guerre. Mais s'il lève sa main, tu ne tires pas. Parce que tu vois qu'il n'a rien. Mais si tu vois qu'il a une kalachnikov, tu tires. D'abord tu élimines, et après tu regardes ce qu'il a dans sa main. Alors ça fait un peu de... Ça me fait quelque chose. Pourquoi on a fait ça... Comment j'ai fait ça... Pourquoi ça, et pourquoi ça... Et ça retourne, et ça tourne tout le temps, ça me fait mal dans ma tête comme si j'étais forcé de faire quelque chose, et je me retourne, et c'est pire encore, je ne m'endors pas. Pas. Possible. Je ne veux pas m'endormir sans cachet. La guerre, la Shoah, quitter, partir dans la tranchée. Toute une nuit blanche, ils ne savent pas ce que c'est, ils sont curieux mais moi je ne parle pas. Dans la journée, ça va, je vois la télé, je parle avec elle. La nuit quand je suis seul, ça me revient. Souvent, souvent, souvent, souvent. Quatre heures et demie, je suis debout. Et qu'est-ce que je vais faire ? Je ne peux rien faire. Alors ça me fatigue. Il fait noir, je ne dors pas. Je prends un autre cachet.

Et là je dors.

André tripote une petite boîte de carton bariolé qu'il finit par ouvrir pour en tirer une plaque de cuivre inscrite en hébreu. *Quand on est retournés en Israël, j'étais volontaire dans la police. Je faisais des rondes de surveillance dans les quartiers, ils m'avaient donné une voiture et une arme. Il y a eu une compétition de tir. Il tapote longuement de son ongle les trois bâtonnets gravés dans le cuivre, Je suis arrivé troisième sur cent. Le tapotement ne s'arrête plus, la joue d'André s'est rapprochée de son épaule comme s'il tendait l'oreille au son produit et qui le guide... J'ai fait la guerre des Six Jours pour libérer le mur de Jérusalem. Je l'ai vu et ça ne m'a rien dit. Cette année, j'ai vu le mur, ça m'a donné la chair de poule. Peut-être que je suis vieux.*

— *Beaucoup d'Arabes veulent la paix, dit Amma. À Bethlehem, ils font des défilés avec la croix et Jésus, c'est très beau. Il y a même des Arabes qui changent de religion. Cette fois-ci, on a visité de belles églises, Bethlehem, Jérusalem, Haïfa. Les gens nous souriaient. Ça, Amma tend son poignet gauche encerclé par une fine lanière de fils rouges tressés, c'est une dame au marché qui me l'a donné. Une*

Aarabe. Ça porte chance. Elle l'a mis autour de mon bras, elle m'a dit, Tu es ma sœur. Amma effleure et lisse un pli dans sa robe puis elle laisse échapper un soupir aussi fin que le fil de son bracelet. Et maintenant, on est sous la pression, on risque d'être éparpillés entre trois pays. Tunisie, Israël; Israël, France. Toujours deux, oublier le reste, faire réduire le bouillon, conserver l'unité, le résidu. Mais si toi, mon Israël, ils te coupent en deux? Je mets le doigt dans le trou, j'appuie la montre dessus... Rien, tant de choses dérisoires. La Ruta écartèle ses branches en d'innombrables destins.

Je me rappelle.

Les cèdres, la chaleur, les pins, *de Jérusalem*, ils disent, *les pins de Jérusalem*, il y avait celui de Bizerte. Un pin, une plage, un pays c'est là où on s'en va. J'étais trop jeune, c'est pas grave, je regrette juste que je suis là. Heureusement, je l'ai ce pays, je le garde près de moi dans son pot, notre *Petit Paris* porté par une odeur et la voix de ma mère qui chantonait avec ses voisines dans une langue, je m'en rappelle, c'est notre grande histoire.

Ferryville, peut-être, sous le pin de la plage Temporaire, j'avais dix ans, je me rappelle pas, un pays c'est là où on grandit, comme la mère, c'est elle avec qui on grandit, un nom arabe pendant la guerre du Kippour, il me suit quand je dors, *El figel, El figel*, un chaos de la tête, ils disent que son odeur c'est bon pour les douleurs mais moi je ne crois pas. Je ne m'attache à personne. Ils tombent, ça fait de la peine, c'est tout. *Bemidbar*, le désert, j'ai beau me battre et recompter, trois mois c'est pas six jours, cinq enfants c'est pas deux, six millions de Juifs c'est pas deux mille, trois cents soldats c'est pas... Et première ligne c'est pas la cuisine. Mais Israël, elle me défend, ici c'est un pays où il n'y a pas de guerre et vraiment je me suis reposé.

J'avais dix ans en 56, et pas de frigidaire, je me rappelle très bien. Je ne retourne pas. Nos enfants et nos petits-enfants,

le pin et les statues du Farfadel, je m'accroche à elles la nuit, elles me parlent, je ne parle pas l'arabe, je me rappelle, un pays c'est ce qu'on quitte. J'ai dix ans, tout a disparu quand je suis parti, la plage et le poisson au bout de ma ligne, la guerre, le sourire du poisson et celui de mon fils. J'étais trop jeune mais ils ne le voyaient pas, *je ne te crois pas*, ils disent, ils croient que je vais partir encore. Et ils me mettent en première ligne. J'ai dix ans à Bizerte, j'ai dix-sept ans à Beersheba, j'ai vingt et un ans dans le Sinaï, j'en ai vingt-sept à Charm el-Cheick, première ligne, première ligne tout le temps, pas le choix, et ça retourne, deux heures le matin, trois heures le matin, rien n'existe plus, je suis prêt à me battre, tout est à la cave, vends la maison, je retourne pas.

Sur la plage Temporaire où je n'ai plus mis les pieds depuis mes dix ans, les souvenirs que je n'ai pas gardés s'agglomèrent aux grains de sable pour faire la pâte des balles qui trouvent mon sommeil et ricochent contre les murs de Jérusalem blottie dans ses rêves parallèles. La nuit quand tout est calme elle déplie ses feuilles encore et encore, de son même mouvement hésitant et triomphal, je prends ton arme et je t'étrangle, je ne lâche plus ta main. Les mauvais souvenirs, je suis atteint de ça. Les bruits s'amenuisent dans le sillage d'une odeur, *rien à faire, rien faire*, en échos prisonniers du désert, la Ruta, elle est dangereuse, rien n'est plus comme avant, l'armée des *ils* a dépouillé Israël. *On avait tout, tout, tout*. Mais là-bas, c'est autre chose, Israël elle se bat et peut-être que je suis vieux. La Ruta s'incline et souffle sur la dernière bougie, un pays ça nous quitte.

Alors je me suis reposé.

Les auteurs

Aurélie Audeval est professeure à l'Université de Lille (IRHiS).

Isabelle Bara fait s'entrecroiser l'écriture et le dessin dans des projets de livres d'artiste, seule ou en collaboration avec d'autres artistes. Ses textes et ses dessins ont été publiés dans différentes revues de littérature et de poésie, ainsi que trois recueils aux éditions Vincent Rougier. Le travail de traduction qu'elle mène en parallèle (HP Lovecraft, Sherwood Anderson, Henry James) aux éditions Rue Saint Ambroise lui offre une expérience en regard de sa pratique d'écriture, une mise en perspective, un prolongement – Se couler dans les mots d'un autre – Une démarche que l'on retrouve dans ce projet d'écriture qu'est *Un pays, c'est dangereux*, tout d'abord paru en 2018 dans le recueil « Paris Ville monde » aux éditions Rue Saint-Ambroise.

Antoine Burgard est maître de conférence (*lecturer*) en histoire de l'humanitaire à l'Humanitarian and Conflict Response Institute (University of Manchester). Il est titulaire d'un doctorat en histoire de l'Université Lumière Lyon 2 et de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Sa thèse a reçu des prix de la Fondation Auschwitz (2018), de l'Association Française d'Études Canadiennes (2018), du Conseil International d'Études Canadiennes (2019), et de la Faculté des Sciences Humaines de l'UQÀM (2019). Il a récemment publié dans *History Workshop Journal* et *Contemporary European History* et développe actuellement un projet sur l'âge et le contrôle migratoire en France et au Royaume-Uni.

Alexandre De Aranjó a obtenu son doctorat en Histoire à l'Université de Nottingham, Royaume-Uni. Ses travaux de recherche portent sur l'accueil et l'histoire des réfugiés en France et en Grande-Bretagne des années 1930 jusqu'à la fin des années 1950, ainsi que sur les politiques migratoires française et britannique d'après-guerre. Il a publié plusieurs articles sur les réfugiés d'Égypte en France.

Laura Hobson-Faure est professeure d'histoire contemporaine à l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, où elle occupe la chaire de l'histoire des mondes juifs contemporains. Elle est l'auteure de *Un « Plan Marshall juif » : la présence juive américaine en France après la Shoah, 1944-1954* (Armand Colin, 2013, rééd. Le Manuscrit, 2018) et a codirigé avec Mathias Gardet, Katy Hazan et Catherine Nicault *L'Œuvre de Secours aux Enfants et les populations juives au XX^e siècle. Prévenir et guérir dans un siècle de violences* (Armand Colin, 2014) et avec Antoine Rivière et Manon Pignot, *Enfants « sans famille » dans les guerres du XX^e siècle*, Éditions CNRS, 2023.

Martin Messika est docteur en Histoire contemporaine. Il a publié *Politiques de l'accueil. États et associations face à la migration juive du Maghreb en France et au Canada des années 1950 à la fin des années 1970* aux Presses universitaires de Rennes (2019).

Liran Morav est doctorant au département de sociologie de l'Université de Cambridge (sous la direction de Dr. Shana Cohen). Utilisant les méthodes qualitatives et historiques, ses recherches portent sur la sociologie de l'immigration et intégration, la théorie de capital social et réseaux sociaux, et la sociologie des organisations.

Annelise Rodrigo est historienne et professeure dans le secondaire, ancienne boursière de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, elle a soutenu une thèse en 2019 sur l'accueil de réfugiés au Canada durant la Seconde Guerre mondiale.

Nick Underwood est professeur adjoint (*Assistant Professor*) d'Histoire et titulaire de la chaire Berger/Neilsen d'études juives au College of Idaho. Ses recherches portent sur la culture yiddish en France au cours du xx^e siècle et ses travaux ont été publiés dans différentes revues. Son premier livre, *Yiddish Paris : Staging Nation and Community in Interwar France*, a été publié en 2022 par Indiana University Press. Il est également rédacteur en chef de la revue *American Jewish History* et chef de projet pour le Digital Yiddish Theatre Project.

Colette Zytnicki est professeure émérite d'Histoire contemporaine, Université de Toulouse-Jean Jaurès, Laboratoire FRAMESPA. Elle est notamment l'auteure de : *Draria, un village à l'heure coloniale, 1830-1962*, Paris, Belin,

2019; *Toulouse, 1962. Fin de guerre et arrivée des Pieds-noirs*, Toulouse, Editions midi-pyrénéennes, 2019; *La conquête. Comment les Français ont pris possession de l'Algérie, 1830-1848*, Paris, Tallandier, 2022.



Imprimé en France pour les Éditions Le Manuscrit

Dépôt légal : novembre 2023

